This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE LIBRARIES

THE
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MEMOIRES

de la

Société d'Émulation

DU JURA

3-5

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

DIXIÈME SÉRIE

TROISIÈME VOLUME

1919

LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

1919

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA.

Procès-verbaux des Séances.

Séance du 13 juin 1918.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; DECLUME, DODANE, GIRARDOT, Félix JEANTET, LACHICHE, LEBRUN, LOMBARD, Abbé PERROD, Maurice PROST, M^lle^ TAVIOT, M^me^ TROUILLOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président souhaite la bienvenue à M. DODANE, nouveau membre, et remercie M. JEANTET d'avoir bien voulu, malgré la difficulté des communications, assister à cette séance.

Puis il donne lecture de la correspondance, notamment d'une lettre de remercîments de M^me^ Marguerite-Henry ROSIER, au sujet de l'impression, dans les *Mémoires*, de son étude sur l'Œuvre de Blanche de BUXY.

L'analyse des derniers fascicules reçus des Sociétés correspondantes ne signale rien de particulièrement intéressant.

M. l'Abbé PERROD, par suite de préoccupations de famille, regrette de n'avoir pu donner la 2^e^ partie de sa

Digitized by Google

Préface à une Table générale des *Mémoires*. Il espère pouvoir le faire dans une prochaine réunion.

Il communique à l'Assemblée un jeton en argent, portant la date de 1818, destiné à constater la présence aux réunions des Membres de la Société d'Emulation, société alors en formation.

Il fait également la description d'un projet de jeton présenté plus tard par CHAMPAY, mais auquel aucune suite ne fut donnée.

M. DODANE demande la parole pour remercier l'Assemblée d'avoir bien voulu l'admettre à participer à ses travaux et il l'assure de sa plus entière et active collaboration.

Puis M. MONOT lit quelques pages intitulées : *D'Ostende à Middelbourg par l'Ecluse et Flessingue*. Cette étude présente un intérêt que souligne tout particulièrement la succession des événements qui ont eu pour théâtre sanglant la Belgique et le Nord de la France, depuis plus de quatre années d'une lutte atroce dont nous commençons à entrevoir la fin glorieuse pour les armées alliées.

Aussi l'Assemblée témoigne-t-elle sa satisfaction à son président par de sincères et chaleureux applaudissements.

Puis le Président lève la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Séance du 10 octobre 1918.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GIRARDOT, Robert GENOUD, LEBRUN, Abbé PERROD, Maurice PROST, M^me^ TROUILLOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Digitized by Google

Absents excusés : MM. Guichard, Declume, Dodane, Lombard, Lejay, Mlle Taviot.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Robert Genoud, un de nos plus jeunes membres mobilisés, actuellement en permission, et qui a tenu tout spécialement à venir prendre part à nos travaux.

Il annonce que Mme Marguerite-Henry Rosier vient de publier un intéressant volume : *Le chagrin sous les vieux toits*, dont il donnera, prochainement, une analyse détaillée.

Il passe ensuite en revue les publications reçues et signale en particulier un travail de M. Longin intitulé *La Nation comtoise*, un mémoire de M. Toutain sur un acte de perfidie des Germains dans une des campagnes de Jules César, et un article extrait des Compte-rendus des Séances de l'Académie d'Agriculture sur le pâturage en forêts et le ramassage des feuilles mortes.

Après avoir fait connaître la composition du volume des *Mémoires* de 1918 et son importance exceptionnelle, puisqu'il sera accompagné d'une Table générale des matières et d'un travail spécial de M. Girardot. M. Monot rappelle qu'il a adressé, au nom de la Société, un pressant appel aux Jurassiens ayant en leur possession d'anciens papiers de famille : contrats de mariage, testaments, actes de vente, etc , afin que ces documents, souvent précieux pour l'étude de l'histoire locale, ne viennent pas à disparaître, confondus avec des liasses de vieux journaux ou de brochures sans valeur.

A ce sujet, plusieurs membres de l'Assemblée expriment leur vif désir de voir, conformément à la loi, quelque jour, les Archives notariales transférées au dépôt départemental, où les chercheurs et les érudits pourront plus facilement les consulter.

Digitized by Google

M. Monot fait ensuite les deux communications figurant à l'ordre du jour : *La plaque d'identité au VII^e siècle avant J.-C.* et *Le séjour et la défection du Maréchal Ney, à Lons-le-Saunier.*

L'Assemblée écoute avec le plus grand intérêt ces deux études très documentées et exprime l'espoir de les voir figurer dans un des prochains volumes annuels. La seconde partie du travail sur les journées historiques de 1815 sera lue à la réunion de novembre.

Sur la proposition de M. l'Abbé Perrod, ancien Président, l'Assemblée donne un souvenir ému à la mémoire de l'un de ses membres correspondants les plus éminents, M. Marcel Monnier, l'explorateur bien connu, qui vient de mourir dans son village natal de Jeurre. M. Félix Jeantet, de St-Lupicin, a rappelé sur sa tombe, dans un remarquable discours, ce que fut notre illustre compatriote. M. Maurice Prost ajoute quelques mots pour nous faire connaître l'intérêt tout spécial qu'il portait à notre beau département dont il avait fait l'éloge dans une conférence à la Société de géographie commerciale.

Il est décidé qu'un extrait du procès-verbal de la présente séance sera envoyé à M^me^ Marcel Monnier.

Après avoir fixé la date de la prochaine réunion au 14 novembre, M. le Président lève la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Communication de M. Monot.

La plaque d'identité au VII^e^ siècle avant J.-C.

Chacun sait ce qu'est la *plaque d'identité* de nos soldats. C'est une ellipse d'étain, ovale, percée, aux deux extrémités

Digitized by Google

de son plus grand diamètre, de deux trous où passe la chaînette qui sert à la porter. Sur les deux faces sont gravés : d'une part le nom, les prénoms et le numéro de la classe ; d'autre part le lieu de recrutement et le matricule. Elle se suspend au poignet. Quand le soldat part pour le front, il est muni d'une deuxième plaque, toute semblable, qu'il met à son cou. Après la bataille, dans la confusion des pauvres corps sans vie, pulvérisés parfois et méconnaissables, ces plaques servent à distinguer, à identifier les morts.

Je leur ai trouvé un ancêtre, bien lointain, au temps de la deuxième guerre entre Messène et Sparte. C'est en feuilletant mon Justin, au chapitre 5 du livre III, que je l'ai rencontré. Les Spartiates, ayant consulté l'oracle de Delphes, s'étaient adressés aux Athéniens pour avoir un chef contre les Messéniens. Les Athéniens, pour se moquer d'eux, leur envoyèrent un maître d'école boiteux, Tyrtée. Battu trois fois comme général, il triompha comme poète. Il récita devant les troupes spartiates ces poèmes guerriers dont quelques vers nous ont été heureusement conservés ; et, dit Justin, « il donna une telle ardeur aux soldats que, ne s'in-« quiétant plus de leur vie, mais de leur sépulture, ils gra-« vèrent leurs noms et ceux de leurs pères sur des *tessères* « qu'ils se lièrent au bras droit : ils voulaient que, s'ils « périssaient tous dans un combat malheureux et que le « temps défigurât leurs corps, on les reconnût à l'inscrip-« tion pour les mettre au tombeau. »

Si j'ouvre le *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio, cet incomparable instrument de travail, au mot *Tessera*, j'y vois un article très étendu, appuyé, comme d'ordinaire, sur l'érudition la plus exacte. Dans la première partie, relative au Monde grec (p. 129, col. 2), je trouve un sens qui correspond à l'anecdote que Justin vient de nous raconter : « Jeton de présence ou d'identité, signe de reconnaissance. » Mais l'auteur de l'article s'en tient à cette explication. Si exceptionnel qu'ait pu être l'acte des Spartiates, si peu intéressant qu'il ait paru à M. Lafaye, au temps où il écrivait ces lignes, il m'a paru qu'aujourd'hui, en pleine guerre, il se présentait à nous sous un tout autre jour. La *tessère* des sol-

Digitized by Google

dats lacédémoniens du VII[e] siècle av. J.-C., c'était, déjà, la plaque d'identité des soldats de la Marne.

Octobre 1918. Emile MONOT.

Séance du 14 novembre 1918.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; DECLUME, DODANE, LACHICHE, LEBRUN, LEJAY, LOMBARD, MAÎTRE, MIAS, Abbé PERROD, Maurice PROST, M[lle] TAVIOT, M[me] TROUILLOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président présente à ses collègues les excuses de MM. GUICHARD et GIRARDOT. Ce dernier, dans une lettre dont le Président lit les dernières phrases, exprime son regret de ne pouvoir assister à une séance qui sera la première tenue par la Société depuis la signature de l'Armistice et il s'unit de tout cœur à ses collègues qui y assisteront.

M. MONOT prononce ensuite l'allocution suivante :

Messieurs,

Depuis notre séance de rentrée, en novembre 1914, à chaque renouvellement de l'année, à chaque fin de vacances, M. l'Abbé PERROD et moi, qui, par votre confiance fidèle, nous sommes succédé à la présidence, nous avons fait, pour le triomphe des armes de la Patrie, des vœux qui étaient en même temps les vôtres. Il m'est arrivé, dans les périodes douloureuses et sombres, de souhaiter la victoire de la France, en me défendant énergiquement contre la crainte qu'elle ne fût bien difficile, bien lointaine.

Mais elle est enfin venue, et avec quel éclat ! C'est l'affaire des hommes politiques et des journalistes, aujourd'hui ; ce sera, demain, l'affaire des historiens de faire retentir par-

Digitized by Google

tout l'éloge des chefs, des soldats et du grand ministre patriote qui ont été les inoubliables artisans de ce succès. Mon rôle à moi est beaucoup plus modeste, et mon salut à la Victoire ne sortira pas d'ici. Mais il s'y fera entendre, parce que, de pratiquer le passé par l'histoire et l'archéologie, cela n'empêche nullement de vivre dans le présent et d'avoir des âmes d'aujourd'hui, et des âmes vibrantes sous des cheveux gris ; c'est que, d'étudier les sciences, cela ne met pas hors de la patrie ; et c'est aussi que la Société d'Emulation, comme toutes les Sociétés françaises, comme toutes les familles de France, est arrivée à la joie d'aujourd'hui par le deuil.

En saluant la victoire du pays, je saluerai ceux qui y ont collaboré, et qui vivent, et qui vont nous revenir : MM. Edmond Chapoy, Girard, Potard, A. Gaillard, R. Genoud, P. Desbrest, d'autres encore ; mais je saluerai surtout ceux qui y ont collaboré, et qui ne reviendront plus : mon vieil ami Louis Lautrey, le Prince d'Arenberg, mon prédécesseur Honoré de Villard, MM. Déchelette, Henri Prost, M. de la Villerabel, Léon Guillot, Bonnefous. Au poste de chef ou dans le rang, ils sont tombés pour le pays : je rappelle leurs noms avec une profonde reconnaissance, et je demande qu'ils soient inscrits chaque année, dans notre volume de *Mémoires*, en tête de la liste des membres de la Société d'Emulation du Jura.

Un autre collègue, mort, lui aussi, et quatre-vingts ans avant la Guerre, a été un des grands artisans de la Victoire : c'est l'auteur de la *Marseillaise*, Rouget de Lisle. M. l'abbé Perrod a eu la touchante pensée de lui offrir l'hommage de la Société d'Emulation. Il m'a proposé de faire placer au pied de la belle statue de Bartholdi une gerbe de fleurs en notre nom. Je l'ai remercié de tout cœur ; j'ai, comme président, approuvé chaudement son initiative ; et si, dès mardi matin, en promenant votre joie à travers la ville, vous avez poussé jusqu'à la Chevalerie, les beaux chrysanthèmes que vous avez vus s'épanouir, parmi des palmes vertes, au haut du piédestal, c'est votre Société qui les a offerts à celui qui a été une fois de plus la grande voix de la France. Il a dit ;

Digitized by Google

« Allons ! enfants de la Patrie » ; et ils sont partis. Il a dit : « Le jour de gloire est arrivé » ; et il est venu, dans tout son rayonnement. Je remercie M. l'abbé PERROD, qui a songé à déposer aux pieds de Rouget de Lisle notre hommage pieux et reconnaissant.

Avant de donner lecture de la correspondance, M. MONOT présente à M. VAUCHER, membre résidant au chef-lieu, les plus vives et sincères condoléances de la Société d'Emulation, à l'occasion du deuil récent qui vient d'atteindre notre sympathique collègue dans ses plus chères affections. L'Assemblée s'associe entièrement aux sentiments exprimés par son Président.

L'analyse des fascicules reçus dernièrement ne signale rien de particulièrement intéressant.

La parole est ensuite donnée à M. DODANE pour sa communication sur les *Plantes des rues de Lons*. Le savant professeur passe en revue les principales espèces qu'il a rencontrées au cours de ses fréquentes promenades à travers les rues et les places de notre ville, en les énumérant par familles, selon la classification adoptée par MICHALET, dans son ouvrage de botanique sur le Jura. Ce travail, très consciencieux, trouvera certainement sa place, soit dans les *Mémoires de la Société d'Emulation*, soit dans les colonnes du *Vieux Lons*, dont M. MONOT veut bien nous laisser espérer la renaissance prochaine.

M. l'Abbé PERROD parle d'une épitaphe latine trouvée à Rome et rapportée à St-Amour par M. Léon CHARPY, il y a une cinquantaine d'années. A la suite d'un travail assidu, notre érudit Collègue est parvenu à en reconstituer le texte dont une partie était effacée, et il en donne la traduction complète.

A propos du *Te Deum* qui doit être chanté dans toutes les églises de France, le 17 novembre, M. l'Abbé PERROD croit pouvoir affirmer que l'auteur de la célèbre

Digitized by Google

hymne religieuse n'est pas saint Ambroise, comme on le croit communément, mais un certain personnage du nom de Nicétas. Ces communications figureront dans les *Mémoires* à la suite du procès-verbal.

Le Président remercie vivement MM. DODANE et PERROD.

M. Emile MONOT lit ensuite la seconde partie de son mémoire sur *Le séjour et la défection du maréchal Ney à Lons-le-Saunier*, réservant la dernière partie pour la prochaine réunion. Ce travail si détaillé sera, nous l'espérons, reproduit dans les prochains *Mémoires* où l'on pourra ainsi retrouver dans leur ensemble les faits historique dont notre petite ville a été le théâtre en 1815.

A la fin de la séance, M. Maurice PROST communique une lettre qu'il a reçue de M. Max BRUCHET, archiviste du département du Nord. Elle est accompagnée de plusieurs notes intéressant Lons-le-Saunier, et que notre savant et actif collègue a transcrites en faisant l'inventaire de son riche dépôt. M. MONOT donne lecture de cette lettre et de ces notes ; et en envoyant à M. Max BRUCHET le salut de l'ami et celui du président, il le remercie d'avoir, de si loin et sous le joug ennemi, pensé à sa ville natale et recueilli des documents sur elle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Communications de M. l'Abbé Perrod.

1° On a longtemps attribué l'hymne du *Te deum* à St-Ambroise et même, pour une partie, à St-Augustin.

La critique contemporaine s'accorde à reconnaître pour son auteur:

Digitized by Google

Nicétas de Rémésiana, contemporain de St-Ambroise et correspondant de St-Paulin de Nole, né vers 335 ou 338.

Il était évêque de Rémésiana, à une époque inconnue. Rémésiana est la ville actuelle de Bêla Palenka et le diocèse était formé d'une partie de la Hongrie actuelle, de la Moldavie, de la Valachie et de la Bessarabie.

Nicétas était surtout missionnaire.

Il a laissé plusieurs traités théologiques, dont l'un *ad lapsam virginem* est souvent confondu avec celui, si célèbre, de St-Ambroise : *de lapsu virginis consecratæ*.

On a de lui deux sermons, l'un sur les *Vigiles*, l'autre sur les *avantages de la psalmodie*. Il a composé des hymnes où l'on retrouve la métrique et des échos mélodiques du *Te deum* qu'on lui attribue généralement aujourd'hui.

2° Un amateur d'art et d'antiquités, M. Léon Charpy, de St-Amour, mort, en 1885, conservateur du Musée d'Annecy, avait rapporté d'un voyage en Italie un fragment d'inscription tumulaire passé dans les mains de M. l'abbé Perrod.

Ce marbre provient d'un *Colombaire* élevé sur la Voie Aurélienne, où sont aujourd'hui les jardins de la Villa Doria Pamphili, et qui a été découvert et fouillé en 1838.

L'inscription en beaux caractères antiques manque à moitié. A l'aide des mots restants en tout ou en partie, M. Perrod a essayé une restitution du texte qui, pour ingénieuse qu'elle soit, semble exacte.

On se trouverait alors avoir la pierre tumulaire de la famille consulaire des *Licinii*, apparentée aux *Pomponii*. Le chef de la famille, à qui était due l'érection du tombeau, était M. Licinius, consul sous Néron, dont il est question dans Tacite et à qui l'auteur de *Quo Vadis* a fait jouer un rôle dans son célèbre roman.

Digitized by Google

Séance du 19 décembre 1918.

Présents : MM. MONOT, *Président*, DECLUME, DODANE, GIRARDOT, LACHICHE, LEBRUN, LEJAY, LOMBARD, LIBOIS, MIAS, MAITRE, PROST, Abbé PERROD, ROBIN, Mme TROUILLOT, Mlle TAVIOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Absent excusé : M. GUICHARD.

Le Président offre ses condoléances à l'un de nos membres du chef-lieu, M. BERTRAND-RABUS, qui vient d'avoir la douleur de perdre son fils. Il présente à notre sympathique collègue, M. LEBRUN, toutes ses félicitations au sujet du mariage de Mlle LEBRUN.

Il souhaite la bienvenue à M. ROBIN, récemment élu.

Notre nouveau collègue s'occupe tout spécialement de l'étude des patois locaux. M. le Président espère qu'il voudra bien faire paraître dans les *Mémoires* de la Société, le résultat de ses intéressantes recherches.

Rien à signaler dans la correspondance et l'envoi des fascicules des Sociétés correspondantes.

L'Association centrale pour l'aménagement des montagnes, dont le siège est à Bordeaux, rue Pessac, 22, a émis le vœu qu'un milliard fût prélevé sur l'indemnité de guerre pour la régénération sylvo-pastorale de la France.

La Société d'Emulation s'intéresse particulièrement à cette question d'un intérêt tout spécial pour la région jurassienne dont certaines grandes forêts ont été soumises pendant la guerre à une exploitation intensive. Elle charge son Président de rédiger un projet de vœu

Digitized by Google

pour appuyer la délibération de l'Association centrale. Une expédition de cette délibération sera adressée à cette Société le plus tôt possible.

La parole est ensuite donnée à M. l'Abbé PERROD pour la lecture de la seconde partie de sa « Préface à une table générale des *Mémoires de la Société d'Emulation.* » On applaudit et M. le Président adresse de chaleureux remerciements à l'auteur dont le travail, d'une rare érudition, paraîtra prochainement en volume séparé.

Incidemment, la question concernant la célébration du centenaire de la Société d'Emulation, retardée par suite des événements actuels est posée de nouveau par plusieurs membres. Il est décidé qu'elle sera examinée au moment de la reprise des Congrès francs-comtois.

Après avoir fait connaître le contenu de la table des matières du volume de 1918, le Président prie MM. LEBRUN et LEJAY, de vouloir bien communiquer à l'Assemblée le résultat de leurs fouilles dans la grotte d'Arlay. Cette communication sera mise à la suite du procès-verbal. La présentation de débris d'animaux antédiluviens et de nombreux silex taillés, intéresse vivement les membres présents.

La séance se termine par la lecture de la troisième et dernière partie, la plus intéressante, de l'étude très complète de M. MONOT, sur *Le séjour et la défection du Maréchal Ney, à Lons-le-Saunier.*

Conformément à l'art. 8 du règlement, il est procédé à l'élection du Président et du Vice-Président pour l'année 1919. M. MONOT est nommé Président et M. GUICHARD, Vice-Président.

Après la fixation de la date de la prochaine réunion, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

Communication de MM. Lebrun et Lejay.

MM. Lejay et Lebrun présentent quelques uns des objets trouvés par eux lors de fouilles dans la grotte d'Arlay. Parmi les objets les plus intéressants, il y a lieu de signaler une pointe de sagaie en os, des os gravés ou portant des marques de chasse, des mâchoires de hyènes, des dents d'ours des cavernes, de cheval. Des recherches ultérieures permettront sans doute de compléter ces résultats et d'en donner une description plus approfondie.

Séance du 16 janvier 1919.

Présents : MM. l'Abbé Perrod, Declume, Lachiche, Lebrun, Mias, Mme Trouillot et Carrez, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. Monot, Guichard, Lejay, Lombard, Dodane, Mlle Taviot.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Monot exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance. En son absence, et M. Guichard étant fatigué, M. l'Abbé Perrod est désigné comme *Président*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président donne un souvenir ému à la mémoire de trois membres récemment décédés :

M. Küss, membre résident au chef-lieu, président de la Société d'Horticulture, mort subitement le 21 décembre 1918 ;

M. Droz, ancien préfet des Basses-Alpes, trésorier payeur général de la Guinée française, membre correspondant ;

M. Etienne Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie française, également membre correspondant.

Digitized by Google

M. l'Abbé PERROD retrace avec de nombreux détails la carrière politique et littéraire de notre illustre compatriote. Une biographie complète sera publiée dans les prochains *Mémoires*.

M. LEBRUN fait ensuite une communication qui figurera à la suite du procès-verbal.

M. l'Abbé PERROD rend compte d'un volume du poète russe LERMONTOW, don de M. JOUSSERANDOT, bibliothécaire à la Sorbonne, à qui l'on doit une traduction des meilleures pages de l'écrivain.

Deux présentations sont faites par Mme Marguerite-Henry ROSIER :

MM. Pierre et Jean COURTOT, demeurant à Paris, 9, rue Théodule Ribot, au titre de membres correspondants.

Après la fixation de la séance au 2e jeudi de février, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Communication de M. Lebrun.

M. LEBRUN présente des fruits du *Madura aurantiaca* ou *Oranger des Osages*, provenant d'un arbre placé à l'entrée de l'École normale de garçons.

Originaire de l'Amérique, cet arbre, grâce à son élasticité, sert à fabriquer des arcs ; ses fruits ressemblant à des oranges ont une pulpe qui servait aux naturels à se teindre le visage en jaune.

C'est dans le même groupe que se trouvent l'arbre à pain, le figuier et le mûrier.

Digitized by Google

Séance du 20 février 1919.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; BEY, DODANE, Robert GENOUD, LACHICHE, LEBRUN, LOMBARD, MAITRE, MIAS, Abbé PERROD, Maurice PROST, ROBIN, Mlle TAVIOT, Mme TROUILLOT, Dr VAGNIOT, VIANNAY et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président salue le retour parmi nous de notre vénéré collègue M. GUICHARD, entièrement rétabli. Il offre ses vœux affectueux à MM. BEY et VAGNIOT, récemment démobilisés et souhaite la bienvenue à M. Robert GENOUD, actuellement en permission militaire.

Il remercie ses collègues qui ont bien voulu lui apporter un nouveau témoignage de confiance en le maintenant dans ses fonctions pour la présente année. Puis il annonce le décès de M. ROSSET, pharmacien à Paris, membre correspondant, auteur d'une remarquable étude sur les eaux minérales du Jura, et la nomination de M. BLONDEAU, procureur à Vesoul, comme substitut du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal d'Alsace et de Lorraine à Colmar. L'Assemblée le prie de vouloir bien transmettre ses félicitations à notre sympathique collègue.

M. MONOT donne ensuite connaissance de la correspondance et en particulier d'une lettre de M. Max BRUCHET relatant la destruction de bibliothèques et d'archives dans la région du Nord.

Il rend compte des fascicules reçus dans lesquels rien d'intéressant pour la Comté n'est à signaler.

Au sujet d'un article paru dans la *Revue de Paris* sur M. Etienne LAMY, récemment décédé, et dont M.

Digitized by Google

l'Abbé PERROD a retracé la biographie à la dernière séance, M. MONOT fait remarquer que l'auteur, M. WELSCHINGER, a oublié de mentionner un très beau discours prononcé le 28 juin 1914 à l'occasion du 7e centenaire de la bataille de Bouvines, et dans lequel notre illustre compatriote faisait une allusion prophétique aux terribles événements qui allaient se déchaîner en Europe. M. Emile MONOT lit ce discours.

La parole est alors donnée à M. Robert GENOUD qui nous fait part de ses impressions personnelles et nous montre la joie délirante des soldats et de la population belges au moment de l'armistice du 11 novembre.

L'Assemblée applaudit sincèrement le jeune soldat qui a vu de près les choses qu'il raconte avec tant de bonne humeur. Il est décidé que ces pages si pittoresques figureront dans les prochains *Mémoires*.

M. LEJAY a découvert à Rosnay, commune de Lavigny, deux bornes armoriées. Il a fait à ce sujet une étude intéressante dont M. MONOT donne communication, ainsi que deux photographies qui en précisent le texte. Ce travail paraîtra dans le volume de 1919.

Une revue ayant signalé comme un fait certain la vente, puis la démolition du château du Pin, M. l'Abbé PERROD a rectifié dans la *Liberté* ce qu'il y avait d'exagéré dans cette nouvelle qui, si elle eût été confirmée, aurait certainement causé une légitime émotion dans la région lédonienne.

Incidemment, M. MONOT rappelle les démarches auxquelles, avec MM. l'Abbé PERROD, GIRARDOT et Maurice PROST, il a pris part pour obtenir le classement des ruines du château de Montmorot. Il exprime le vœu que le donjon du Pin, lui aussi, figure bientôt au Catalogue des monuments historiques du Jura, et cite un détail inédit : le projet du prince d'Aremberg d'acquérir le donjon pour y installer un musée franc-comtois.

Digitized by Google

M. l'Abbé PERROD fait alors une étude très complète sur les origines du château et les évènements qui s'y sont déroulés. Il souligne notamment l'erreur de la légende si longtemps accréditée du séjour de Henri IV au Pin. Il croit pouvoir fixer, d'après les renseignements puisés dans une brochure de M. l'Abbé BRUNE, l'année 1480 comme date de l'érection de cette forte resse. Ce travail paraîtra dans les prochains *Mémoires*.

M. LEBRUN donne quelques détails sur la *Société d'Histoire naturelle* récemment fondée à Lons-le-Saunier. Il tient à dissiper certains malentendus et explique que la nouvelle Société n'est qu'une transformation de l'ancienne *Société mycologique* ; elle n'a jamais songé à se poser en rivale de la Société d'Emulation ; au contraire, elle se réclame de cette dernière et sera heureuse d'obtenir son patronage ; elle espère même pouvoir, dans l'avenir, lui amener de nouveaux adhérents. M. DODANE s'associe aux paroles de M. LEBRUN.

M. MONOT parle du nouveau livre de Mme Marguerite-Henry ROSIER de Dole *Le Chagrin sous les vieux toits*. Cette étude bibliographique paraîtra prochainement dans un journal local.

La séance se termine par l'admission, au titre de membres correspondants, de MM. Jean et Pierre COURTOT, présentés à la réunion de janvier par M. FEUVRIER et Mme ROSIER.

Séance du 13 Mars 1919.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; BEY, DEBREST, LACHICHE, LETOREY, LOMBARD, MAITRE, MIAS, Abbé PERROD, M. PROST, Mlle TAVIOT, Mme TROUILLOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Digitized by Google

Le Président adresse ses souhaits de bienvenue à M. LETOREY récemment libéré des prisons d'Allemagne et à M. Pierre DESBREST, mobilisé, qui nous apportera prochainement quelques impressions de son séjour en territoire occupé.

Depuis le mois de mars, il n'a été envoyé par les Sociétés correspondantes qu'un nombre restreint de fascicules. Ils ne renferment d'ailleurs aucun fait intéressant notre région.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le chanoine BOURGEAT demande s'il peut présenter à la Société d'Emulation un mémoire sur « La Potasse dans le Jura ». M. MONOT a répondu qu'un travail de notre éminent collègue sera toujours reçu avec la plus vive satisfaction. Il trouvera sa place dans les prochains *Mémoires*

Deux présentations sont faites : celle de M. le Comte de MONTRICHARD, au château de Montmirey-la-Ville, par MM. le Baron d'ALIGNY et Emile MONOT ; celle de M. Charles MERCIER, négociant à Lons-le-Saunier, par MM. Emile MONOT et BEY. Le vote sur ces deux candidatures aura lieu en avril.

Le President annonce que M. de MONTRICHARD fait à la Société une proposition de rachat de cotisation.

Avant de se prononcer sur cette demande, il y aurait peut-être lieu de rechercher dans quelles conditions notre sympathique collègue de Bourg, M. Edmond CHAPOY, a été autorisé, en 1911, à racheter sa cotisation. A la prochaine séance, le Secrétaire donnera lecture des extraits des procès-verbaux concernant cette question ; l'Assemblée pourra se prononcer alors en toute connaissance de cause.

M. l'Abbé PERROD analyse un nouveau livre sur Rouget de Lisle par M. FIAUX. Il rappelle à ce sujet, les ouvrages publiés précédemment par MM. LEROY DE

Digitized by Google

Sainte-Croix, Tierçot et Lecomte en 1892, et tout récemment par M. de Joantho. On lira cette étude ci-après.

M. le Président remercie vivement M. l'Abbé Perrod.

Il rappelle les démarches faites par notre érudit collègue pour obtenir, en faveur du Musée de la Ville, une reproduction d'un buste représentant l'auteur de la Marseillaise.

M. Robin donne lecture d'une lettre intitulée : *Les expressions populaires, excursions à travers les patois.*

Après avoir signalé quelques exemples des difficultés que présentent la recherche et l'origine de ces expressions, et des méprises que l'on risque souvent de commettre, faute de connaître la forme réelle des mots patois, il essaie de découvrir l'origine d'un mot curieux des patois du Bas-Jura. C'est celui de *tyuatin*, souvent francisé d'une manière bizarre en *tue-chien* par lequel on désigne le régal offert aux ouvriers, à la fin de la fenaison, des moissons, des vendanges.

M. Monot ajoute quelques mots pour faire ressortir l'intérêt du travail de M. Robin, auteur d'une grammaire et d'un lexique du patois de la région du vignoble qui trouveront leur place dans les *Mémoires* de la Société.

Puis il fait la communication suivante sur un travail où M. Péclet, des Rousses, montre l'intérêt qu'il y aurait à reporter au sommet du Noirmont la portion de frontière franco-suisse qui longe le pied occidental de cette montagne. (Un fascicule du travail de M. Péclet, avec carte à l'appui, est remis à chacun des membres présents.)

Digitized by Google

Communication de M. Emile Monot.

La frontière franco-suisse au Noirmont. Un projet de rectification.

Il y a aux Rousses un homme comme il en faudrait un dans tous les coins de la France. Jouissant de son pays par tous ses sens, humant avec délices les effluves de ses sapins et de sa terre de bruyères, promenant un regard d'amour sur tous ses tableaux, écoutant dans une extase religieuse le silence des beaux soirs où tintent les sonnailles lointaines, non seulement il aime avec ferveur le haut plateau où il est né, son lac et ses forêts, sous leur lourd manteau de neige comme sous leur parure d'été, mais il en connaît l'histoire, dans son plus petit détail, depuis l'époque lointaine où les premiers moines de Saint-Claude défrichaient ce pays perdu. Il a même publié pendant plusieurs années un précieux journal, *Les Rousses*, où il a recueilli un nombre considérable de documents, presque tous inédits, sur son village et sa région.

Mais, en même temps qu'il aime ce passé, il aime son temps. S'il chérit la beauté de ses forêts, de ses sentiers, de ses chalets, de ses ruisseaux chantants et de ses calmes pâturages, ce n'est pas en artiste qui immobiliserait volontiers tout cela pour en jouir tout au long de son existence : il veut que son pays vive de la vie d'aujourd'hui. Il a fait ouvrir un chemin important sur le territoire de la commune qu'il a administrée avec un admirable dévouement, et il est, vraiment, le père de cette belle voie ferrée qui, bientôt, mettra Nyon et le lac de Genève à deux heures de Morez : C'est à M. Félix Péclet, il faut le dire, que le Jura la devra.

Il vient de prendre une autre initiative, plus hardie encore que celle du Morez-Nyon, et que je veux vous signaler en quelques mots : il s'agit de déplacer la frontière franco-suisse le long du Noirmont, et de la reporter à l'arête même de cette montagne.

M. Péclet vient de publier sur cette question une brochure ; une autre est en cours d'impression. Il y montre que

Digitized by Google

la frontière qu'il propose, outre qu'elle est conforme à la logique naturelle et à l'histoire, séparerait partout les propriétés particulières françaises et suisses, tandis que la frontière actuelle passant à peu près au pied de la montagne et l'englobant presque tout entière, laisse sur le territoire suisse une grosse partie des propriétés françaises, apportant à leur exploitation toute sorte d'entraves.

Dans sa première brochure, M. Péclet fait un historique complet de la question. Il établit que le litige de la Vallée des Dappes, tranché au détriment de la France en 1862, remonte aux accords et aux luttes de l'abbaye de Saint-Oyend de Joux (ou Saint-Claude) avec trois autres établissements religieux situés hors de notre pays : l'abbaye de Joux, Oujon et Bonmont ; et que ces accords et ces luttes furent continués par leurs suzerains, Savoie, puis Berne (depuis 1536) d'une part ; Bourgogne, Espagne et France, de l'autre.

Toute cette histoire ne peut être suivie avec intérêt que par ceux qui connaissent bien le pays et qui ne sont pas trop étrangers à son histoire. Je passe donc sur les luttes qui se placent entre le XII^e^ siècle et l'année 1606. On voit les sujets de Saint-Oyend en discussion, et même aux prises dans des combats, avec ceux d'Oujon, sur les flancs du Noirmont, et avec ceux de Bonmont sur le versant d'une montagne voisine, le Mont-Oisel ou les Tuffes.

De nombreuses conférences... de la paix se tinrent vers la fin de cette période, pour tenter de ramener le calme dans nos montagnes. Les Tuffes et la Pyle, particulièrement contestées, étaient devenues *res nullius* et constituaient ce qu'on appelait la *Pièce de l'Intérim* : c'est en partie la future *Vallée des Dappes*. En 1606 enfin, le premier traité des Rousses traça la limite de Bourgogne avec Berne (Berne possédait depuis 1536 le pays de Vaud). La frontière allait de la source de la Valserine (le Planet) à l'encoche du Creux (le *Croua* des cartes) du Noirmont, par les Jacobez, les Cressonnières et le sommet du Noirmont (où a été élevé le Signal). Tout ce qui était à droite était attribué à Berne, qui devenait ainsi propriétaire de la Pièce de l'Intérim ; et le flanc du Noirmont était reconnu à Bourgogne.

Digitized by Google

La frontière de 1606 s'arrêtait — on vient de le voir — à l'encoche du Creux. Il fallait en achever le tracé jusqu'à la vallée de Joux, au Carroz, où passait, depuis 1219, la ligne séparative entre les terres relevant de St-Oyend et celles qui relevaient de l'Abbaye de Joux. (C'est encore aujourd'hui la frontière franco-suisse à travers la vallée de l'Orbe : elle avait été fixée en descendant l'Orbe jusqu'à une lieue de sa sortie du lac des Rousses). Pour achever le tracé entre l'encoche et la ligne du Carroz ou limite de la Vallée de Joux, des délégués furent désignés de part et d'autre et commencèrent leur travail aux Rousses en 1631. Fait intéressant : je vois que le fameux président Boyvin fut un des délégués de chez nous. Les nôtres soutenaient que la frontière devait suivre l'arête. On se sépara sans avoir pu se mettre d'accord. Les négociations, reprises en 1648, aboutirent au succès des Bernois. La frontière prolongée laissait sur Berne une bonne partie des propriétés des gens des Landes.

A la demande de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, le Directoire décida l'établissement d'une grande route directe de Paris à Milan (c'est la route actuelle de la Faucille). Les études à travers le Jura montrèrent que le tracé imposé par la configuration du sol passait par le Col de la Faucille après avoir suivi la vallée qui, partant des Cressonnières, contournait les Tuffes et longeait le pied de la Dôle pour se continuer par le val de Mijoux : c'était la *pièce de l'Intérim*, ou *vallée des Dappes*, au sens ancien du mot. On a vu qu'elle faisait partie de Berne depuis 1606. Il fallut donc négocier avec le gouvernement fédéral qui, en 1802, *consentit* à abandonner la Vallée des Dappes, étroite et pauvre, contre le Frickthal, territoire riche et considérable, enclavé dans le canton d'Argovie, que la France venait d'obtenir de l'Autriche. Berne savait faire ses affaires... Une nouvelle frontière fut tracée. La France recevait ainsi la *pièce de l'Intérim*, un peu agrandie sur le revers sud du Noirmont ; c'est ce qu'on appela désormais la *Vallée des Dappes* : le nom restait le même, mais il s'appliquait maintenant à une superficie plus grande, qui

Digitized by Google

était de 1900 hectares. Elle n'était habitée que par des Français.

Les traités de 1814 et 1815 décidèrent que la France rentrerait dans ses limites de 1790 : c'était nous faire perdre toute la vallée des Dappes que nous possédions seulement depuis 1802. Elle fut donnée au canton de Vaud. Notre ministre des affaires étrangères, le duc de Richelieu, en réclama instamment la restitution. Mais le dernier traité était signé, et le principal négociateur suisse était rentré à Genève. Les représentants de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie, considérant comme légitime notre réclamation, s'engagèrent, le 19 novembre 1815, à « intervenir auprès de la Confédération de la manière la plus efficace pour que l'affaire fût réglée comme le demandait la France ». Forte de cet appui, renouvelé en 1817 et 1818, la France se croyait sûre d'obtenir la rétrocession de la Vallée des Dappes. Mais la Suisse s'en tenait au texte même des traités. De nombreux mémoires furent échangés de 1818 à 1827. Cependant une proposition de transaction fut faite par la Suisse en 1828 ; mais elle n'aboutit encore à aucun résultat, bien qu'elle eût fait à quatre reprises (1829, 1835, 1839 et 1853) la matière de pourparlers entre les deux pays. Il importe de remarquer d'ailleurs que, dans ces pourparlers, il n'était question que du partage de la vallée, et que jamais le Noirmont n'entra en ligne de compte.

Cependant, le territoire contesté, étant neutre de fait, se peuplait de contrebandiers et de déserteurs, et j'ai souvent entendu mon grand-père parler des Cressonnières comme d'un village peuplé de brigands : le peuple a l'habitude de simplifier les choses...

Des conflits d'autorité naissaient aussi. Le plus grave, provoqué en 1859 par le Préfet du Jura, aboutit enfin à un règlement définitif, qui fut signé le 8 décembre 1862 : c'est le Traité de la Vallée des Dappes La France en sortit les mains vides. Que dis-je ? elle abandonna gratuitement une petite portion de son territoire.

En effet, alors que la Suisse elle-même avait, dans son projet de transaction en 1828, proposé un certain partage du

Digitized by Google

territoire litigieux, que ce principe avait été admis dans toutes les négociations subséquentes, l'obstacle à l'arrangement définitif ne résidant, semble-t-il, que dans la quotité à attribuer à chacun des contestants, — soudain le principe du partage disparaît ; la France reconnaît implicitement que la Vallée des Dappes n'a pas cessé *d'appartenir tout entière* à la Suisse depuis 1815, et elle admet comme équitable de donner une *compensation* à la Suisse, si celle-ci consent à prélever, pour la céder à la France, une portion de cette vallée. L'arrangement se réduit donc à *échanger*, contre le flanc *français* du Noirmont, *qui n'avait jamais été en question* (mais qui a dû, en 1862, être réclamé par la Suisse comme une sûreté militaire), la montagne des Tuffes et une bande de terrain de 150 m. de largeur sur 7 km. de longueur, longeant au levant la route de la Faucille, montagne et terrain considérés par la Suisse comme étant à elle *sans conteste*. Sans conteste ! alors que, depuis les traités de 1815, forte de l'appui des puissances mêmes qui les avaient signés avec elle, la France n'avait jamais cessé de revendiquer ses droits sur ce même territoire... Et pour prix d'un terrain qui n'était pas incontestablement suisse, le plénipotentiaire français en abandonnait un qui était incontestablement français, et depuis 1606 ! (1)

Ainsi, les difficultés internationales de la Vallée des Dappes étaient tranchées au profit exclusif de la Suisse ; et elles étaient remplacées par les difficultés, moins graves assurément, mais désagréables et permanentes, qui proviennent de la souveraineté du canton de Vaud sur 700 hectares de prés-bois *situés en dehors de ses limites naturelles, et possédés par des étrangers*.

C'est sur ce point que M. Péclet voudrait attirer l'attention des pouvoirs publics. Il lui semble que, si la Suisse a pu jadis réclamer le flanc du Noirmont par méfiance contre la France guerrière, ces méfiances sont tombées aujourd'hui.

(1) C'est dans le même traité que la France accorda à la Suisse la franchise du transit par son propre territoire, entre la Cure et le Carroz (*Route internationale*).

Digitized by Google

La Société d'Emulation pourrait donner à son initiative l'appui de sa respectable autorité en prenant la délibération que je vais vous lire :

La Société d'Emulation du Jura,

Considérant qu'historiquement et géographiquement le flanc occidental du Noirmont fait partie du territoire français ;

Qu'il n'a été cédé à la Suisse qu'en 1862, à la suite d'une erreur manifeste de notre diplomatie ;

Que ce versant est tout entier, et depuis la colonisation même du pays, propriété des habitants des Rousses et de Bois-d'Amont.

Que le fait d'être « à cheval » sur la frontière rend presque impossible l'exploitation de ces propriétés, en raison des innombrables formalités exigées par les administrations des deux pays.

Se fait un devoir d'appuyer la requête adressée par nos compatriotes des Rousses et de Bois-d'Amont, tendant à transférer au sommet du Noirmont la frontière franco-suisse qui passe actuellement au pied occidental de cette montagne.

Adopté.

Un exemplaire de cette délibération sera envoyé à M. Péclet.

M. l'Abbé Perrod donne communication d'une note de M. Feuvrier sur un *Coup de poing Chelléen* trouvé le 29 décembre 1909 sur le territoire de Gendrey, et présente deux échantillons préhistoriques qui lui ont été envoyés par le savant conservateur du Musée de Dole.

Puis il annonce qu'il a reçu récemment la visite de M. le colonel Paul Azan, du 40e d'infanterie, qui serait disposé à venir faire dans notre ville une conférence sur *L'Amérique et la Guerre*, si la Société d'Emulation voulait bien prendre cette conférence sous son haut patronage.

Digitized by Google

A l'unanimité, l'Assemblée accepte cette proposition et une Commission sera nommée pour étudier les moyens de la réaliser.

Pour terminer, le Président annonce la lecture d'un travail de M. Emile LONGIN le 10 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Communication de M. l'abbé Perrod.

A propos des récents biographes de Rouget de Lisle et de la Marseillaise.

LE ROY DE STE-CROIX, un alsacien resté intrépidemment fidèle à la France, publiait, en 1880, à Strasbourg, un volume grand in-8° intitulé : *Le Chant de guerre pour l'armée du Rhin, ou la Marseillaise*, avec ce sous-titre : *Paroles et musique de la Marseillaise ; son histoire ; contestations à propos de son auteur ; imitations et parodies de ce chant français.*

Le 8 novembre de la même année, il venait donner au Théâtre de Lons-le-Saunier une Conférence sur la Marseillaise et Rouget de Lisle qu'il publiait ensuite en ajoutant au titre : *Notice historique sur des documents inédits ou peu connus.*

LE ROY DE SAINTE-CROIX avait résumé, d'une façon parfois un peu confuse, mais assez complète pourtant, tout ce qui avait été écrit avant lui sur son sujet, utilisant surtout les fameux articles de DERIÈGE dans le *Siècle*, en 1848, et la monographie de POISLE-DESGRANGE, parue en 1864.

M Julien TIERSOT et Alfred LECONTE reprirent l'étude de la biographie de Rouget de Lisle et publièrent leurs travaux presqu'en même temps, en 1892.

Digitized by Google

LECONTE avait eu connaissance de nombreux documents inédits appartenant à des collectionneurs d'autographes ; il les publia un peu mêle-mêle en les mélangeant sans critique à des renseignements recueillis un peu partout et souvent de seconde main. L'utilité de son travail est réelle pourtant et il sera toujours consulté avec profit.

M. TIERSOT reste jusqu'à maintenant celui qui a le mieux connu Rouget de Lisle et en a parlé avec le plus d'impartialité. Il l'a fait en deux volumes, le premier, celui de 1892, intitulé : *Rouget de Lisle, son œuvre, sa vie*, est surtout rempli par la biographie de notre compatriote ; on pourrait y ajouter encore ; on pourrait aussi modifier certains détails erronnés ; mais dans l'ensemble l'œuvre est bonne, presque définitive. Le second, paru en 1916, complète son aîné, en ce sens qu'il insiste davantage sur la paternité de la Marseillaise et clôt, de manière à ce que personne n'y revienne plus, la querelle fastidieuse émue à ce sujet par des critiques sans savoir, mais non pas sans passion. Sur les différentes versions, sur les adaptations successives de notre chant national, M. TIERSOT donne des détails pleins d'intérêt et sa grande compétence en matière musicale en garantit la valeur. Son livre se pare de nombreuses gravures, lithographies et photogravures et d'un appendice où sont données, paroles et musique, quelques-unes des plus jolies romances de Rouget de Lisle.

Mais, malgré son titre, l'ouvrage est incomplet : c'est surtout l'histoire des origines de la Marseillaise qui y est racontée, quant à sa fortune diverse à travers les temps et les régimes politiques aussi bien que les évènements militaires qui se sont succédés ou produits depuis, il en est peu question ; ce peu est excellement dit, mais ce n'est pas assez.

Digitized by Google

M. DE JOANTHO, secrétaire, je crois, de son Altesse royale Mgr le duc de MONTPENSIER, a voulu, en 1917, y remédier. Le volume qu'il a publié alors, dans cet espoir, est intitulé : *le Triomphe de la Marseillaise*. Il s'ouvre par une lettre-préface de Ferdinand, duc de MONTPENSIER qui y revendique l'honneur d'avoir eu la première idée de cet ouvrage et évoque la mémoire de Louis-Philippe, son aieul, chantant la Marseillaise avec le Peuple, au balcon du Palais-Royal (le peuple, c'était ce mauvais plaisant d'Ourliac qui s'était fait une spécialité de cette *scie*, royale si j'ose dire !) Loin de moi la pensée qu'un prince ne puisse admirer la Marseillaise et le dire, mais je préférerais qu'il ne nous fasse cette confidence qu'avec discrétion et en temps opportun.

Le livre de M. DE JOANTHO est écrit avec une verve toute méridionale, et parfois même les idées disparaissent dans le bouillonnement de la phrase ; les premières pages du premier chapitre de son livre sont, à cet égard, caractéristiques : il faudrait d'après lui que la Marseillaise fut placée dans un sanctuaire, sur un piédestal, et qu'elle soit aussi un *oasis* « où les enfants d'une même patrie puissent, quelques instants, sortir de ci de là, du cauchemar de la politique » et se rencontrer; il faudrait aussi qu'elle fut une masse imposante, « force irrésistible, renversant sur son passage, comme un fétu de paille, les misérables hostilités, les lamentables préjugés... » Pour lui, Rouget de Lisle est un royaliste méconnu — il vaudrait mieux dire inconnu ! Autre erreur : Rouget de Lisle n'avait aucun talent, la Marseillaise est indépendante de lui (pages 40, 41, 51, 52, 85). Sa biographie est sans intérêt (page 71) ; M. DE JOANTHO s'y essaie pourtant, mais ce qu'il en rapporte n'est que redites sans personnalité et, c'est vrai, sans intérêt. Quant à l'histoire de la Marseillaise, il n'en n'est pour ainsi dire pas question dans l'ouvrage.

Digitized by Google

Ce volume a pourtant une valeur : celle de l'image. Il donne, en cinquante illustrations dans et hors le texte, tout un ensemble de documents rassemblés pour la première fois et qui complètent très heureusement ceux qu'avait donnés M. Tiersot dans son second ouvrage.

La Marseillaise, son histoire dans l'histoire des français depuis 1792, que M. Louis Fiaux vient de publier à la librairie Fasquelle, se présente sous des espèces plus imposantes. C'est un volume grand in-8°, de 428 pages, dont l'impression est très compacte. Sur la couverture, le titre en noir et rouge ressort bien et annonce quelque chose de sérieux qui ne veut devoir son succès qu'à son seul mérite. Je lui chercherais bien une querelle, une toute petite, car j'en aurai si peu à lui faire par la suite que je ne veux pas laisser échapper celle-là : il annonce dix *gravures* hors texte, onze avec le portrait de Rouget de Lisle, et quand je tourne les pages, je trouve une *photogravure* et dix *phototypies* — question de mots, dira-t-on, mais c'est avec des mots que fixeront leur jugement les bibliographes de l'avenir et que le font déjà ceux du présent.

Le texte peut se distribuer en trois parties selon la nature de ce qu'il contient, les deux premières se confondant un peu : la biographie de Rouget de Lisle, l'histoire de la Marseillaise, les appendices de références, d'érudition ou de bibliographie ; à quoi on pourrait en ajouter une quatrième : l'illustration.

M. Fiaux se défend de vouloir écrire une nouvelle biographie de Rouget de Lisle : c'est l'histoire de la Marseillaise qu'il entend faire ; mais à propos de celle-ci, il est amené tout naturellement à parler de l'auteur, et il le fait en homme renseigné, qui connaît ce qui a été publié avant lui et l'utilise intelligemment. Sauf sur les origines de la famille de Rouget de Lisle, il ne dit

Digitized by Google

rien de nouveau, mais sur ce point, il est très intéressant. D'après lui, les ancêtres du côté paternel de l'auteur de la Marseillaise seraient d'origine languedocienne. Il mentionne un Rouget vivant en 1580, à Montpellier, un autre plus tard à Niort, et il cite plusieurs branches de cette famille, toutes anoblies : Rouget de Grancay, Rouget de Gourcey, Rouget de la Barbelinière, Rouget de Tournay, Rouget de la Fosse; même un Rouget de Lisle.... mais il n'a pas réussi à découvrir comment de simples Rouget vivaient à Dole à la fin du XVIII[e] siècle ; il ne nous explique pas non plus pourquoi il y a encore tant de Rouget dans le Jura et la région avoisinante. Une remarque aussi, en passant : pourquoi M. Fiaux met-il un accent circonflexe sur l'o de Dole et un l après l'u de Lons-le-Saunier?

Mais je reviens à Rouget de Lisle que M. Fiaux aime beaucoup et dont il prend à tâche de diminuer, de voiler même les défauts — car il en avait, comme tout le monde ! A la rigueur, il ferait volontiers bon marché de son talent littéraire et même du musical, mais il veut absolument qu'il ait été un militaire de grand mérite et même un homme politique de grande envergure, tous deux également incompris et méconnus, victimes de Carnot et surtout de Bonaparte. (On n'accusera jamais M. Fiaux d'être bonapartiste !) Une citation seulement il s'agit de la lettre de Rouget à Bonaparte au moment où le consulat temporaire allait devenir le consulat à vie. Tout le monde la connaît. Voici comment M. Fiaux l'apprécie (p. 173-174) : « Heureux la France et le Premier Consul, s'ils avaient été servis seulement par des citoyens probes et clairvoyants comme Rouget de Lisle ! Mais le propre des gouvernements fondés sur une base despotique comme le gouvernement consulaire, était d'écarter systématiquement ces sortes d'esprit, qui, dans n'importe quel emploi conservent la liberté de

Digitized by Google

leur observation et de la parole inévitable qui en découle... bientôt considérés comme importuns... indignes enfin de figurer dans le cortège ou le troupeau.... Rouget de Lisle n'avait pas à s'y méprendre : il lui fallait ou renoncer à toute pensée.... ou rentrer dans la foule. Mais Rouget de Lisle n'était de l'étoffe ni d'un Savary, ni d'un Maret. »

Bref, pour la biographie de Rouget de Lisle, à part quelques détails qu'il faudra emprunter à M. Fiaux, et surtout les très importants renseignements qu'il donne sur l'origine de sa famille, mais qu'il conviendra d'étudier de plus près, il faudra revenir encore à M. Tiersot.

Quant à l'histoire de la Marseillaise, ce que se proposait d'ailleurs M. Fiaux, elle est faite cette fois et complète et de main de maître ! Je ne dis pas que je souscrirais à tous les jugements et à toutes les appréciations politiques de l'auteur ; il ne le demande pas d'ailleurs, il a bien trop d'esprit pour cela, mais j'a été ébloui à la vue de cette course magnifique et tragique de la Marseillaise à travers notre vie nationale depuis 1792. Née à la veille des grands combats, elle est partout où se joue le sort de la France et celui de la première République, non pas au pied de l'échafaud, comme on l'a dit et répété bien à tort, mais sur le champ de bataille, à côté du drapeau aux trois couleurs dont son souffle héroïque gonfle et fait frissonner les plis. Elle se tait, ou mieux on la fait taire sous l'Empire, la France d'ailleurs était alors victorieuse et pouvait se passer d'elle ; elle se réveille sur les lèvres même de Napoléon à la Bérésina ; l'Empereur, ô ironie ! lui doit son salut ! La Restauration la proscrit ; 1830 la rappelle ; 1848 la chante sur les barricades élevées par la Liberté ; les soldats de Napoléon III la chantaient en partant pour Berlin où ils seraient allés si on avait su

Digitized by Google

les y conduire. La guerre qui s'achève voit enfin son triomphe : elle est comme la voix de la Victoire elle-même, impérissable comme la France et ses destinées !

On ne saurait trop louer l'entrain, la vigueur, avec lesquels ce récit est conduit d'un bout à l'autre, sans hésitation, sans faiblesse ; et il faut rendre justice à la variété et à l'ampleur de l'information qui le soutient. Encore une fois, l'histoire de la Marseillaise, à côté de Rouget de Lisle, est faite : on pourra y ajouter ; il serait possible de retrancher ou de retoucher quelques détails ; mais le fond du tableau est là, bien dessiné, et peint de vives et solides couleurs : il restera.

Que dire de l'Appendice, ou mieux des Appendices ? C'est toujours sous cet abri que se réfugient les voisins du récit qui n'ont pu trouver place au foyer, et tous encore n'y sont pas. Il y en a qui sont venus de très loin, et, laissez couler le temps, il en viendra d'autres ! M. Fiaux a donné sous ce titre quelques éclaircissements à son texte ; il a cité des variantes et des parodies de la Marseillaise, pas toutes et pas les plus curieuses ; donné quelques discours, notamment celui de M. Poincaré, lors du transfert des cendres de Rouget de Lisle aux Invalides, le 14 juillet 1915 ; il a même discuté une fois de plus, ce qui est désormais hors de conteste, la paternité de la Marseillaise. Toutes ces notes, bien qu'un peu et forcément disparates, sont utiles et intéressantes. Je regrette seulement qu'elles ne soient pas accompagnées d'une table des noms propres cités dans l'ouvrage ; c'est là un procédé requis aujourd'hui pour faire de tout livre, petit ou gros, et surtout s'il est important comme celui-ci, un véritable instrument de travail, et cela ajoute beaucoup à sa valeur.

Quant à l'illustration, elle est en partie remarquable et nouvelle. A côté du tableau de Pils et du médaillon de David d'Angers qui sont, le premier trop répandu,

Digitized by Google

puisqu'il est composé sur des données fausses, et le second pas assez, M Fiaux donne la reproduction d'une toile de Boilly, peinte en 1800 et dont il est l'heureux possesseur. C'est la première fois que ce tableau est photogravé ; il y a beaucoup de chances pour qu'il soit ressemblant ; il y en a aussi pour que le soit le petit buste, fait en 1827, par David d'Angers, et dont M. Fiaux est également l'unique détenteur. J'ai déjà parlé de cette toile et de ce bronze.

En résumé, l'ouvrage intitulé : *la Marseillaise, son histoire dans l'histoire des Français depuis 1792*, répond bien à son titre. C'est un livre qui comble en grande partie une lacune, qui ajoute quelque chose à ce qu'on savait déjà sur Rouget de Lisle, qui en somme est digne de lui, et qui rend le nom de son auteur en quelque manière inséparable désormais de celui de son héros.

Je m'excuserais de vous en avoir parlé si longtemps s'il en était autrement, si Rouget de Lisle n'était pas notre compatriote, de son vivant notre collègue, et si la Marseillaise ne célébrait pas, après l'avoir arrachée de vive force à nos ennemis, la victoire définitive de la France.

Maurice Perrod.

Communication de M. Feuvrier.

Coup-de-poing Chelléen (?)

Chaille du bajocien trouvée par moi dans un champ le 29 décembre 1909, sur le territoire de Gendrey, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dole, à 700 mètres au sud du

Digitized by Google

point 310 de la carte d'état-major, sur la pente d'une colline (dont ce point 310 est le sommet), entre les chemins de grande communication d'Orchamps à Taxenne et de Rans à Gendrey. Sur la carte géologique de France, l'endroit de la trouvaille est compris dans J_{IV} (oolithe inférieure).

Dimensions de la chaille : longueur, 110 mm. ; largeur, 105 mm. ; épaisseur, 40 mm.

Poids, 390 grammes.

L'objet que nous présentons répond bien à la description des caractères du coup de poing, donnés par G. DE MORTILLET dans « Le Préhistorique » (Paris, 1883, p. 133-135 et 139-140). Voici ce que j'y lis et que je transcris en soulignant les caractères qui conviennent à la pièce.

« Cet instrument varie beaucoup de forme, de grandeur, de fini dans le travail, de matière... Dans son ensemble l'instrument chelléen affecte la forme d'une amande. Il est *élargi et arrondi en bas. Il se rétrécit généralement à partir du tiers inférieur, en allant vers le sommet.... les bords du pourtour sont anguleux et les faces dans le sens de l'épaisseur présentent un certain aplatissement.*

« C'est là la forme habituelle, la forme typique ; mais les variations dans tous les sens sont nombreuses ».

Dit ensuite que l'instrument se présente parfois sous sa forme « *triangulaire* ».

« Les *deux faces* de l'instrument sont généralement *à peu près semblables.* Il arrive pourtant que l'une est beaucoup plus bombée ».

« *Le plan qui passe par le pourtour anguleux* est presque toujours *horizontal* ; néanmoins, parfois, il est sensiblement gauche et cela a été recherché intentionnellement ».

« Le côté étroit au sommet, dans la majorité des cas, est plutôt une pointe arrondie qu'une pointe aigue ».

« *Les bouts pointus allongés se brisent très facilement,* aussi la plupart du temps sont-ils *cassés* ».

C'est le cas pour notre pièce.

« L'instrument chelléen est taillé à *grands éclats....* les *deux faces* sont *régulières, unies...*, la *base* bien *arquée...*, le *pourtour* tranchant ou élégamment crénelée. Pourtant,

Digitized by Google

même sur les échantillons les mieux travaillés, on voit habituellement vers le bas, le plus souvent sur le côté, *une petite partie laissée sans taille à l'état brut.* On dirait un oubli ou un défaut. Mais le fait est trop fréquent, on pourrait même dire constant, pour ne pas être intentionnel ».

Il y a plus, bon nombre de *pièces ne sont pas taillées à la base* ou le sont mal et simplement dégrossies ; *on reconnait là : la croûte des nodules*, la surface arrondie et polie des cailloux roulés... *La roche employée* pour faire l'instrument *a conservé en ce point son aspect primitif.* Le travail ne commence qu'au-dessus. Ce ne sont point des ébauches..., ce sont des échantillons auxquels on a ménagé intentionnellement des espèces de manches ; on dit qu'ils sont *à talons....* »

J'ajouterai que notre pièce est très bien en main grâce au soin qu'a pris l'ouvrier d'atténuer (par l'enlèvement de 3 éclats), la protubérance du bulbe de percussion et d'aplanir sur la face opposée une partie du cortex. Placer l'index sur le plan de frappe, le pouce sur la partie mise à nu par l'enlèvement d'un éclat du cortex et les trois autres doigts sur la face bulbeuse.

Lorsque la préhension est ainsi faite l'articulation de la 2e avec la 1re phalange de l'index se trouve située à l'intersection de l'arête du cortex et du plan de frappe.

En ce point, on remarque qu'il se trouvait une proéminence gênante qui a été enlevées en 3 ou 4 petits éclats.

Le silex pendant des siècles a subi des chocs du fait du soc de la charrue ainsi qu'en témoignent les raies d'oxyde de fer sur les deux faces.

Séance du 10 Avril 1919.

Présents : MM. Monot, *Président ;* Guichard, *Vice-Président* : Declume, Dodane, Guillaumot, Lachiche, Lebrun, Lejay, Lombard, Maitre, Mias, Nourry, Maurice Prost, Abbé Perrod, Robin, Mlle

Digitized by Google

TAVIOT, Mme TROUILLOT, Dr VAGNIOT, et CARREZ, *Secrétaire*.

Absent excusé : M. BEY.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté après une courte rectification demandée par M. l'Abbé PERROD.

Le Président adresse ses cordiales salutations à MM. GUILLAUMOT, maître des requêtes au Conseil d'Etat, et NOURRY, receveur des finances à Louhans, qui assistent à la séance.

M. BLONDEAU, Commissaire du Gouvernement près le Tribunal supérieur d'Alsace et de Lorraine, remercie la Société des félicitations qu'elle lui a adressées, par la voix de son Président, à l'occasion de sa nomination à Colmar.

M. Félix PÉCLET, ancien maire des Rousses, témoigne toute sa satisfaction pour l'appui donné par la Société d'Emulation du Jura aux démarches faites en vue du déplacement de la frontière du Noirmont en faveur des habitants des communes des Rousses et de Bois-d'Amont.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures de MM. MERCIER, négociant à Lons-le-Saunier, et le Comte de MONTRICHARD, au château de Montmirey-la-Ville. Tous deux sont admis à l'unanimité des membres présents

M. ROBIN, sous-intendant militaire en retraite, a la parole pour la lecture de son travail intitulé : *Seconde excursion à travers les coutumes et les patois de la région lédonnienne*.

Il entretient l'Assemblée des croyances populaires et des expressions de la langue rustique. Prenant certains mots de nos patois de Franche-Comté (notamment *charmoise*, désignant le rhume de cerveau), il ne s'est

Digitized by Google

pas contenté d'en indiquer l'étymologie ; il a cherché à en montrer la vie, l'évolution les corrélations avec d'autres dialectes ou d'autres langues voisines. Il a réussi, comme il le désirait, à rendre attrayant un sujet bien aride en lui-même.

On applaudit, et M. le Président remercie chaleureusement M. ROBIN en le priant de vouloir bien remettre son manuscrit à la Commission de lecture.

M. MONOT lit une notice de M. GIRARDOT sur *Le Préhistorique dans le vallon de Vaux-sous-Bornay*. Elle sera insérée dans les *Mémoires de la Société*. A la prochaine séance, le savant conservateur du Musée nous apportera une étude sur *Les sels de potasse dans le Jura*.

M. LEJAY, d'après les indications de M. PIROUTET, a exécuté dans la même région, soit seul, soit en compagnie de M. LEBRUN, des fouilles qui ont mis à jour un assez grand nombre d'objets préhistoriques :

Silex taillés pointes de flèches, racloirs, couteaux, haches, etc. Il fait passer ces objets sous les yeux de ses confrères qui sont vivement intéressés.

Le Président fait l'éloge des travaux de MM. GIRARDOT et LEJAY ; puis après avoir reporté au 8 mai la lecture d'un manuscrit de M. LONGIN : *Un émule de La Cuson*, il aborde la question inscrite à l'ordre du jour : *Un paysage menacé*.

Il s'agit de la belle région des Lacs et du Hérisson, menacée, en effet, par des projets d exploitation industrielle.

M. MONOT expose, avec une précision et une sûreté de documentation qui font une réelle impression sur les membres de l'Assemblée, tous les inconvénients qui peuvent résulter de l'exécution de ces projets, et il réfute successivement tous les arguments qu'on émet en leur faveur.

Digitized by Google

Il propose l'adoption du vœu suivant en faveur de la protection d'un des plus beaux sites du Jura et l'envoi d'une ampliation de la délibération à intervenir aux Ministères des Beaux-Arts et des Travaux publics, ainsi qu'aux sociétés françaises s'occupant de tourisme :

La Société d'Emulation du Jura,

Considérant que cette Région des Lacs et du Hérisson présente un ensemble de sites d'une variété et d'une beauté auxquelles, dans le Jura, rien ne peut se comparer ;

Qu'elle n'est pas seulement le plus beau paysage du Jura, mais un beau paysage de France, et que, si l'on peut, parfois, mettre sur le compte du patriotisme local certaines admirations que les étrangers trouvent excessives et qu'ils n'approuvent point, il n'en est pas de même pour une région qui a été célébrée par Charles Nodier et par cet illustre voyageur : Marcel Monnier ;

Que le Hérisson, torrent de montagne, étant réduit, en été, à un mince filet d'eau, il faudra donc, pour augmenter son débit, avoir recours aux lacs, transformés en réservoirs de force ;

Que cela ne se fera pas sans qu'il en résulte, pour tel ou tel de ces lacs, des accidents semblables à ceux qui se sont produits à Chalain, et qui ont endommagé ce site, jadis si justement célèbre ;

Qu'il appartient à la Société d'Emulation du Jura, gardienne plus que centenaire de tout le passé du Jura, de réclamer aussi l'honneur d'en protéger les aspects naturels;

Emet le vœu :

1° Que les travaux susceptibles d'altérer un beau paysage du Jura ne soient entrepris qu'en cas de nécessité absolue et pour une fin de réelle utilité publique ;

2° Que, dans les Comités locaux ou départementaux, il soit fait une place à des représentants des Sociétés qui s'intéressent à l'histoire du Jura, à sa géographie, à son histoire naturelle, à la beauté de ses paysages ;

Digitized by Google

3° Que l'on prenne aussi l'avis des grandes Sociétés françaises qui veillent à la conservation des beautés naturelles de la France ;

4° Que, la menace dirigée contre la Région des Lacs pouvant avoir, un jour prochain, un effet irréparable, il soit pris au plutôt des mesures pour lui faire appliquer le bénéfice de la loi du 21 avril 1906 sur la protection des paysages de France ;

Et décide que la présente délibération sera adressée au Ministère des Beaux-Arts, au Ministère des Travaux publics, au Touring-Club, à l'Automobile-Club et à la Société pour la protection des Paysages, et qu'elle sera imprimée, avec un exposé de la question, pour être répandue dans le Jura et envoyée hors du département.

L'impression de la délibération ci-dessus indiquée est décidée, à la demande de M. Maurice Prost et de plusieurs de ses collègues.

M. Monot fait aussi connaître un ouvrage paru récemment à Besançon sous ce titre : *Répertoire sommaire des titres de famille conservés aux archives du Doubs*. Il fait l'éloge de l'auteur, M. Dornier, archiviste de ce département, et montre la haute utilité de cette œuvre pour tous ceux qui s'intéressent au passé de la province comtoise.

A la fin de la séance, une proposition tendant à modifier les statuts de la Société d'Emulation dans les articles relatifs à la perception des cotisations et à examiner la question du rachat par un versement dont le montant serait à déterminer est déposée sur le Bureau de la Société, au nom de MM. Lebrun, Lombard, Mias, Robin et Lejay.

Conformément à l'art. 16 des statuts, M. le Président désigne une Commission de cinq membres dont trois sont pris en dehors des signataires, pour

Digitized by Google

faire un rapport sur la proposition à la séance suivante.

Cette Commission comprend MM. Maurice PROST, MAITRE, Abbé PERROD, MIAS et ROBIN.

La prochaine réunion est fixée au 15 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 15 mai 1919.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; DECLUME, GIRARDOT, JACQUET, LÉTOREY, LACHICHE, LOMBARD, LEBRUN, MIAS, MAITRE, MERCIER, Maurice PROST, ROBIN, Mlle TAVIOT, Dr VAGNIOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. MERCIER, nouveau membre, puis il donne lecture de la correspondance.

M. CHAUDEY, Conservateur des Forêts, nommé récemment à Valence, donne sa démission de membre résidant à Lons-le-Saunier, mais il continuera à faire partie de la Société d'Emulation au titre de membre correspondant.

M. MONOT signale, parmi les publications reçues, un travail de M. PÉCLET, des Rousses, destiné à compléter son Mémoire sur le déplacement de la frontière du Noirmont, mémoire dont les membres de la Société ont pu prendre connaissance à la séance d'avril.

Il annonce également la prochaine apparition d'une Revue régionale de la Fédération des sections du Tourisme de la Franche-Comté et des Monts-Jura. Elle se

Digitized by Google

fera d'ailleurs un plaisir d'insérer toutes les communications venant de la Société d'Emulation.

La ville de Metz, dans le but de refranciser sa Bibliothèque, fait un vibrant appel aux Sociétés savantes de province pour obtenir d'elles une collection de leurs *Mémoires*.

La Société d'Emulation du Jura, comme le propose son président, se fera un devoir d'envoyer au Maire de la vieille cité, redevenue française, une série de volumes choisis parmi ses dernières publications

M. Girardot fait ensuite, sur le *Conglomérat du bois de Ruffey et du Gravier*, une communication qui trouvera sa place dans les prochains *Mémoires*.

M. Monot fait distribuer des exemplaires imprimés de « l'Appel pour le Hérisson et la Région des Lacs », qu'il a lui-même rédigé, et il donne lecture de son rapport sur cette question qui intéresse un des sites les plus remarquables du Jura. Il annonce qu'il vient d'adresser aux Maires de cette région, une lettre destinée à appeler leur attention sur la nécessité de sauvegarder un ensemble de beautés naturelles que l'extension du tourisme dans notre département, mettra de plus en plus en relief, tout en conciliant cette situation avec la nécessité d'encourager les entreprises qui tendent au relèvement de l'industrie française.

MM. l'Abbé Perrod et Girardot donnent également sur ce sujet quelques renseignements fort intéressants, et M. Lebrun, trésorier de la Société d'Histoire naturelle du Jura, lit une délibération par laquelle cette Société s'associe au vœu de la Société d'Emulation émis à la réunion du 10 avril dernier.

M. Robin, au nom de la Commission chargée d'étudier la question du rachat des cotisations, donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du principe du rachat moyennant un versement unique de deux

Digitized by Google

cents francs pour les membres résidant au chef lieu et de cent francs pour ceux qui résident dans le départment.

Au cas où le membre ayant effectué le versement passerait d'une catégorie dans l'autre, il devra faire soit un versement complémentaire définitif, soit verser chaque année la somme de cinq francs, différence entre les deux cotisations. Dans le cas où il cesserait de faire partie de la Société pour quelque cause que ce soit, il ne pourra réclamer aucun remboursement et renonce à toute reprise.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées. MM. l'Abbé Perrod et Emile Monot présentent M. Albert Tixier, licencié ès-lettres et docteur en droit, substitut du Procureur de la République à Lons-le-Saunier, au titre de membre résidant au chef-lieu. Il sera statué sur cette candidature à la réunion de juin.

La Commission de lecture se réunira le 22 mai pour l'examen des travaux à insérer dans les Mémoires de 1919.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait conforme :

Le Président, Emile Monot.

Le Secrétaire, H. Carrez.

Digitized by Google

P. GUICHARD.

APRÈS LA VICTOIRE

Salutation à l'Alsace-Lorraine

Viens, rentre dans nos bras pour ne plus en sortir.
VICTOR HUGO.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Cette nouvelle gerbe de vers se compose en grande partie de sujets patriotiques, dans lesquels une Salutation à l'Alsace-Lorraine *occupe la première place.*

C'est un chant de victoire, acclamant le retour au foyer français de nos deux chères exilées.

A ces poèmes de style héroïque, j'ai joint, pour y mettre un peu de variété, quelques vers de fantaisie, comme la nature, dans la grave forêt des épis de Messidor, sème en jouant quelques bluets, me conformant ainsi, docile élève, au conseil de Boileau, mon maître :

> Heureux qui dans ses vers sait d'une voix légère
> Passer du grave au doux, du plaisant au sévère !

Digitized by Google

Digitized by Google

A l'Alsace-Lorraine.

Triste captive, à qui son royal argousin
Avait prophétisé l'éternité du bagne,
La pauvre Alsace, en proie aux vautours d'Allemagne,
Ne pouvait arracher leurs griffes de son sein,

Et le poids étouffant du joug et des années
Ayant fait en soupirs dégénérer ses cris,
Dans ses champs, dépeuplés de nos drapeaux chéris,
Les fleurs de l'espérance étaient presque fanées.

Son fleuve aux vagues d'or et sa montagne en fleurs
Partageaient sa tristesse avec son infortune.
On entendait gémir le feuillage de l'une
Et dans son lit plaintif l'autre roulait des pleurs.

Parfois elle tournait sa tête échevelée
Vers le mont fraternel, piédestal des grands bois,
Et sur l'aile des vents sa prière aux abois
Leur arrivait du fond de sa vaste vallée.

« Vosges, mes sœurs, montez à votre haute tour.
J'attends, consolateurs de ma longue souffrance,
Mes frères, mes amis, les beaux garçons de France ;
Mais mon espoir flamboie et pâlit tour à tour.

« Ils m'ont dit en partant : « Nous reviendrons, chérie. »
Mes sœurs, est-ce que vous ne voyez rien venir ?
Ne les verrai-je plus que par le souvenir
Ces bons pasteurs, de qui j'aimais la bergerie ? »

Comme autrefois Sœur Anne explorant l'horizon,
Les Vosges répondaient à la triste oraison :
« *Nous n'apercevons rien que l'herbe qui verdoie*
Et sur les longs chemins *le soleil qui poudroie*,

Digitized by Google

Et nous n'entendons rien dans l'immense forêt
Que le bouvreuil qui chante et le chevreuil qui rait.
Les oiseaux coutumiers se croisent dans les nues.
Sauf de paisibles chars, les grand'routes sont nues.
On voit fumer les toits tranquilles d'Epinal.
La péniche aux pas lents rampe sur le canal.
— Regardez-bien. — Le pâle horizon se colore
Et s'empourpre au couchant d'une mouvante aurore.
Multitude d'éclairs, vaste buisson ardent,
Ce sont les pas vermeils des hommes d'occident.
Et des soldats, portant mille gerbes d'épées,
Commencent de gravir nos rampes escarpées.
Avec nos cris plaintifs nous les accélérons
La *Marseillaise* chante aux bouches des clairons.
— Oh ! je les reconnais à cette ode immortelle.
C'est la France, qui vient à mon secours, c'est elle.

« O frères. voilà plus de quinze mille jours
Qu'au fond de mon exil je pleure et vous appelle.
Avez-vous pu rester un demi-siècle sourds ?
N'étiez-vous plus aimants ou ne suis-je plus belle ?
— O la plus belle, ô la plus aimable des sœurs,
Nous ne t'oubliions pas aux mains des ravisseurs.
Pas un Français loyal ne renia l'Alsace,
Et dans nos souvenirs, comme dans une châsse,
Ton image, couchée avec dévotion,
Dormait en attendant la résurrection.
Ta résurrection, jamais nous n'en doutâmes.
Ce beau rêve enivrait trente millions d'âmes,
Et quoiqu'on lût, gravé par leur plume de fer,
Laisse toute espérance, au seuil de ton enfer,
Notre fidélité, Vestale en robe noire,
Entretenait le feu sacré de ta mémoire
Dans les fronts les plus vains, dans les cœurs les plus froids ;
Mais le Styx allemand t'enveloppait neuf fois
Et par des légions de Cerbères sauvages
Défendait contre nous l'accès de ses rivages.
Nos cheveux blanchissaient pendant des temps si longs ;
Mais notre espoir avait gardé ses cheveux blonds

Digitized by Google

Et, debout dans les pleurs, attendait sans murmure
Que ton heure, ô justice immanente, soit mûre.
Elle a sonné, fouettant l'appétit du Kaiser.
Pour nous couper encore une livre de chair,
Ce Shylock allemand, ce boucher de l'Alsace,
Cet ogre a dégaîné son coutelas de chasse,
Et la France, surprise en plein sommeil, a dû
Tirer son sabre au mur de la paix suspendu.
En un sursaut rapide elle s'est rhabillée
De sa robe de fer que l'on croyait rouillée.
Ce n'est pas un tournoi, c'est un duel à mort.
Frappée, elle riposte, et, mordue, elle mord.
Tous les peuples loyaux nous ont prêté leur glaive
Et voici que l'Alcide américain se lève
Pour combattre avec nous les monstres acharnés,
Qui, dans Guillaume deux, se sont réincarnés,
Les Cacus, les Nessus, les hydres, les vampires,
Plus nombreux que les Huns innombrables... et pires.

O vous, qui déployez de Servance au Donon
Vos fronts, dont chacun porte un pittoresque nom, (1)
Alpes d'Alsace et de Lorraine,
Où ce grand moissonneur de victoires, Turenne,
A parmi vos sapins planté tant de lauriers,
Vous qui, honteuses d'être allemandes, pleuriez,
Vous, qui nous accusiez presque d'indifférence,
Vous ne vous trompez point, Vosges, c'est bien la France.
Elle arrive, elle arrive, elle arrive en chantant,
Réjouissant vos vieux Sylvains qui l'aimaient tant,
Et faisant sur le seuil des grottes escarpées
Accourir les yeux bleus de vos jeunes Napées.
Elle leur jette à tous, au grand-père, à l'enfant,
Un regard, un sourire, un salut triomphant,
Et les mères levant entre leurs bras fidèles
Les petits faons chéris, pendant l'exil nés d'elles,

(1) Le Bonhomme, la Tête des Neuf-Bois, Le Champ du Feu, Tête du Chien, Planche des Belles-filles, etc...

Digitized by Google

A ces agneaux, que leurs larmes ont baptisés :
« Voici la France ! Enfants, jetez-lui des baisers. »
Salut, champs opulents, jardins, vergers, prairies,
Où sur l'immensité d'un sol horizontal,
L'Ill aux yeux verts présente à vos lèvres fleuries
Sa longue coupe de cristal !

Salut, forêts, toison giboyeuse des Vosges,
Où jacassent les nids, où grommellent les bauges,
Où le coq de bruyère avant l'aube levé
Jette aux poules des bois son amoureux avé,
Où vivent des milliers de vieillards vénérables,
Nommés chênes, sapins, bouleaux, tilleuls, érables.
Depuis le jour sinistre où, brigands des forêts,
Les braconniers teutons vous prirent dans leurs rets
Et levèrent sur vous leurs haches scélérates,
L'altière Forêt-Noire, antre de vos pirates,
Vous toisait fièrement du haut de ses halliers
Et vous n'osiez lever vos yeux humiliés.
Haut les cœurs ! La saison des larmes est finie.
Arbres français, montrez à la fauve Hercynie
Vos fronts, enrubanés de nos drapeaux joyeux,
Et c'est elle aujourd'hui qui baissera les yeux.

Alsace aux sillons d'or, moissonneuse aux mains pleines,
Des milliards d'épis murmurent dans tes plaines,
Et le soleil, ce grand pasteur aux cheveux blonds,
Paît simultanément tes ceps et tes houblons.
Tu ne verras plus, sœur de la riche Limagne,
Tes champs dévalisés par les gueux d'Allemagne.
Les temps sont accomplis, la victoire est en fleurs
Et tu peux y cueillir déjà nos trois couleurs,
Pour en faire — les fleurs plaisent aux têtes grises —
Une jeune cocarde à tes neuf cents églises.
Du centre de la France à ses extrémités
Cent mille *Te Deum* viennent d'être chantés,

Digitized by Google

Annonçant à la terre, à la mer, à la nue,
Que l'Alsace partie est enfin revenue.

Lorsque, du haut des monts escaladés par eux,
Nos soldats, ces héros improvisés, ces preux,
Fleur gigantesque, ont vu dans les champs de l'aurore,
La haute cathédrale alsacienne éclore,
Leur grande voix couvrant les cent voix du tambour,
A magnifiquement crié : « *Strasbourg ! Strasbourg !* »
Tels aux jours que Le Tasse a chantés sur sa lyre,
Des hauteurs d'Emmaüs les Croisés en délire
Criaient : « *Jérusalem ! Jérusalem !* » Et nous,
Dont la jeunesse a vu ton sourire si doux,
Féconde Alsace, mère aux nombreuses familles,
Nous tes propres fils ou les époux de tes filles,
Nous, vaillants pélerins de Sainte Odile, au temps
Où notre cœur avait ses ailes du printemps,
Nous, dont la chevelure est aujourd'hui pâlie,
Nous te retrouverons toujours jeune et jolie,
Et dans tes bois peuplés du spectre des châteaux,
Nous chercherons les vieux sentiers sentimentaux,
Où, Linnés de vingt ans, amoureux de ta Flore,
Nos mains la poursuivaient, vierge multicolore,
Fille des Vosges, riche en sourires alpins,
...Où, dans l'auberge assise à l'ombre des sapins,
Lisette ou Fridoline, Hébé modeste et belle,
En nous les arrosant d'un wolxheim, blond comme elle,
En les assaisonnant d'un sourire vermeil,
Nous servait tes Kouglofs, grands comme le soleil. (1)

Salut, vieux toits d'Alsace, où, sœurs des hirondelles,
Reviennent au printemps les cigognes fidèles,
Où les grands papillons sur leur tête éployés
Auréolent encor de nombreuses Chloés ! (2)

(1) Souvenirs de jeunesse.

(2) Charmante coiffure papilionacée, qui survit encore dans les campagnes.

Digitized by Google

Salut, délicieux villages au teint rose, (1)
Qu'Erckmann et Chatrian nous ont chantés en prose,
Où les vieillards priaient à voix basse, à genoux :
« Des démons allemands, Seigneur, délivrez-nous. »
Et vous, dont le rivage, en messidor, s'irise
De l'or des blés et des rubis de la cerise,
Flots pacifiques, nés de pittoresques Sauts,
Bruche, Andlau, Thur, salut, rivières et ruisseaux !

Salut, vieilles cités, qui dans les nobles pierres
Avez ciselé tant d'élégantes prières
Et lancé vers le ciel avec l'arc de la foi
Tant de flèches, mettant une mitre au beffroi,
Où nulle part, autant que dans la Sainte Alsace,
N'a flamboyé l'ogive et fleuri la rosace,
Thann, Mulhouse, Colmar, Schelestadt, Wissembourg !
Et toi, leur reine, et toi, magnifique Strasbourg,
O diamant de ces colliers de pierreries.
Belle des belles, chère entre les plus chéries,
Nous voilà ! Cette fois tu ne l'as pas rêvé.
Tu vas revoir — *le jour de gloire est arrivé* —
Ta sœur, la France et ta fille, la *Marseillaise*,
Et tes flancs oppressés respireront à l'aise,
O victime, sur qui pesaient brutalement
Les pieds ferrés d'orgueil du centaure allemand.

Salut, vieux Rhin, grand-père à la barbe écumeuse,
Frère de notre Rhône, époux de notre Meuse !
Vieux déserteur, voici que nous te rattrapons.
Nous te ferons passer encore sous nos ponts.
Tes Naïades pleuraient, veuves sans espérance,
Leurs deux cents ans d'hymen avec la belle France.
Tu ne résonnais plus de leur rire joyeux.
Le drapeau tricolore essuiera leurs beaux yeux.

(1) Couleur que beaucoup doivent à la pierre rouge du Cronthal, près de Wasselone.

Digitized by Google

O cher captif, que la victoire nous rapporte,
Fleuve français, reprends ta place à notre porte.
Oui, reste pour toujours aux doux foyer des Francs,
Où tu retrouveras tes grandes sœurs de gloire,
La Saône, la Garonne et la Seine et la Loire.....
Le Danube et l'Oder ne sont pas tes parents.

O Münster de Strasbourg, ô chère cathédrale,
Un des plus beaux palais que la terre ait conçus
Et de ses flancs de marbre enfantés pour Jésus,
O géante, dont la colonne vertébrale
N'a pas encor fléchi sous le marteau du temps,
Du haut de ton zénith regarde, écoute, entends.
O Belle, les Français, tes amoureux, sont proches.
O cathédrale, fais chanter toutes tes cloches
Et réveille aujourd'hui sur l'orgue et les lutrins
Les cantiques de France au long silence astreints.
Notre Eglise pleurait ton brillant diocèse.
Cathédrale es-liens, chante : « Je suis française. »
Nous entrerons chez toi religieusement.
Nous te purifierons du miasme allemand
Et nous te remplirons d'encens et de prières.
Les ans respectueux glisseront sur tes pierres,
Et tu vivras longtemps, édifice bénit,
Montrant le ciel avèc ton index de granit,
Superbe, disputant à Cologne la palme,
Eternellement jeune, éternellement calme
Par tous les temps du monde orageux ou sereins,
Plus heureux que ta sœur lamentable de Reims,
Que les foudres teutons avaient prise pour proie
Et dont Guillaume deux a fait un feu de joie.

Victoire ! Nous avons repris aux bohémiens
Tout ce qu'ils nous avaient dérobé, corps et biens.
O Prusse, tu croyais invincibles tes serres
Et pendant un long rapt, près de dix fois cinq ans,
Gladiateurs forcés d'un peuple de corsaires,
Les beaux garçons d'Alsace allaient peupler tes camps.

Digitized by Google

Cette captivité de Babylone expire.
Les aigles de l'Entente ont vaincu le vampire.
Ces jeunes, transformés de boches en poilus,
Chantent la *Marseillaise* et l'on n'entendra plus
Gémir en les voyant sous le casque tudesque
Ta statue, ô Kléber, et ton cippe, ô Desaix. (1)
Comme ils étaient hideux sous ce heaume grotesque
Et comme ils seront beaux sous le képi français !
Et vous, pâles vieillards, qui viviez d'espérance,
Humbles héros, derniers soldats de Mac-Mahon,
Avec un chant de fête, ainsi que Siméon,
Vous pourrez vous éteindre, ayant revu la France.

Ainsi, barde et prophète, en ces jours anxieux,
J'ai chanté, comme au temps, où l'oracle des cieux
Empruntait la voix de la lyre,
Et, dans son saint sépulcre au couvercle de plomb,
L'Alsace, après un temps désespérément long,
Voit la résurrection luire.

Mais la Lorraine : « Et moi, dit-elle en soupirant,
N'ai-je pas versé dans la Moselle durant
Les dix lustres de ma captivité sévère,
Autant de larmes, dis, que l'Alsace dans l'Ill !
As-tu donc oublié ma longue part d'exil
Et ma part de calvaire ?

— Je n'ai rien oublié. Je sais que les vautours,
Lâchés par l'Allemagne et nichés dans vos tours,
Vous tenaient toutes deux sous leur griffe acéraine,
Et, lorsque dans le cours de cet hymne vainqueur
Mon vers prononce « Alsace ! », aussitôt dans mon cœur
L'écho répond : « Lorraine ! »

Ton deuil se mariait au deuil alsacien.
Nous ne séparions point ton souvenir du sien.
Tristes de ta tristesse et pleurant quand tu pleures,
Comme toi, nous trouvions éternelles les heures !

(1) Erigés, la première, sur une place de Strasbourg ; l'autre, dans une île du petit Rhin, sur la route de Kehl.

Digitized by Google

Entre nous s'élevait, bâti par des Titans,
L'affreux mur de Francfort, un mur de cinquante ans,
Et lorsqu'un vague espoir effleurait ta pensée,
Des exemples cruels te criaient : « Insensée,
« Est-ce que la Pologne a pu rompre ses fers !
« Est-ce que le Slesvig est sorti des enfers ! »

Ton cyprès n'avait plus un rameau d'espérance.
Il semblait qu'il fallût un miracle armé pour
Ressusciter ces deux membres morts de la France,
La martyre de Metz et celle de Strasbourg.

Les temps sont accomplis pour toi comme pour elle.
Il fallait un miracle et le miracle est né.
Nos clairons ont sonné l'heure surnaturelle.
L'enfer de la défaite attend son condamné.

Vois sous les coups de notre écrasante victoire
Guillaume foudroyé s'écrouler en tremblant.
Orpheline au long deuil, quitte ta robe noire,
Et, comme une épousée, habille-toi de blanc.

Change en un *Gloria* ton *Stabat* de souffrance.
Sors nos drapeaux chéris de leur cachette et mets
Pour ton nouveau festin de noce avec la France
Un bouquet tricolore au corsage de Metz.

1919.

Digitized by Google

Les Deux Supplices.

Lorsque Néron, jaloux du cygne et du phénix,
Vautour impérial, exila sur le Styx
L'harmonieux Lucain et l'élégant Pétrone,
Dont la gloire jetait de l'ombre sur son trône,
Il leur fit simplement ouvrir les veines... C'est
Un trépas, dont la mode en ce temps florissait,
C'est une occision douce, où l'âme exilée
S'écoule mollement de son urne fêlée,
Où les mains de la mort ont des gants de velours,
Où calme, environné d'amitiés ou d'amours,
Le patient, couché dans le lit d'une eau tiède,
Parle s'il est rhéteur, chante s'il est aède.
Les ciseaux d'Atropos lui cueillent sans douleur
Son âme aux flots vermeils, comme on cueille une fleur.

Lorsque Fernand Cortez, meurtrier du Mexique,
Après Montézuma, l'impérial cacique,
Eut pris Guatimozin, son gendre et son neveu,
Il le fit sur un gril rôtir à petit feu.

Digitized by Google

Jeanne d'Arc.

Les lourds chevaux anglais broutaient les lis de France.
L'indolent Charles Sept, reculant pas à pas,
Perdait son beau royaume avec indifférence
Et les cris d'Orléans ne le réveillaient pas ;

Mais lorsque, après cent ans d'inutile vaillance,
Victime d'Azincourt, résignée au trépas,
Tu sentais dans tes flancs, lionne en défaillance,
Cent mille léopards se tailler un repas,

Une fille du peuple, une vierge inspirée,
Apparut dans ta nuit, France désespérée.
Messagère du ciel, elle vint, ravivant

Dans ton cœur l'espérance et dans ta main le glaive,
Et c'est pourquoi ton peuple est à genoux devant
Sainte Jeanne-d'Arc, sœur de Sainte-Geneviève.

Digitized by Google

La Marseillaise.

Aux Armes, citoyens, formez vos bataillons !
Et la France, après qui toute l'Europe aboie,
Improvise en un jour des milliers de lions
Et les lance en chantant sur la bête de proie.

Fantassins sans souliers, cavaliers en haillons,
A la gloire, à la mort ils courent avec joie,
Et de la Sambre au Rhin la victoire flamboie
Dans la main de ces fils incultes des sillons.

Leur baïonnette, fier burin des vieilles mappes,
Grave un second Fleurus près d'un jeune Jemmapes,
Malgré Brunswick rageur et Cobourg écumant,

Et la meute germaine, autrichienne, anglaise,
Qui nous assourdissait de son triple aboiement,
Recule en entendant rugir la *Marseillaise*.

Digitized by Google

Verdun.

Pendant dix mois d'orage ils ont tonné sur elle.
Sa chair est en lambeaux, tous ses os sont brisés,
Sans que, cédant au fer, au feu qui la bourrèle,
La vierge de granit ait subi leurs baisers.

Agenouillé devant tes flancs martyrisés,
O très sainte, ô Verdun, sœur de Metz la pucelle,
J'effeuille au pied du socle, où ton nimbe étincelle,
Quelques alexandrins soigneusement dosés.

Pour orner ta mémoire, ô forteresse épique,
Il faudrait l'*Iliade* et ses vingt-quatre chants,
Et je n'ai qu'un bouquet de vers microscopique.

Je voudrais en semer des moissons dans tes champs ;
Mais, puisque Despréaux m'arrête au quatorzième,
Puisse ce court sonnet valoir un long poème !

1917.

Digitized by Google

Saint Vincent de Paul.

Quand la France n'aurait pour parer son histoire,
Pour mériter l'amour du globe et son respect
Ni le roi Charlemagne en son manteau de gloire,
Ni les fils de Clovis, ni les fils de Capet,

Quand son sceptre d'acier, doré par la victoire,
N'eût été dans sa main qu'un paisible jouet,
Quand n'eussent point plané dans son ciel oratoire
Ce cygne Fénelon, cet aigle Bossuet,

Elle serait encor la nation sublime
Aussi noble que Rome et sainte que Solyme,
Et son orgueil pourrait prendre un superbe vol.

Pour avoir enfanté ce fils que tu vénères,
Pour avoir mis au monde un Saint Vincent de Paul,
O France, sois bénie entre toutes les mères.

Digitized by Google

L'Union Sacrée.

La guerre est morte ; on vient de la porter en terre.
Abandonnons aux vers son cadavre fumant.
Unis pendant quatre ans contre cette panthère,
Ne nous divisons pas après l'enterrement.

Souvenons-nous que dans ce duel sanguinaire,
Qui peut-être nous eût blessés mortellement,
Contre l'intensité de l'orage allemand
L'union sainte fut notre paratonnerre.

Oh ! ne déchirons pas ce pacte fraternel.
Ecrit avec du sang, il doit être éternel.
La Victoire, prêtresse antique de la France,

Nous a faits à jamais frères par la souffrance,
En nous administrant, quel que soit notre Dieu,
A tous, ce sacrement, le baptême du feu.

1919.

Digitized by Google

La montagne idéale.

O vous, que la pâleur ou le spleen accompagne,
Venez à moi, je suis l'idéale montagne.
Ma tête a pour cheveux, mes flancs ont pour toisons
De sublimes forêts, et de vastes gazons.
Et le pampre verdit mes genoux de collines.
Chère aux Nymphes, j'ai cent rivières cristallines.
Venez vous reposer sur leur seuil engageant
Vous entendrez chanter mes cascades d'argent.
Sur mon front giboyeux, Nemrods, pour vous distraire
Vous pourrez chasser l'aigle et le coq de bruyère.
Si, par mes hauts sentiers que l'herbe en fleurs garnit,
Vous montez au sommet de ma tour de granit,
Votre immense regard embrassera la Suisse.
Le cristal de mes lacs eût délecté Narcisse...
J'ai des ruisseaux de lait à vous offrir. Venez
Respirer mes sapins, fronts tristes ou fanés.
Mes souffles forestiers, sur les pâles chloroses,
Au milieu des lis blancs font éclore des roses.
...Ma Côte de Sinople a les mêmes droits sur
L'amour des citadins que la Côte d'Azur,
Et, montagne en fleurs, j'offre aux amoureux de Flore
Une riche moisson rare et multicolore.
Pays des belles eaux, des grands prés, des grands bois,
J'ai des sources de vins délicieux, Arbois,
Château-Chalon, L'Etoile, et vingt autres vignobles.
Peuple allègre, ayant ses plébéiens et ses nobles.

Montagne verdoyante, admirable sierra,
Qui, près des Alpes même, ai très bonne apparence,
Je suis dans le collier pittoresque de France
Cette émeraude, le Jura.

Digitized by Google

Le voyage de Souriceau. (1)

Souriceau vient d'avoir de la barbe au museau.
Déjà sur son chemin, du grenier à l'office,
Filles de la maison aux yeux pleins d'artifice,
Les souricelles font risette au damoiseau.
Beaucoup moins affamé qu'elles de mariage,
Pour s'en débarrasser l'aimé part en voyage.
Sa mère l'ayant presque étouffé dans ses bras,
Lui répéta pour la centième fois peut-être :
« Sois méfiant mon fils ; plus d'un sourire est traître.
Garde-toi, tant que tu vivras,
De juger les gens sur la mine. »
Et Souriceau, bourré de bons conseils, chemine.

Il marcha jusqu'au soir... Jeune et joli piéton,
Personne ne songeait à molester Raton.
Il rencontra beaucoup de monde, gens et bêtes,
Des jolis, des vilains, des troupeaux aux cent têtes,
Dont l'une mugissait et dont l'autre bêlait,
Perrette sur sa tête ayant un pot au lait.
Un meunier, son fils et leur âne,
Et *le mulet du fisc* hennissant d'un air crâne,
Un coche aiguillonné par une mouche, un vieux
Moine, qui lisait son bréviaire,
Un pêcheur à la ligne écrémant la rivière,
Et Souriceau trouvait tout cela merveilleux,
Jusqu'aux enfants battant les noix à coups de gaule,
Qui fort heureusement ne l'aperçurent pas.

La nuit vint... Fatigué par tant de petits pas,
Le voyageur alla dormir au creux d'un saule,

(1) Suite de la fable *Le Cochet, le Chat et le Souriceau*, LAFONTAINE, VI, 5.

Digitized by Google

Où deux autres routiers, arrêtés par le soir,
Etaient déjà blottis dans la mousse. . « Bonsoir,
Camarades ! — Bonsoir ! » Et l'on fit connaissance.
Chacun d'eux, Campagnol, Souriceau, Lézard vert,
Raconta sa petite histoire à cœur ouvert.
Souriceau, beau parleur et Gascon de naissance,
Exalta ses aïeux dans la robe anoblis.
« Mon père est, leur dit-il, juge à Ratopolis,
Et je le deviendrai plus tard, ne vous épate ! »
Les amis au réveil se serrèrent la patte.
On promit de s'écrire et chacun s'en alla,
L'un par ici, l'autre par là.

Tout à coup, Souriceau, dont l'âme est peu guerrière :
« Çà, dit-il, en faisant quatre pas en arrière,
Quel est cet animal *velouté comme nous ?*
Quatre pieds, point de queue et *qui semble si doux.*
Peut-être à la bataille a-t-il perdu sa queue.
Attention ! Le fourbe a l'air de me lorgner.
C'est sans doute un parent du chat de l'an dernier.
Oui, ce doucet, hum ! hum ! sent le chat d'une lieue.
Il doit être, si sa méchanceté répond
A la dimension des oreilles, terrible.
Dans ce front bénin règne un instinct furibond
Et ce corps gracieux recèle une âme horrible.
Fuyons ! Ses longues dents ne feraient qu'un morceau
D'un pauvre souriceau. »

Or ce chat aux longues oreilles
N'était qu'un amoureux des aurores vermeilles,
Un doux lapin, qui dans la rosée et le thym
Faisait son innocent déjeuner du matin.

Le Gascon fugitif traverse une prairie,
Qui semble à ce pygmée une forêt fleurie
Et dont il prend pour un grand fleuve le ruisseau.
« C'est le Rhône ou le Rhin, » dit notre souriceau.
Un grand oiseau, sans doute en quête de breuvage,
Se promenait sur le rivage,

Digitized by Google

Et le rat, dont le cœur tremblant s'est raffermi :
« Grâce aux dieux, se dit-il, j'entre en pays ami.
Les oiseaux et les rats font bon ménage ensemble.
Cette Madame, car c'en est une, ressemble
En plus grand, en plus noble à ce gentil cochet,
Dont l'an dernier mon cœur poltron s'effarouchait.
Quels pieds majestueux ! quelles splendides ailes !
Les oiseaux sont très bons, ma mère me l'a dit.
Toujours en défiance avec le chat maudit,
Nous pouvons nous fier à ces amis fidèles,
Et, si leur gentillesse est en rapport avec
La hauteur de leurs pieds, la longueur de leur bec,
Aucun, quelle que soit sa grande bonté d'âme,
Ne l'emporte en bonté sur cette belle dame.
Je vais la saluer comme c'est mon devoir.
Elle sera sans doute heureuse de me voir.
Sinon je passerais, créature incivile,
Pour un rat des champs, moi le noble rat de ville.
Ma petitesse doit respect à sa grandeur. »
Et ce timide, en qui toute anxiété cesse,
Souriceau cria, fier comme un ambassadeur :
« Vive Madame la princesse ! »

Le grand oiseau baissa les yeux sur le raton
Et pour toute réponse au cadet de Gascogne,
D'un grand coup de son bec happa cet avorton.
Madame la princesse était une cigogne.

1919.

Digitized by Google

Digitized by Google

Louis-Abel GIRARDOT.

LA STATION PRÉHISTORIQUE

du Val de Bornay

et les Épées en bronze du Château de Bornay

Digitized by Google

Digitized by Google

LA STATION PRÉHISTORIQUE DU VAL DE BORNAY

et les Épees en bronze du Château de Bornay

PAR

Louis-Abel GIRARDOT.

Parmi les sites variés de la région lédonnienne, — souvent des plus remarquables par l'intérêt qu'ils peuvent offrir au point de vue des recherches sur la préhistoire de la contrée, — il en est peu qui, sous ce rapport, méritent davantage l'attention que la petite vallée, étroite et profonde, du ruisseau le *Savigna* ou *Savignard*, dite aussi vallée de *Vaux-sous-Bornay*, qui débute sur le territoire de Bornay, à sept kilomètres de Lons-le-Saunier, se prolonge directement du S. au N., sur une longueur de 4 kilomètres seulement, et vient s'unir à celle de la Sorne, non loin de Macornay, à trois kilomètres de cette ville.

Cette vallée, profonde et fort étroite tout d'abord, au voisinage de Bornay, se prolonge, moins étroite, sur le territoire de Macornay, et ne s'élargit notablement qu'aux approches de ce village. Vers les deux tiers de sa longueur, le hameau de Vaux-sous-Bornay, s'étend de part et d'autre du ruisseau, qui en parcourt le fond.

Sur le flanc occidental de la vallée, s'ouvre une grotte, en un point situé presque en face du moulin de Vaux, à l'intérieur du coude resserré de la route départementale. Elle débute par une chambre assez spacieuse, mais obstruée en partie, par un entassement de bloc rocheux, provenant de la construction de la route.

Digitized by Google

Nous désignons sous le nom de *Val de Bornay*, la première portion de la vallée du Savignard, qui appartient au territoire de Bornay, sur une longueur de 1.200 mètres environ, et dans laquelle sont compris les gisements préhistoriques que nous allons avoir à mentionner.

Ce Val de Bornay, très étroit surtout au début, et dirigé du S. au N., n'est distant que de 225 à 250 m. à l'O. du plateau rocheux qui porte le village de Bornay (515 m. d'altitude environ).

Du côté occidental et dans sa partie méridionale, le val est borné par les bords rocheux, élevés, et plus ou moins boisés, du plateau calcaire dans lequel il a été creusé profondément par les actions d'érosion.

Son bord du côté oriental, au contraire, présente, dans sa région moyenne, en face du village, une large et forte dépression, qui permet l'accès du val de ce côté, et par laquelle descend un petit ruisseau, le *Cuard*, qui prend sa source au S.-O. du village et va se jeter dans le Savignard.

Au-delà de cette dépression, s'élève, au bord E. du val, le puissant massif de rocher qui va former, au N.-O. du village de Bornay, à l'altitude de 527 m. (cote de la carte du Service géographique), la sommité offrant un plateau à peu près horizontal et d'une certaine étendue, où l'on voit encore quelques ruines du château féodal de Bornay. De la terrasse du château, située au nord, la vue s'étend sur un vaste paysage, et même, assure-t-on, jusqu'au clocher de Dole.

Ce Mont du château de Bornay (souvent on dit, simplement, le Château de Bornay) n'est distant que de 150 m. au plus du plateau qui porte le village. Le flanc oriental du mont offre une pente assez douce du côté de ce plateau, et arrive à une dépression assez fai-

Digitized by Google

ble, où se trouve une mare peu étendue, au bord de celui-ci.

Du côté occidental, le massif du rocher du Mont du château est coupé à pic, à peu près jusqu'à mi-hauteur de ce flanc oriental de la vallée ; au-dessous, une côte raide, constituée, sur une certaine épaisseur, par des éboulis, et couverte de bois, descend jusqu'au bord même du Savignard qui coule dans le fond de cette vallée.

Dans la partie inférieure du massif de rocher à pic, à peu près en face du point culminant du mont, s'ouvre une première grotte, qui est la plus importante. Elle débute par une sorte de vestibule, évasé à l'entrée et de quelques mètres de largeur ; en avant de celui-ci, un gradin du rocher en saillie forme une sorte de terrasse très étroite, abritée au-dessus par le surplomb du rocher. Plus loin, au sud de cette grotte, et dans la continuation de ce même massif rocheux, un peu moins puissant toutefois et déprimé dans l'intervalle, se trouve une seconde grotte, plus petite, et surtout, paraît-il, bien moins profonde (1).

Anciennes découvertes archéologiques aux abords du Val de Bornay.

Les épées en bronze du Château.

Au point de vue archéologique, nous trouvons, dans nos auteurs jurassiens du siècle dernier, quelques indications intéressantes au sujet du site qui nous occupe.

En 1851, l'archéologue et historien Désiré Monnier signale, dans un article sur Bornay, « la découverte qu'on fit, en 1847, près du château de Bornay, de deux

(1) Sur ces deux grottes, on trouve une brève indication de Rousset et Moreau, *Dictionn. géogr., histor. et statist. des communes du Jura*, t. I, p. 281, dans la notice sur Bornay.

Digitized by Google

pièces de monnaie, petit bronze, à l'effigie de Constantin (1).

Deux ans après, les auteurs *du Dictionnaire historique des communes du Jura*, Alphonse Rousset et Frédéric Moreau, dans leur « *Notice historique* » sur la commune de Bornay (2), donnent cette indication : « Sur la terrasse du château, on a trouvé, en 1847, deux pièces de monnaie, petit bronze, à l'effigie de Constantin, déposées au musée départemental par M. Ayme, instituteur de cette commune. On y avait déjà découvert plusieurs épées courtes en bronze et un groupe de 5 centimètres de hauteur, dont le sujet imite les statuettes trouvées dans les ruines de Pompéi et d'Herculanum ». — L'indication de D. Monnier se retrouve ici, mais avec une légère modification, situant la découverte des monnaies « sur la terrasse du château ».

Enfin, une dernière indication paraît encore, en 1855. D. Monnier, dans les « *Eléments* » de sa « *Carte gallo-romaine du département du Jura* » (3), dit alors, à l'article *Bornay* : « Dans les décombres du château féodal qui domine ce village, on a trouvé une médaille au type de l'empereur Constantin ». Puis, il mentionne simplement la statuette signalée par les auteurs ci-dessus ; mais il ne dit rien des épées en bronze, également indiquées par eux.

L'absence de toute mention relative à ces dernières

(1) D. Monnier. — *Annuaire du département du Jura pour 1851*, p. 169. — Une note, en renvoi, ajoute que ces monnaies « ont été déposées au musée départemental par M. Aimé, instituteur à Bornay ».

(2) A. Rousset et F. Moreau. — *Dictionn. géograph., histor. et statistique des communes de la Franche-Comté. Département du Jura.*, t. I (Besançon, 1853), p. 277.

(3) D. Monnier. — *Annuaire du Jura pour 1855*, p. 139,

Digitized by Google

paraît ici bien singulière, puisque, dix lignes plus haut, dans ce même travail, l'auteur vient de signaler qu'une épée en bronze a été trouvée à Boissia, près de Clairvaux. On remarque aussi que, dans ce dernier article de MONNIER sur Bornay, il n'est plus mentionné qu'une seule monnaie de Constantin, au lieu de deux, signalées par lui, en 1851. En présence de l'erreur évidente de notre auteur sur ce dernier point, on est conduit à penser que si, d'autre part, il n'a pas indiqué la découverte des épées en bronze de Bornay, ce n'est probablement que par une simple omission involontaire.

Ces épées n'ont pas été déposées au musée de Lons-le-Saunier, dont il était conservateur depuis 1818, et cela put contribuer à causer cette omission.

On ne trouve, d'ailleurs, nulle mention de cette intéressante découverte dans les autres publications de Désiré MONNIER, postérieures à 1853, ni dans celles des différents auteurs qui, depuis cette époque, auraient pu avoir à la mentionner.

Quoi qu'il soit, l'exactitude de l'indication de ROUSSET et MOREAU, quant à ces épées, ne semble pas douteuse, à présent que des objets de l'âge de Bronze ont été trouvés dans la pente, au-dessous et à l'ouest du château, comme on le verra plus loin.

Cette découverte de « *plusieurs épées courtes en bronze* », qu'ils ont signalée, nous reportait déjà bien loin en arrière de l'époque gallo-romaine, à laquelle ces derniers auteurs se sont limités, de même que D. MONNIER, dans leurs conjectures au sujet des antiquités du château de Bornay.

De telles armes de ce métal, selon les caractères spéciaux qu'elles présentent, appartiennent, comme on le sait, soit à l'âge du Bronze, soit, pour les plus récentes, à la période ancienne du premier âge du Fer

Digitized by Google

(période I de Hallstatt, de 900 environ à 700 ans avant l'ère chrétienne, selon DÉCHELETTE (1).

Le manque, si regrettable, de renseignements d'une précision suffisante, sur les conditions du gisement de nos épées de Bornay, sur leur nombre et sur les caractères particuliers qui pourraient permettre d'en déterminer l'âge, ne permet, sur tous ces points que des conjectures.

On peut remarquer, tout d'abord, que, selon l'acception usuelle du mot « plusieurs », employé par nos auteurs, le nombre des épées ne serait pas inférieur à trois. — De plus, il ne semble pas qu'elles doivent provenir de tumulus, car ceux-ci n'auraient guère pu manquer de se trouver détruits à l'époque des constructions féodales ou pendant l'occupation de celles-ci. — Enfin, on sait que les épées en bronze, relativement nombreuses (une trentaine) trouvées, jusqu'à présent, dans la région de Lons-le-Saunier (très rarement dans les tumulus), sont toutes de l'âge du Bronze (ce qui porte à attribuer les nôtres à cet âge); celles de l'époque de Hallstatt (au nombre de neuf, au plus), n'ont été rencontrées, dans le Jura, que dans les tumulus de la Combe-d'Ain, situés à l'est de la rivière, dans la région de Clairvaux et de Doucier, à la distance de 14 et 17 kilomètres à l'est de Bornay (2).

Il nous semble donc fort probable que les épées en bronze trouvées autrefois « sur la terrasse du château » de Bornay, au nombre de trois, au moins, à ce qu'il paraît, formaient un *dépôt*, qui avait été *caché* sur le sommet du Mont du château, dans la dernière période de l'âge du Bronze (Bronze IV) au plus tard, — et se

(1) J. DÉCHELETTE — *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.* — II. *Age du bronze*, p. 622 et 725.

(2) Maurice PIROUTET. — *Congrès préhistorique de France. Session de Lons-le-Saunier, 1913,* p. 604 et 605.

Digitized by Google

trouvait ainsi analogue aux *dépôts* d'objets de l'âge du Bronze des environs de Lons-le-Saunier déjà connus : ceux de Publy (à 7 kilom. au S.-E. de cette ville), de Briod (à 5 kilom. E., un fragment d'épée), de Baume (à 7 kilom. N.-E.), et le célèbre dépôt de Larnaud (à 8 kilom. O.), contenant vingt-sept épées, parmi les très nombreux objets de bronze dont il était composé.

Une Station préhistorique nouvelle au Val de Bornay.

Grâce aux découvertes qui ont été faites, il y a quelques années, par nos regrettés confrères M. Léon Guillot, de Vaux-sous-Bornay, et M. le docteur Marcel Buchin, de Courbouzon, médecin à Paris, il est possible, désormais, de faire remonter, la présence de l'homme dans le Val de Bornay jusqu'à l'époque *Néolithique*.

C'est déjà dans l'été de 1913 que M. Léon Guillot voulut bien soumettre à notre examen des fragments de poteries et d'ossements, recueillis par lui dans une petite fouille, de quelques décimètres de profondeur, qu'il avait pratiquée, non loin de l'entrée du vestibule de la première grotte du Val de Bornay, à travers une couche composée surtout des cendres accumulées d'un foyer. Ces tessons ne remontaient pas, pour la plupart, au-delà du haut moyen âge ; un seul offrait les caractères d'une poterie préhistorique, d'âge assez reculé. En présence du grand intérêt de ces premiers résultats, nous avions engagé fortement M. Guillot à poursuivre la fouille si bien commencée, et à faire aussi des recherches à l'intérieur de la grotte.

A cette occasion, M. Guillot, nous apprit alors qu'un objet en bronze — peut-être une hache ? — avait

Digitized by Google

été trouvé, depuis peu, dans la côte boisée du Savignard, probablement au-dessous du niveau des grottes, par un habitant du village de Courbette, qui avait été occupé, sur ce point, à la coupe des bois. Il voulut bien se charger de faire, auprès de celui-ci, les démarches nécessaires, dans le but d'obtenir des renseignements précis sur cet objet, et d'en procurer, si cela était possible, l'acquisition pour le musée de Lons-le-Saunier.

D'autre part, en septembre de cette même année 1913, M. le Dr Buchin nous dit qu'il avait lui-même constaté la présence de tessons préhistoriques, assez nombreux, dans la partie inférieure de la Côte du Savignard, au-dessous de la région des grottes. Comme il se disposait à rentrer à Paris, sa villégiature habituelle dans sa propriété de Courbouzon touchant à sa fin, il fut convenu qu'après son départ nous irions, son fils et moi, nous entendre avec M. Léon Guillot afin de visiter ensemble les différents gisements signalés.

Cette visite qui eut lieu peu après, dans les conditions proposées, et sous la conduite obligeante de M. Guillot, fut l'occasion de poursuivre un peu plus profondément la petite fouille du vestibule de la première grotte, commencée déjà par celui-ci. Poussée jusqu'à une profondeur de 70 à 80 centimètres, sur une largeur moyenne, en tous sens, de quelques décimètres seulement, cette fouille, — simple petit sondage de reconnaissance provisoire — continua de traverser une couche peu résistante, un peu variable, formée principalement de cendres terreuses. On rencontra seulement, dans la moitié supérieure, quelques rares tessons, de faible dimension, analogues à la plupart de ceux que M. Guillot y avait déjà recueillis et paraissant être du haut moyen-âge. Vers le bas, la fouille semblait atteindre une couche un peu différente, quoique formée encore;

Digitized by Google

à ce qu'il paraît, de restes de foyer ; mais, sur la trop faible étendue observée, il ne se trouva rien de particulièrement caractéristique.

Une visite rapide — trop écourtée par l'approche de la nuit, — que nous fîmes ensuite, tous trois, au gisement qui avait été découvert, dans la côte boisée, par M. le Dr Buchin, en compagnie de son fils, et que celui-ci voulut bien nous montrer, nous permit de recueillir, en un court instant, des tessons préhistoriques, répondant à ses indications, et dont quelques-uns, peut-être, pourraient remonter à l'époque Néolithique.

Ces tessons se trouvaient à la surface du sol, jusqu'à une hauteur notable au-dessus du ruisseau, en cet endroit qui a été dénudé et un peu raviné par le glissement des bois sur la pente, lors des exploitations. Ils proviennent, selon toute évidence, d'une *station préhistorique*, située au-dessus de ce gisement ; les grottes qui dominent celui-ci ont eu, à n'en pas douter, un rôle des plus importants quant aux conditions d'existence de cette station.

Malgré tout l'intérêt que devaient avoir — à la suite des observations qui précèdent — des recherches effectuées à l'aide de fouilles suffisantes, tant à l'entrée et à l'intérieur de la première grotte que dans la seconde, ainsi que dans la région avoisinante de la côte, il parut alors plus prudent — à raison de la grande proximité de la ligne de tramway en cours d'exécution, — d'ajourner tout projet de fouilles, jusqu'après l'entier achèvement des travaux de cette ligne.

Depuis l'époque de la visite, en commun, qui vient d'être racontée, M. Léon Guillot fit, seul, quelques observations, très superficielles, dans la côte boisée du Savignard, notamment dans la région des grottes et du gisement de M. le Dr Buchin.

Digitized by Google

Outre des tessons, que nous n'avons pas à notre disposition pour les examiner, et quelques dents d'animaux (cheval de petite race, très âgé ; bœuf domestique, adulte, assez jeune ; sanglier ou porc, peu âgé), il y recueillit notamment des *silex taillés*, ainsi qu'un *bouton en bronze, à traverse intérieure*, très déformé. — Il nous remit, en juin 1914, ces divers objets, à l'exception des débris de poterie.

Silex.— Les silex taillés sont au nombre de sept (fragments de lame, scie, grattoirs, petit racloir et éclats divers), dont cinq en silex pyromaque et deux en silex laiteux. On remarque notamment :

Deux grattoirs, dont l'un a pu servir également de scie.

Une portion de large lame, en silex laiteux, retouchée pour servir de scie. Elle comprend la partie inférieure, longue de 42 millimètres, d'une lame mince, à section triangulaire, rapidement élargie, avec une légère courbure vers la gauche, cassée transversalement, au point où sa largeur atteint près de 35 millim. et l'épaisseur 6 millim. Sur le côté un peu convexe, sept ou huit retouches forment une scie, qui paraît usagée ; sur le côté opposé, deux groupes de retouches, au tiers supérieur, dont le second est plus accentué, en font une sorte de scie spéciale.

A raison du peu de recherches effectuées, les silex taillés déjà recueillis nous semblent suffire, malgré leur petit nombre, pour permettre de faire remonter à l'époque *Néolithique* la station préhistorique du Val de Bornay et de ses grottes.

Silex bajocien.— Un large éclat, en silex de l'étage Bajocien, ayant la forme d'un racloir convexe, de 60 millim. de largeur, et paraissant façonné pour être tenu bien en main, a été recueilli aussi par M. Guillot.

Digitized by Google

Sa forme peut n'être qu'accidentelle, et il n'est pas certain qu'il ait été utilisé. Il n'est pas pris ici en considération.

Bouton en bronze. — C'est un bouton en bronze fondu, très convexe, de forme presque hémisphérique, un peu conoïdale, de 12 millimètres de diamètre et 6 millimètres de hauteur, muni, en dessous, d'une traverse intérieure médiane, de 2 millimètres de diamètre, incluse dans le milieu même de la cavité, de telle sorte que les bords la dépassent de 2 millimètres.

Ce bouton, dont nous venons de rétablir assez exactement les dimensions normales, présente une double déformation :

1° Au-dessus et presque au sommet du bouton, se voit un enfoncement accidentel, à peu près circulaire, de deux millimètres et demi de diamètre, accompagné de légères fractures au pourtour, et qui forme une cavité en entonnoir évasé, un peu oblique, ayant, tout au fond une petite perforation fort nette, très étroite et un peu allongée, ne dépassant guère un demi-millimètre.

Tout concourt à montrer que cette déformation a été produite par le choc violent d'une pointe très aiguë et légèrement aplatie (telle que celle d'une arme très acérée, d'une pointe de flèche, par exemple), qui a frappé le bouton près de son sommet, et en a refoulé le métal jusqu'à un millimètre de profondeur au centre de la cavité, en y produisant la petite perforation signalée.

De plus, on doit penser que si les caractères de la déformation ainsi produite sont aussi nettement accusés, c'est qu'au moment du choc de la pointe, le bouton était immobilisé, maintenu *appliqué* par sa base sur une surface assez résistante, telle que celle d'une bande de cuir ou d'un tissu épais et serré, où il était fixé, et non pas attaché d'une manière plus ou moins

Digitized by Google

lâche, à la façon des boutons ordinaires servant à réunir les bords d'un vêtement.

Les observations que permet le bouton trouvé par M. GUILLOT viennent ainsi à l'appui de cette opinion que les boutons en bronze à traverse intérieure étaient essentiellement destinés « à garnir comme pièces d'applique des ceintures de cuir ou objets similaires » (1).

2° Une seconde déformation que présente ce bouton consiste dans un resserrement latéral qui en a rapproché les deux côtés opposés (en agissant obliquement à la traverse intérieure), et a ramené leurs bords à 8 millimètres l'un de l'autre. Il en est résulté, dans le milieu de l'un des côtés intermédiaires, une cassure du métal, allant depuis sa base jusque près de la déformation supérieure décrite ci-dessus, qui se trouve toute entière de ce côté. Cette secconde déformation, simplement accidentelle, n'offre pas d'intérêt spécial.

Le bouton du Val de Bornay est fort analogue à un « bouton hémisphérique à traverse, dessous », provenant des palafittes du lac du Bourget (Savoie), et que M. Adrien de MORTILLET a figuré, dans le *Musée préhistorique* (fig. 1163), en l'attribuant à son époque larnaudienne (1). Ce bouton du Bourget a, toutefois, un plus grand diamètre (21 millim.), et sa traverse paraît incluse à une moindre profondeur.

Selon M. DÉCHELETTE (qui a figuré aussi un bouton à traverse intérieure, bien plus différent), de tels boutons

(1) Joseph DÉCHELETTE. — *Manuel d'archéologie, préhistorique, celtique et gallo-romaine.* — II. *Age du bronze*, p. 338 (Paris, 1910).

(2) On sait que cette « époque larnaudienne » (la seconde des deux époques de l'âge du Bronze, dans la classification, déjà ancienne, de G. et A. de Mortillet) est ainsi désignée à raison du célèbre dépôt (ou cachette) de 66 kilogr. d'objets divers en bronze, trouvé à Larnaud (Jura), en 1865.

Digitized by Google

étaient en usage « vers la fin de l'âge du bronze » (1), c'est-à-dire dans la période IV de cet âge (Bronze IV).

Hache en bronze.— Au sujet de l'objet en bronze trouvé dans la côte du Savignard, par le coupeur de bois de Courbette, M. Guillot apprit de celui-ci qu'il l'avait vendu, moyennant 40 centimes, à un chiffonnier ambulant, de sorte qu'on ne put retrouver cet objet, si intéressant à conserver. D'après la description que lui en donna ce bûcheron, c'était évidemment une hache en bronze à ailerons médians, à tranchant étroit, et d'une moyenne longueur (16 à 18 centimètres).

Cette hache doit être attribuée, selon M. Déchelette (2), à la période III de l'âge du Bronze (Bronze III).

Résumé.

Les faits qui viennent d'être signalés révèlent l'existence, sur le côté oriental du Val de Bornay, dans la région des grottes, d'une station préhistorique, où la présence de l'homme est constatée à l'époque Néolithique et pendant l'âge du Bronze ; elle est indiquée au cours de l'âge du Fer par certains débris de poteries, et se remarque encore dans le haut moyen-âge. Ces faits appellent l'attention sur l'intérêt des recherches à effectuer, non seulement dans cette région, mais aussi au-dessus du mont qui la domine.

Ce mont du château de Bornay, qui porta les constructions du moyen-âge et qui a fourni des indices d'occupation à l'époque gallo-romaine, fut probablement occupé déjà dans les temps préhistoriques.

(1) J. Déchelette. — *Manuel d'archéol. préhist., II, Age du Bronze* (1910), p. 337, fig. 2, et p. 338.

(2) J. Déchelette. — *Manuel d'archéol. préhist., II, Age du Bronze*, p. 251.

Digitized by Google

On a vu, d'autre part, que « plusieurs épées courtes en bronze », trouvées autrefois « sur la terrasse du château » de Bornay, formaient, pensons-nous, un dépôt, caché au sommet du mont, pendant la dernière période de l'âge de Bronze.

C'était pour nous presque un devoir de faire connaître, puisqu'ils ne sont plus, les intéressantes découvertes préhistoriques, au Val de Bornay, de nos regrettés collègues, M. Léon Guillot et M. le Docteur Marcel Buchin. En signalant leurs découvertes, si malheureusement interrompues, nous apportons encore à leur mémoire l'hommage attristé de ces souvenirs.

Nous ne saurions omettre, à la suite de cette notice de dire avec quel vif intérêt nous avons appris, de notre collègue M. Albert Lejay, — à la suite de la communication adressée par nous à la Société d'Emulation du Jura, le 10 avril dernier, sur le sujet qui nous occupe, — les découvertes nombreuses et variées, que, de son côté, il a faites lui-même sur la Station préhistorique du Val de Bornay (ou Station de Bornay, selon sa désignation). Ses découvertes, que nous ignorions jusqu'alors, forment déjà un ensemble de données intéressantes sur cette station nouvelle notamment quant à l'époque Néolithique ; elles confirment pleinement nos déductions sur son existence à cette époque.

Digitized by Google

ÉMILE LONGIN.

UN ÉMULE DE LA CUSON

Le capitaine la Courbière

Digitized by Google

Digitized by Google

UN ÉMULE DE LA CUSON.

Le capitaine la Courbière.

Avant l'établissement de la conscription, la remarque en a été faite, ce n'était ordinairement qu'à la fin d'une guerre que le peuple des campagnes entrait en scène. Au début, les troupes recrutées au moyen d'engagements plus ou moins volontaires trouvaient en face d'elles des troupes soumises à une discipline identique ; des deux côtés, c'était mêmes mœurs, même indifférence à l'égard du drapeau qu'on suivait ; au soir d'une victoire, on voyait fréquemment une partie des vaincus passer ou, comme on disait alors, prendre parti dans les rangs des vainqueurs.

La guerre avait donc en commençant la physionomie, les apparences d'un duel, mais, quand les sombres cavaliers de l'Apocalypse (1) avaient foulé le sol d'un pays en tous sens, de nouveaux combattants surgissaient du

(1) *Los cuatro jinetes del Apocalipsis*, tel est le titre d'un livre poignant de vérité de D. Vicente Blasco Ibañez. Aucun ouvrage ne respire davantage l'aversion de la kultur allemande ; le grand romancier valencien ne s'est pas contenté de décrire les horreurs de l'invasion ; il a su trouver des accents vengeurs pour flétrir les professeurs aux lunettes d'or et à la barbe de fleuve qui ont préparé la guerre par leurs sophismes et leur orgueil. Il a été donné de ce livre une traduction française, mais tellement abrégée, tellement remaniée et, si j'ose ainsi parler, émasculée.

Digitized by Google

milieu des ruines : n'ayant plus rien à perdre, le paysan se faisait soldat ; à défaut d'une paye régulière, il avait son pain assuré par les contributions dont ses chefs frappaient les territoires occupés ; cela ne valait-il pas mieux que de vivre misérablement dans l'attente de moissons qu'on ne récoltait jamais ?

En Franche-Comté, où existait pourtant la milice (1), beaucoup, à qui souriait peu l'enrôlement dans les régiments levés sur le pied de Flandre, s'organisèrent en corps francs pendant les luttes de nos aïeux contre la France au dix-septième siècle : décrochant un vieux mousquet, une vieille arquebuse, ils se jetaient dans les bois ; de là, ils fondaient à l'improviste sur les détachements isolés, puis, à l'approche de forces supérieures, se dispersaient pour aller se reformer plus loin en utilisant leur connaissance des lieux ; au besoin, ils savaient trouver un refuge dans les nombreux châteaux, les nombreuses maisons fortes dont la province était comme hérissée. Ces bandes avaient de hardis capitaines qui n'hésitaient pas à porter le fer et la flamme dans les villages assis de l'autre côté de la frontière ; il en est un que ses exploits ont rendu légendaire ; c'est l'intrépide la Cuson (2).

(1) Les trois bailliages d'Amont, d'Aval et de Dole mettaient sur pied, en cas d'éminent péril, vingt-cinq compagnies d'infanterie réparties en trois régiments ; elles ne devaient pas être tirées hors de la province ; la durée du service était, en principe, de six semaines, mais elle pouvait être prolongée. La cavalerie, composée de chevau-légers, était fournie par les possesseurs de fiefs. Cf. Labbey de Billy, *Histoire de l'université du comté de Bourgogne*, t. II, p. 205 ; A. de Troyes, *La Franche-Comté de Bourgogne sous les princes espagnols de la maison d'Autriche ; les recès des États*, t. II, p. 134.

(2) Claude Prost, dit la Cuson, fils de Pierre Prost et de Clauda-Marie Jacquemin (1607-21 décembre 1681). Sur le célèbre partisan, si étrangement travesti par Charles Nodier, Désiré Monnier et Eugène Rougebief, cf. P. Perraud, *Lacuson d'après*

Digitized by Google

Claude Prost eut un émule dans un chef de partisans dont le rôle fut court : faire connaître celui-ci est selon moi, réparer une injustice de l'histoire ; Jacques Roussel, dit la Courbière, me semble avoir mérité par de longues souffrances que son nom échappe à l'oubli.

Jacques Roussel était un meunier que la guerre avait enlevé à ses paisibles travaux : comme le capitaine la Cuson, il venait de la terre de Saint-Claude ; il demeurait en temps de paix dans la commune de Valfin (1). Avait-il jadis porté les armes ? Je ne saurais le dire, pas plus que je ne saurais préciser les causes de l'ascendant qu'il exerça sur les hommes qui se rangèrent sous sa conduite. Peut-être fit-il partie avec Claude

de nouveaux documents, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1866, p. 361 ; ID., *Un document inédit sur Lacuson*, dans le même recueil, année 1875, p. 11 ; A. VAYSSIÈRE, *Lettres de rémission accordées à Lacuson*, dans le même recueil, année 1870, p. 359 ; l'abbé DE FERROUL-MONTGAILLARD, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, t. II, p. 225 ; Dom BENOIT, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, t. II, p. 540 ; L. LAUTREY, *Vie du capitaine la Cuson* (Paris, 1913, in-8).

Me sera-t-il permis de dire la douleur que tous les amis des lettres comtoises ont ressentie en apprenant la mort du capitaine Lautrey, tué au Bois-le-Prêtre, le 31 mars 1915 ? Historien et poète, il avait repris avec empressement son rang dans l'armée à la déclaration de guerre. « Il aurait été trop honteux pour un vieux de la vieille, écrivait-il à un de ses amis, de voir battre les Prussiens sans moi. » E. MONOT, *Louis Lautrey (1864-1915)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1915, p. 13.

(1) Valfin-lez-Saint-Claude, commune du département du Jura, arrondissement et canton de Saint-Claude.

Le moulin de la Courbière fait partie de cette commune. Il existe un moulin de Courbière ou des Courbières dans la commune de Colonne et on pourrait être tenté d'y voir le moulin de Jacques Roussel, si une dépêche que je publie plus loin ne prouvait que celui-ci était près de Saint-Claude.

Digitized by Google

Prost de la compagnie d'élus (1) que le capitaine de Lezay (2) mena à Bletterans (3) et put-il entendre de là les canons du prince de Condé (4) tonnant contre les remparts imbus de l'esprit invincible du glorieux empereur Charles-Quint (5). On sait que cette compagnie fut licenciée le 18 octobre 1636 : des montagnards qui la composaient, les uns retournèrent dans leurs familles ; les autres résolurent de continuer à faire la guerre pour leur compte et Claude Prost fut du nombre (6). Ce qui est certain, c'est que, l'année suivante, notre meunier se trouvait entre Sellières (7) et Dole : une sourde colère grondait en son âme à la vue des villages réduits en cendres par les Français (8). Prenant pour nom de guerre

(1) Les communautés ou communes désignaient les hommes appelés à servir dans la milice, d'où le nom d'*élus* qu'on donnait à ceux-ci.

(2) Henry de Lezay, capitaine héréditaire du Grandvaux, fils de Sébastien de Lezay, seigneur de Moutonne, et d'Adrienne de la Perrière.

(3) Bletterans, chef-lieu de canton du département du Jura, arrondissement de Lons-le-Saunier.

(4) Henri II de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Berry, de Bourgogne et de Bresse, fils de Louis Ier, prince de Condé, et de Charlotte de la Trémoille (1er septembre 1588-26 décembre 1646).

(5) Boyvin, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgongne, et son heureuse délivrance*, p. 115. Sur les sept bastions ou boulevards qui, complétés par deux demi-lunes construites au-devant des portes de Besançon et d'Arans, défièrent jusqu'au bout les efforts des assiégeants, cf. J. Gauthier et J. Feuvrier, *Les fortifications de la ville de Dole*, dans les *Mémoires* du Congrès archéologique de France, LVIIIe session, p. 207.

(6) L. Lautrey, *Vie du capitaine la Cuson*, p. 46.

(7) Sellières, chef-lieu de canton du département du Jura, arrondissement de Lons-le-Saunier.

(8) On n'évalua pas à moins de 250 le nombre des villages brûlés par les Français pendant le siège de Dole. Cf. E. Longin,

Digitized by Google

le nom de son hameau (1), il avait réuni autour de lui une centaine d'hommes ; leur effectif s'éleva bientôt à près du triple ; ce sont eux que dans ses dépêches le parlement de Dole appelle les Bressans.

On ne tarda pas à entendre parler des gens du capitaine la Courbière : au mois de juillet 1637, leur présence est signalée près de Bletterans (2). Lorsque, dans les derniers jours du mois de mai 1638, le duc de Longueville (3) envahit le bailliage d'Aval, il eut affaire à eux (4) et, avant de se porter sur Salins après la prise de Chaussin et de Rahon (5), dut consacrer deux jours

Documents inédits sur le siège de Dole (1636), dans les *Annales franc-comtoises*, 2e série, t. VIII, p. 384.

(1) C'est cette circonstance que la *Gazette de France*, par une erreur curieuse, a transformée en un anoblissement.

(2) « Nous avons à ce voisinage, écrit le gouverneur de Bletterans, le capitaine la Corbière avec environ trois cent paysans qui le suyvent ensamble le curé de Fay. S'il plaisoit à V. S. leurs faire commandement de ce jetter dans ce lieu de Bletteran avec ces gens, auquel lieu je les traiteray honnorablement et leurs soldats. » Le sieur de Frontenay à la cour, Bletterans, 25 juillet 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 220.

(3) Henri II d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois et de Tancarville, prince souverain de Neuchâtel et de Valengin, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Normandie, fils de Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville, et de Catherine de Gonzague Clèves (27 avril 1595-11 mai 1663).

(4) « Quelques autres paysans des environs sous la conduite du musnier de la Courbière, qui leur sert de capitaine et auquel le sieur de Reculot de Colonne s'estoit joint avec dix ou douze chevaux de ses amys, firent des parties sur l'ennemy, tuant grand nombre de ceux qui s'escartoient, emmenant quantité de bagages et des prisonniers de considération, entre autres un commissaire de l'artillerie qui offre mille pistoles de rançon. » E. Longin, *Campagne du duc de Longueville au bailliage d'Aval (1638)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1909, p. 149.

(5) 2 et 4 juin 1638. V. Relation de la prise de Chaussin. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 236 ; *Gazette de France*,

Digitized by Google

à traquer les bois à l'aide de chiens : le coq rouge chanta sur les toits de maint village ; un certain nombre de paysans, surpris, furent massacrés, non sans avoir auparavant chèrement vendu leur vie, mais, au fond de leurs retraites quasi inaccessibles, la plupart se moquèrent des battues ordonnées par Henri d'Orléans. Rien, au reste, de plus malaisé que de commander à de tels hommes : ils n'en font qu'à leur tête ; après chaque coup de main, il est presque impossible de les empêcher de regagner leurs chaumières pour montrer aux femmes leur butin. On les retrouve, à quelque temps de là, harcelant l'armée française en retraite. Quand le château de Grimont eut reçu une garnison ennemie (1), leur principal objectif fut d'intercepter les convois qui venaient de Bletterans (2) ; donnant la main

extraordinaire du 17 juin 1638 : *La prise de Chaussin et de Rahon en la Franche-Comté par le duc de Longueville* ; Relation de ce qui s'est passé dans la Franche-Comté despuis que l'armée du Roy y est entrée, commandée par monseigneur le duc de Longueville. — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 213.

(1) Le château de Grimont s'était rendu le 29 juin 1638. E. Longin, *Notes historiques sur le château de Grimont (1638-1643)*, p. 16 et 138.

(2) Une « insigne trahison ou lascheté » avait fait tomber le château de Bletterans au pouvoir des Français le 4 septembre 1637. Cf. Le duc de Longueville à Richelieu, du camp de Bletterans, 6 septembre 1637. — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 175 ; le marquis de Saint-Martin à la cour, du camp proche Arlay, 8 septembre 1637, Poligny, 15, 20 et 25 septembre 1637, Vaudrey, 26 septembre 1637 ; la cour au marquis de Saint-Martin, Dole, 8, 11, 17, 26 et 27 septembre 1637 ; le duc de Lorraine à Petrey-Champvans. Arbois, 10 septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 222 ; Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 12 septembre 1637. — *Mss. Chifflet*, t. CIII, fol. 15 ; Richelieu à Pujols, 12 septembre 1637. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VII, p. 777 ; Grotius à Oxenstiern, Paris, 12 septembre 1637 ;

Digitized by Google

dans ces expéditions aux gens du baron d'Arnans (1), ils rendirent ainsi le ravitaillement de la place difficile et un instant on put nourrir l'espoir de la réduire par la faim.

Non content d'inquiéter les troupes qui passaient dans son voisinage, le capitaine la Courbière se livra à de fréquentes incursions en France : il y faisait main-basse sur le bétail ; il en ramenait des prisonniers pour en tirer rançon. Le gazetier français, prompt à amplifier la moindre course des garnisons de Bellegarde (2) et d'Auxonne (3), garde le silence sur les fructueuses

le même à Bielke et à Salvius, Paris, 12 septembre 1637. — *Epist.*, p. 358 et 362 ; *Gazette de France*, extraordinaire du 15 septembre 1637 ; *La prise du chasteau de Bleterans dans la Franche-Comté par le duc de Longueville ; Theatrum Europæum*, t. III, p. 822 ; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine* (Bibl. de Nancy), p. 192 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 188 ; Campion, *Mémoires*, p. 98 ; Le Laboureur, *Histoire du mareschal de Guébriant*, p. 129 ; Bernard, *Histoire du roy Louis XIII*, t. II, p. 407 ; Dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 347 ; E. Clerc, *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, t. II, p. 379 ; F. des Robert, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté (1634-1638)*, p. 110 ; E. Longin, *Journal d'un bourgeois de Dole (1637)*, p 170 ; Id., *Le manifeste d'Antoine Brun (1638)*, p. 30.

(1) César du Saix, baron d'Arnans, seigneur de Virechâtel, la Villette, etc., fils de Humbert du Saix, seigneur du Saix, et de Claudine du Pont. Cf., sur ce gentilhomme bressan, *Guerres en Franche-Comté sous le règne de Louis XIII en ce qui concerne le baron d'Arnans* (Lons-le-Saunier, 1822, in-8) ; E. Clerc, *Notice historique sur le baron d'Arnans*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1875, p. 236.

(2) C'était le nom que portait la petite ville de Seurre depuis que, par lettres patentes du mois de septembre 1619, Louis XIII l'avait érigée en duché-pairie en faveur du grand écuyer de France, Roger de Saint-Lary, marquis de Bellegarde.

(3) *Gazette de France* des 11 juillet 1637, 27 mars, 7 août, 16 octobre, 20 novembre et 4 décembre 1638, 15 janvier, 5 et 12

Digitized by Google

razzias des partisans franc-comtois : il arrive cependant de loin en loin que la vérité perce au travers de ses récits mensongers (1), et force lui est d'avouer une « disgrâce », un engagement malheureux tel que celui où de quarante soldats sortis d'Auxonne il n'en revint que cinq avec deux charretiers (2).

La région dans laquelle se tenaient d'ordinaire les Bressans était la prévôté de Colonne, embrassant dans ses douze lieues de tour les villages de Bersaillin, de Bief-Morin, du Bouchaud, de Brainans, de Champrougier, du Châteley, de Chézabois, de Montholier, de Neuvilley, de Rathier, de Vaivre et du Viseney, sans compter nombre de hameaux, d'habitations isolées (3). Le château de Colonne (4), incendié au quatorzième siècle, n'avait pas une grande valeur défensive ; ses murailles n'auraient pu résister au canon ; il était de

février, 5, 12 et 26 mars, 9 et 16 avril, 11 juin, 27 août et 29 octobre 1639, 18 et 25 février, 3 mars, 7, 21 et 28 avril, 16 juin 1640, 20 juillet 1641 et 16 mai 1643. Cf. E. Longin, *La Franche-Comté et la Gazette de France de 1633 à 1644*, dans les *Annales franc-comtoises*, 2e série, t. IX, p. 241 et 334.

(1) « De Chalon-sur-Saône, le dit jour 29 novembre 1638. — Les soldats et païsans de la Franche-Comté pour se garantir de la faim, qui est grande parmi eux, font incessamment des courses. La semaine passée, ils allèrent prendre des prisonniers et du bestail à Paigny, la Bruyère, le Chastelet, et mesmes jusques à Chamblan, qui n'est qu'à une portée de canon de Bellegarde. » *Gazette de France* du 11 décembre 1638.

(2) *Ibid.*, 12 mars 1639.

(3) Comme la terre de Saint-Claude, la terre de Colonne était divisée en bâtis ou quartiers principaux : il y avait le bâti de Colonne, le bâti de Bresse, le bâti de Bersaillin et le bâti d'Outre-bois. A. Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté : département du Jura*, t. II, p. 250.

(4) Le seigneur de Colonne était Louis-Bernard de Reculot, capitaine de cavalerie, fils de Pierre de Reculot et de Guillemette de Montmorot.

Digitized by Google

ceux qu'un contemporain disait bons à faire pendre leurs commandants, soit qu'ils se rendissent à la première sommation, soit qu'ils tinssent, au contraire, jusqu'à l'épuisement des munitions (1). La vraie force de la terre était l'étendue de ses forêts, les cours d'eau qui la sillonnaient, les étangs, les mares couvertes d'une mousse verdâtre qu'on y rencontrait pour ainsi dire à chaque pas (2). Après avoir poussé deux pointes dans cette contrée marécageuse (3). les Français craignirent de s'y aventurer de nouveau, et, pendant plusieurs mois, Jacques Roussel put croire qu'on ne viendrait jamais l'y chercher : il fallut les plaintes incessantes des garnisons de Grimont et de Bletterans pour qu'on se décidât à l'attaquer.

Au marquis de Villeroi (4), investi dans le courant de l'été de 1639 du commandement des régiments cantonnés entre Chalon et Louhans, revint la tâche de mettre fin aux courses des partisans franc-comtois. Après avoir conféré à Chalon, le 10 juillet, avec le jeune duc d'Enghien (5), il se rendit à Louhans avec

(1) L'abbé Arnauld, *Mémoires* (coll. Michaud et Poujoulat), p. 493.

(2) Lorsqu'on jette les yeux sur une carte en couleurs de cette région, on a l'impression d'un sol jonché des éclats d'un miroir brisé.

(3) En juin 1638 et en février 1639. La première fois, d'après la relation conservée dans les archives de M. le marquis de Scey de Brun, au château de Buthiers, ils incendièrent le village de Colonne ; la seconde fois, ils en ramenèrent des prisonniers et du bétail. *Gazette de France* du 12 mars 1639.

(4) Nicolas de Neufville, marquis de Villeroi. maréchal de camp des armées du roi, fils de Charles de Neufville, seigneur d'Alincourt et de Villeroi, gouverneur de Lyonnais, Forez et Beaujolais, et de Jacqueline de Harlay, sa seconde femme (14 octobre 1598-28 novembre 1685).

(5) Louis II de Bourbon, duc d'Enghien, fils de Henri II de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier

Digitized by Google

deux régiments de cavalerie et 200 hommes d'infanterie pour y attendre les milices de la Bresse et fut ensuite, le 14, camper à une demi-lieue de Bletterans (1). Apprenant que le capitaine la Courbière continuait à détrousser les charretiers qui allaient à Poligny, il fit marcher contre lui sa cavalerie renforcée d'un détachement de la garnison de Grimont. La vue du canon que cette troupe menait avec elle intimida les défenseurs du château de Colonne (2) : ils n'attendirent même pas qu'on le mît en batterie ; après quelques « tireries » sans grand effet (3), ils demandèrent à se rendre ; peut-être avaient-ils été ébranlés par les propos de dix-sept prisonniers qu'ils détenaient et s'imaginèrent-ils que les cavaliers qu'ils avaient devant eux étaient l'avant-garde

pair de France, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Berry, de Bourgogne et de Bresse, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency (8 septembre 1621-11 décembre 1686).

(1) *Gazette de France* du 23 juillet 1639.

(2) Théophraste Renaudot avance qu'ils étaient deux cents : ce chiffre est peu vraisemblable, si l'on se reporte au nombre des défenseurs des châteaux pris par les Français l'année précédente.

Le rôle d'intimidation du canon à cette époque est connu : le nombre des chevaux ou des bœufs attelés à une pièce la faisait souvent croire d'un calibre plus fort qu'elle n'était en réalité et on l'augmentait parfois à dessein ; c'est ce que le conseiller de Beauchemin raconte à propos de la reprise du château de Balançon en 1636 : « Au marcher du canon, qu'ils (les Français) voyoient de loing, dit-il, nous en fismes atteler aucuns de quantité de chevaux, qu'ils creurent estre pièces de batterie. » Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 126.

(3) La relation française dit que les assaillants n'eurent que 7 à 8 blessés ; ce chiffre doit être encore plus loin de la vérité que celui de 75 tués donné par A. Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté : département du Jura*, t. II, p. 258.

Digitized by Google

d'une armée. J'ignore quelle composition leur fut accordée : le gazetier français a négligé de le dire ; il nous apprend seulement que Jacques Roussel fut immédiatement envoyé à Chalon. Avant de reprendre le chemin de Bletterans, les Français dévastèrent la campagne et mirent le feu à ce qui restait du village (1)

Dès qu'à Dole le mestre de camp de la Verne (2) fut instruit de la prise de Colonne, il envoya un tambour pour traiter de la rançon du capitaine la Courbière, mais celui-ci n'était déjà plus dans les prisons de Chalon : il avait été envoyé à Pont-de-Vaux (3) et le lieutenant criminel de Dijon avait eu ordre de lui faire son procès (4) ; on l'accusait de cruautés invraisemblables, telles que le fait d'avoir joué aux boules avec les têtes de prisonniers mis à mort après s'être rachetés.

Que Jacques Roussel ait souvent usé de sanglantes représailles, qu'il se soit plus d'une fois montré sans pitié pour ceux que le sort lui livrait, il ne faudrait pas s'en étonner. La guerre endurcissait alors les âmes :

(1) *Gazette de France*, extraordinaire du 28 juillet 1639 : *La prise et razement du chasteau de Colonne près Bletterans, où ont esté faits prisonniers deux cent Francomtois, par le marquis de Villeroy.*

(2) Louis de la Verne, seigneur de Saulnot, mestre de camp d'un régiment d'infanterie bourguignon, fils de François de la Verne, seigneur de Saulnot, et d'Adrienne Thomassin. Cf., sur les états de service du généreux défenseur de Dole, Bonours, *Le mémorable siège d'Ostende décrit et divisé en douze livres*, p. 396, 505 et 509 ; E. Longin, *Lettres de chevalerie de Louis de la Verne*, dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1884, p. 73 : Id., *Notes sur le régiment de la Verne (XVII^e siècle)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1908, p. 289.

(3) Pont-de-Vaux, chef-lieu de canton du département de l'Ain, arrondissement de Bourg.

(4) *Gazette de France* du 20 août 1639.

Digitized by Google

c'est froidement que Boyvin (1) écrit à un de ses amis que, lorsqu'afin d'aller plus vite le duc de Longueville abandonne ses malades et ses blessés, ceux-ci sont achevés sans miséricorde (2) ; plus tard l'archevêque

(1) Jean Boyvin, président du parlement de Dole, fils de Jean Boyvin, procureur postulant au bailliage de Dole, et de Véronique Fabry (5 août 1575-13 septembre 1650). Cf. sur ce grand magistrat, LAMPINET, *Bibliothèque séquanoise* (Bibl. de Besançon), t. I, fol. 123 v°, et t. VI, fol. 50; le P. DE BARRY, *Les cent illustres de la maison de Dieu en toute sorte de profession* (Lyon, 1660, in-12), p. 378 ; DUNOD, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 627 ; E. CLERC, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole, sa vie, ses écrits, sa correspondance politique* (Besançon, 1856, in-8 de LXIV-158 p.) ; E. GIRARD, *Éloge historique de Jean Boyvin, président du parlement de Dole* (Arbois, 1856, in-8 de 78 p.) ; H. ALVISET, *Boyvin, président du parlement de Dole* (Besançon, 1859, in-8 de 64 p.) ; l'abbé MOUSSARD, *Étude historique et morale sur Jean Boyvin, président du parlement de Dole*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1896, p. 27 ; E. LONGIN, *Un document inédit sur Boyvin (1640)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1906, p. 129 ; ID., *Notes sur la famille Boyvin*, dans le même recueil, année 1909, p. 45 ; ID., *Jean Boyvin, président du parlement de Dole, d'après ses lettres aux Chifflet (1625-1650)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1911, p. 377, et année 1912, p. 121.

(2) « Il y a environ quinze jours que l'armée françoise, après avoir pris et bruslé Poligny et depuis forcé Arbois et Vadans de se rendre à composition, prit tout à coup une terreur panique et fit une retraitte semblable à une fuite, mettant le feu dans Arbois et abandonnant ses malades et blessez à la mercy des nostres, qui en tuèrent grand nombre. » Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 30 juillet 1638. — *Mss. Chifflet*, t. CIII, fol. 28. Il avait déjà dit en racontant la levée du siège de Dole : « Quelques piétons malades, goujats et autres de la suite du camp françois qui estoient demeurés derrière passèrent par la rigueur des armes et accrurent le nombre des corps morts et charongnes dont les tranchées regorgeoient. » *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche Comté de Bourgongne, et son heureuse délivrance*, p. 297.

Digitized by Google

Claude d'Achey (1) n'aura pas un mot de réprobation pour le barbare châtiment infligé aux faucheurs de Villeroi (2). Le capitaine la Courbière avait pu se vanter d'avoir tué trois cents Français de sa main, mais ce propos n'impliquait pas qu'il les eût égorgés de sang-froid après le combat. En réalité, on voulait se venger de la terreur qu'il avait inspirée : s'il eût été le bandit sans foi que peint le correspondant de la *Gazette de France*, le brave la Verne eût mis moins d'empressement à le réclamer ; la fable accueillie par Renaudot (3) peut aller de pair avec les féroces exécutions prêtées au capitaine la Cuson (4).

Pont de-Vaux ne devait être, au surplus, qu'une des étapes de la captivité de Jacques Roussel : refusant la somme offerte pour sa rançon, on le transféra à Lyon,

(1) Claude d'Achey, archevêque de Besançon et prince du Saint-Empire, abbé de Baume et de Montbenoît, fils de Jérôme d'Achey, baron de Thoraise, seigneur de Vereux, Velleclaire, Villerschemin, Audeux, Pelousey, etc, gouverneur de Gray, bailli et colonel d'Amont, et de Rose de Bauffremont (18 septembre 1594-17 octobre 1654).

(2) « L'autre jour, ayant pris quinze prisonniers de ces faucheurs de bled, ils (les Dolois) les renvoyarent en leur camp, après leur avoir couppé à chacun la main qui avoit faict le mal en ce procédé inusité de faire la guerre. » L'archevêque de Besançon à Philippe Chifflet, Besançon, 19 juin 1640. — *Mss. Chifflet*, t. XCVIII, fol. 160. En écrivant ceci, Claude d'Achey se rappelait sans doute le passage du Deutéronome où il est dit: *Quando obsederis civitatem multo tempore et munitionibus circumdederis ut expugnes eam, non succides arbores de quibus vesci potest.*

(3) Sur le fondateur du premier journal français, dont la disparition récente n'est, espérons-le, que momentanée, cf. G. Gilles de la Tourette, *Théophraste Renaudot, d'après des documents inédits* (Paris 1884, in-8).

(4) Courtépée, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, t. II, p. 312 et 350.

Digitized by Google

où il fut enfermé au château de Pierre-Scize (1). Le marquis de Villeroi avait donné des ordres pour qu'on le traitât avec la dernière rigueur et ils ne furent que trop fidèlement exécutés. L'infortuné capitaine allait rester plus de sept ans sous les verroux : pendant sa longue détention, il put entendre les portes de la forteresse se refermer sur le grand écuyer de France (2) et son ami de Thou (3), qui n'en sortirent que pour aller à l'échafaud (4), puis sur le maréchal de la Mothe (5). Loin de se relâcher, la consigne donnée à son égard devint de plus en plus sévère ; il arriva même un moment où elle viola outrageusement les lois de l'humanité. Jacques Roussel avait-il tenté de s'évader ? S'était-il à la fin révolté et avait-il tué un de ses geôliers ? L'avait-on trouvé mêlé à quelque entreprise suspecte ? Je ne sais, mais au bout de quatre ans il fut jeté dans un cul

(1) Dominant le cours de la Saône, à l'endroit où cette rivière entre dans la ville de Lyon, le château de Pierre-Scize ou, comme on disait au dix-septième siècle, Pierre-Encize fut démoli après le siège de 1793 par ordre de la Convention.

(2) Henri Coeffier, dit Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, fils d'Antoine Coeffier, dit Ruzé, marquis d'Effiat, maréchal de France, et de Marie de Fourcy.

(3) François-Auguste de Thou, grand-maître de la bibliothèque du roi, fils de Jacques-Auguste de Thou, baron de Meslay, président au parlement de Paris, et de Gasparde de la Châtre.

(4) Le 12 septembre 1642.

(5) Philippe de la Mothe-Houdancourt, maréchal de France, duc de Cardona et vice-roi de Catalogne, fils de Philippe de la Mothe, seigneur de Houdancourt, et de Louise Charles, sa troisième femme (1606-24 mars 1651). C'est en 1644 que, n'ayant pu empêcher Philippe IV de prendre Lérida et s'étant vu en même temps contraint de lever le siège de Tarragone, le maréchal de la Mothe fut arrêté et emprisonné à Lyon par ordre de la cour ; il sortit de Pierre-Scize en 1648, son innocence ayant été reconnue par le parlement de Grenoble. V. Montglat, *Mémoires*, t. III, p. 142 et 298.

Digitized by Google

de basse fosse, un « croton (1). » C'est alors que, privé d'air et de lumière, le malheureux Franc-Comtois désespéra de sortir vivant d'entre les mains de ses bourreaux : vainement, au moyen de trèves achetées chaque année à prix d'or, les courses réciproques avaient-elles cessé entre la Franche-Comté et la France ; sans nouvelles de ses compatriotes, il devait se croire oublié.

Il ne l'était cependant pas et ce serait faire injure à nos ancêtres que les croire capables de se désintéresser du sort d'un homme uniquement convaincu, selon eux, d'avoir pris les armes pour la défense de son pays. Bien que je n'aie pas trouvé trace de démarches en sa faveur antérieures à 1646, il me paraît impossible qu'il n'en ait pas été fait avant cette date : si elles n'aboutirent pas, c'est qu'on se heurta à un refus catégorique du marquis de Villeroi ; le ressentiment, la colère de celui-ci contre son prisonnier est une énigme dont quelque découverte inattendue donnera peut-être un jour le mot.

Ce ne fut qu'après sept ans et demi que le parlement de Dole fit une nouvelle tentative pour obtenir l'élargissement de Jacques Roussel : à force d'instances, tant auprès du maréchal (2) que de l'abbé d'Ainay (3), son frère, on finit par le leur arracher. Dans quel état

(1) *Croton, crotton*, s. m.. Ce mot a disparu de notre langue, mais au seizième et au dix-septième siècles on l'employait pour désigner un cachot infect ; il en est donné de nombreux exemples par F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle*, t. II, p. 386.

(2) Nommé gouverneur du jeune Louis XIV, le marquis de Villeroi venait de recevoir le bâton de maréchal le 20 octobre 1646. Ce fut peut-être cette circonstance qui détermina la cour de Dole à renouveler ses démarches.

(3) Camille de Neufville, abbé d'Ainay, lieutenant de roi en Lyonnais, Forez et Beaujolais (22 août 1606-3 juin 1698). L'abbé d'Ainay monta sur le siège archiépiscopal de Lyon en 1653.

Digitized by Google

le compatriote chargé d'ouvrir à l'infortuné les portes de sa prison eût-il la douleur de le trouver ! Ce n'était plus le fier montagnard qui, l'épée au côté, l'écharpe rouge en sautoir, menait joyeusement ses compagnons au combat ; pâle, défait, se soutenant à peine, il n'était que l'ombre de lui-même ; ses yeux, accoutumés à l'obscurité de son cachot, étaient blessés par l'éclat du jour. Il fallut d'abord le mettre « en quelque honneste équipage », c'est-à-dire remplacer sa défroque sordide par des vêtements neufs, puis dans les premiers jours du mois de décembre, les deux Franc-Comtois prirent le chemin du comté de Bourgogne (1).

Le premier devoir du capitaine la Courbière semblait être d'aller remercier le chef de la compagnie à qui il devait sa liberté, mais, arrivé à Orgelet (2), le désir de revoir sa terre natale l'emporta sur toute autre considération ; il avait d'ailleurs besoin de se refaire après « son long martyre. » J'ignore s'il fut plus tard à Dole et quel accueil il y reçut ; à partir de cette date, on le perd complètement de vue. Reprit-il l'exploitation de son moulin ? Vécut-il assez longtemps pour voir la province jouir de la paix ? Les souffrances qu'il avait endurées le conduisirent-elles, au contraire, au tombeau peu de temps après son retour en Franche-Comté ? Autant de questions destinées probablement à rester toujours sans réponse. Bien des choses avaient changé pendant sa captivité, et il dut sans doute ressentir une certaine mélancolie en comparant son sort à celui du capitaine la Cuson. Aurait-il cependant porté envie au châtelain de Montaigu, s'il avait pu prévoir que celui-

(1) Clereval à la cour, Mesmay, 15 décembre 1616.— *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 292.

(2) Orgelet, chef-lieu de canton du département du Jura, arrondissement de Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

ci mourrait en terre étrangère après avoir été contraint en 1668 de prêter serment au roi de France ? (1).

E. L.

(1) Un contemporain a fixé cette scène en traits inoubliables : « Mon cœur, dit-il, se flétrit lorsque je vis le capitaine la Cuson, homme fort célèbre en la dernière guerre, qui fut appelé des premiers pour reconnoître la France. Je lui pris la main l'ayant en rencontre, et il me la serra sans que nous parlassions ni l'un ni l'autre, moi parce que je regardois ceux qui étoient autour de nous, et lui parce qu'il étoit comme un homme tombé des nues. » J. CHIFFLET, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 223.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE.

I

La cour à la Courbière.

La cour souveraine de parlement de Dole désirant mettre en seurté le chasteau de Villers-Robert et empescher que les troupes voysines ne s'en approchent a commis et dépputé, commet et déppute le capitaine Roussel, dit la Courbière, pour en toute diligence faire rompre et abattre le pont qui donne l'entrée aud. chasteau, à l'effet de quoy lad. cour ordonne à tous ceulx qui par luy en seront requis de luy prester en ce que dessus toute espèce d'assistance à peine de cinquante libvres applicables au proffit de S. M.

Fait au conseil de lad. cour, le 26 febvrier 1639.

Capitaine la Courbière, Nous vous adressons le mandement cy-joint, que vous ferez exécuter en toute diligence, puisqu'il y vad du service de S. M. A quoy nous confians que tiendrez la soigneuse main nous prions Dieu vous avoir en sa sainte garde.

De Dole, le 26 feb 1639.

Les vice-président, etc.

(*Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 243. — Liasse 30, pièce 358 de l'ancien classement. — Minute).

II

La prise et razement du chasteau de Colonne près Bletterans. où ont esté faits prisonniers deux cent Francomtois, par le marquis de Villeroy.

Le marquis de Villeroy estant parti de Louhans, le 14e de ce mois, avec sa cavalerie et deux cents fantassins, vint camper à demie-lieue au-dèlà de Bleterans, où, ayant eu avis que proche

Digitized by Google

de là il y avoit un chasteau nommé Colonne et une église fortifiée non loin de Raon, qui servoient de retraite aux ennemis, lesquels y assembloient les vivres que l'on conduisoit à Dole, destroussans tous ceux qui alloient à Bleterans, et que ce chasteau incommodoit fort les garnisons dudit Bleterans et de Poligny, avec une telle audace et espérance d'impunité que celui qui les commandoit, après avoir fait payer rançon aux prisonniers, les faisoit assassiner sur leur retour. La considération de tant de maux que faisoit cette garnison fit résoudre le marquis de Villeroy à l'ataquer. Pour cet effet, il prit quarante soldats de Poligny et une pièce de canon de Bleterans, à dessein d'estonner les ennemis et leur faire croire, après avoir veu sa cavalerie et ce canon, qu'il n'estoit pas venu sans beaucoup d'infanterie ; ce qui lui réussit heureusement. Car, après avoir blessé sept ou huit de nos soldats, les ennemis furent tellement estonnez de la contenance du reste qu'ils se rendirent prisonniers de guerre et en sortirent 200 qui se trouvèrent commandez par un soldat de fortune, lequel avoit esté meusnier, mais tellement estimé parmi les ennemis qu'ils l'avoient anobli pour avoir fait beaucoup de mal aux François, se vantant d'en avoir tué plus de trois cens et joué de leurs testes après leur avoir fait couper. Il s'en trouva encore 17 entre ses mains de la garnison de Poligny, qui eschapèrent ce mauvais traitement et furent délivrez par le marquis de Villeroy, lequel fit mettre le feu dans la place pour empescher les ennemis de s'en prévaloir à l'avenir. Il ruina en suitte plus d'une lieue de campagne fort bien cultivée, après quoy ayant eu ordre d'envoyer en Lorraine les régimens de cavalerie de Treilly et de Roches-Baritaut, il est allé passer auprès de Dole avec ses troupes pour incommoder tousjours d'autant plus les ennemis.

(*Gazette de France*, extraordinaire du 28 juillet 1639).

III.

Extrait d'une lettre d'un agent de la marquise de Varambon au parlement de Dole.

... Comme il avoit pleu à la cour me donner charge de solliciter l'eslargissement du capitaine de la Corbière, après beaucoup d'instances et de pressantes prières que j'ay faittes continuelle-

Digitized by Google

ment, tant à M. le mareschal de Villeroy comme à M. l'abbé son frère à Paris et à Lyon, dimanche passé il me fut rendu par led. seigneur abbé et ayant mis led. capitaine la Corbière en quelque honneste équipage, je l'ay ramené jusques à Orgelet, d'où il a tiré en son logis pour se fortifier un peu et reprendre l'habitude et de l'air et du jour qu'il avoit quasi perdue pour avoir demeuré les trois dernières années de près de huict de prison dans un grotton. Je crois qu'il ne manquera pas au plustost qu'il pourra d'aller remercier la cour de l'honneur qu'elle luy at faict par les soings qu'elle a daigné prendre pour le faire tirer de son long martyre.

P. Clereval.

A Mesmay, ce 15e décembre 1646.

Digitized by Google

Digitized by Google

Abbé BOURGEAT.

LE

Problème de la Potasse

au Jura

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PROBLÈME DE LA POTASSE

AU JURA.

par M. l'abbé BOURGEAT.

Aux derniers jours de la guerre, j'eus l'honneur de voir arriver chez moi un éminent professeur de faculté qui venait me demander, au nom d'une Commission gouvernementale, dont il faisait partie, s'il y avait des gisements de *Potasse* dans le Jura.

La question ne me surprit point, car les sels de potasse sont d'une importance de premier ordre, aussi bien pour l'agriculture que pour l'industrie chimique. On pourrait citer par milliers les cas où les laboratoires ont besoin de recourir à ces sels et nombrer aussi par milliers les bénéfices que ces sels, employés judicieusement comme engrais, ont fait réaliser aux paysans. De plus, comme la guerre se prolongeait et que jusque-là nous avions tiré exclusivement de l'Allemagne les potasses chimiques ou agricoles, il était bien à craindre que nos terres et nos industries n'eussent à souffrir cruellement de la longueur des hostilités.

Mais, si la question était si naturelle, la réponse à y faire n'était pas des plus faciles. Il est des substances qui peuvent se trouver à la surface du sol parce que la pluie ne les dissout pas. Tels sont, par exemple, les phosphates de chaux et les minerais de fer. Mais les sels de potasse, comme ceux de soude, ne sont pas dans ce cas. Ils fondent dans l'eau aussi facilement que le sucre, et c'est dans les profondeurs de la terre qu'il

Digitized by Google

faut les chercher. Bienheureux donc serait le géologue, dont le regard serait assez pénétrant pour les découvrir sous l'épais manteau qui les recouvre.

N'ayant pas ce don de profonde vue, je dus me contenter de faire connaître les raisons qui, sans permettre de placer avec certitude le Jura parmi les régions potassiques, ne permettent cependant pas de l'en exclure et qui autoriseraient même des recherches en vue d'y trouver la potasse. Ce sont ces raisons que je me propose de faire ressortir dans les pages suivantes. Pour les bien mettre en lumière, je commencerai par résumer *ce que l'on sait des gisements* de potasse les mieux connus; je dirai ensuite ce que la science nous enseigne sur leur *mode de formation* et je finirai par une comparaison entre ces gisements et les *dépôts profonds de certaines régions du Jura.*

I. — Gisements de potasse les mieux connus.

Les gisements de potasse les mieux connus ne sont qu'au nombre de deux. Le premier et le plus ancien est celui de Staasfurt ou de la région du Mansfeld, en Allemagne ; le second, et le plus récemment découvert, est celui des environs de Mulhouse, en Alsace.

Le gisement de *Staasfurt* fait partie d'un immense dépôt salifère que les sondages ont atteint sur une grande étendue du Nord de l'Allemagne, depuis les environs de Posen jusqu'au-delà de Magdbourg, en passant par Berlin. Il a fallu pour l'atteindre, percer d'abord des alluvions récentes, puis 2 à 300 mètres de terrains tertiaires et une série épaisse de couches plus anciennes. Le hasard a voulu que l'un des premiers coups de sonde atteignit le gisement potassique, car ce gisement est très localisé dans l'ensemble de la région salifère. Le reste du bassin est formé de sel gemme ou

Digitized by Google

chlorure de sodium associé aux diverses substances qui lui font habituellement cortège et dont les deux principales sont le sulfate de chaux anhydre, qu'on appelle anhydrite et le sulfate de chaux hydraté, qu'on désigne vulgairement sous le nom de gypse.

Ce dépôt de Staasfurt remonte, comme âge, au Permien supérieur, c'est-à-dire à la fin de l'époque primaire. Les couches auxquelles il appartient ne sont pas absolument horizontales. Elles présentent des ondulations au-dessous des terrains qui les recouvrent, tantôt s'élevant en collines, tantôt s'abaissant en vallées souterraines. C'est sur les flancs d'une de ces collines orientée du Sud-Est au Nord-Ouest que se trouvent les dépôts de potasse.

Voici comment les choses s'y présentent.

Lorsqu'on a traversé les alluvions et les assises tertiaires, on rencontre d'abord une série de couches où le gypse alterne avec des schistes, des argiles ou des grès ; puis on atteint des assises de sel gemme et d'argiles salifères auxquelles on a donné le nom de *sel récent* ; enfin on arrive au gisement potassique proprement dit, qui présente de haut en bas les 4 zones suivantes :

1° Zone de la Carnalite ;
2° — de la Kiéserite ;
3° — de la Polyhalite et du sel impur ;
4° — du sel gemme avec bancs d'anhydrite ou sulfate anhydre de chaux.

En somme, il est compris entre le sel récent en-dessus et le sel plus ancien en-dessous.

La première zone mesure à peu près 40 mètres d'épaisseur ; la seconde, 60 mètres ; la troisième, 60 mètres ; la dernière, ou la plus inférieure, 330 mètres au moins. Toutes les quatre sont formées de couches de sel qui alternent avec des argiles.

Digitized by Google

Dans la première, où zone de la Carnalite, les couches les plus puissantes atteignent à peine 2 mètres d'épaisseur, il en est beaucoup de plus minces. C'est cette zone surtout qui fournit la potasse. La potasse s'y trouve à trois états : 1° à l'état de *Carnalite* ou de chlorure double de potassium et de magnésium ; 2° à l'état de *Kainite* ou de chlorure de potassium mêlé à du sulfate de magnésium ; 3° à l'état de *Sylvine* ou de chlorure de potassium plus ou moins mélangé à du chlorure de sodium. C'est donc à l'état de chlorure plus ou moins mélangé d'autres sels que la potasse se présente.

La zone de la Kiéserite est surtout riche en sulfate de magnésie.

Celle de la Polyhalite renferme, avec du sel gemme impur des sulfates complexes de calcium, de magnésium et de potassium.

Quant à la zone salifère proprement dite, elle rappelle par ses bancs de sel gemme, de gypse et d'anhydrite, nos dépôts salifères du Jura Il en est de même des couches de *sel récent* situées au-dessus du gisement potassique.

A Douglas-Hall, au Nord-Est de Staasfurt, l'ordre des zones se trouve un peu troublé, car la Polyhalite se rencontre déjà avant d'arriver à la Carnalite. Pour se faire une idée des multiples variations que le bassin présente dans le sens des couches, il n'y a qu'à se reporter aux deux coupes qui accompagnent cette note (Voir Coupe 1 et 2). La carte (3) qui y est annexée, représente à peu près l'étendue du territoire où la potasse a été exploitée.

Le rendement en a marché bien vite. En 1884, on ne retirait du gisement que 979 000 tonnes de Carnalite ; en 1909, c'est-à-dire 15 ans après, l'extraction avait quadruplé et s'élevait à 3.860.000 tonnes, donnant près de 500.000 tonnes de sels potassiques, ce qui, au prix

Digitized by Google

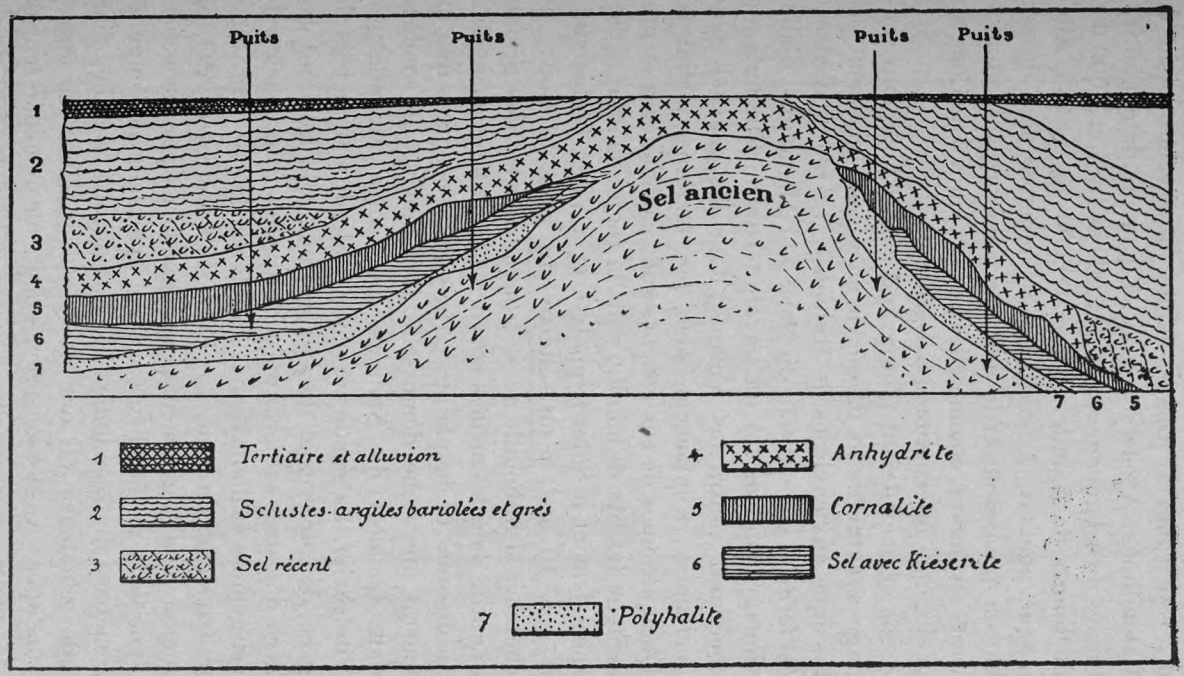

1. — Coupe en profondeur du Bassin de Staasfurt.

Digitized by Google

de 180 francs la tonne, donne un revenu voisin de 100 millions. A cela s'ajoutait, à la même date, 650.000 tonnes de sel gemme contre 344.000 en 1884 et 3.000.000 de tonnes de Kainite contre 300.000 en 1884. L'Allemagne pouvait, à bon droit, se montrer fière de son bassin potassique et le montrer, avec orgueil, aux savants étrangers, comme elle le fit aux jours d'un Congrès géologique international à Berlin.

Son orgueil devint plus grand encore lorsqu'un sondage aventureux fit découvrir un second gisement potassique aux environs de Mulhouse. La plaine d'Alsace est formée, comme celle du Nord de l'Allemagne, d'alluvions, répandues sur un terrain tertiaire. Elle bute, au couchant, contre les Vosges, dont les couches plus anciennes, s'enfoncent sous les terrains tertiaires. Quelques-unes de ces couches sont carbonifères et présentent des lits de houille, dans la région montagneuse, spécialement à Saint Hippolyte et à Villé. L'idée vint, il y a 10 ans, à un sondeur du nom de Vogt, de chercher si la houille ne se trouvait pas en plus grande quantité dans les mêmes couches carbonifères ensevelies au-dessous de la plaine. Grâce aux ressources que lui fournit une riche demoiselle, il commença un sondage dans la forêt de Nonnenbrück, entre Mulhouse et Vitelsheim. La sonde traversa d'abord 350 mètres de grès, de calcaires et de marnes, puis elle atteignit une série d'assises salifères parmi lesquelles trois couches de sel gemme et d'anhydrite, dont 2 couches de 0 m. 80 et la troisième de 2 m. 75. Entre 473 mètres et 493, on tomba dans le gisement potassique formé par 2 couches, l'une de 1 m. 50, l'autre d'une épaisseur moyenne de 5 mètres, divisées toutes les deux par des veinules d'argile schisteuse qui ont été retrouvées dans les autres sondages. Au-dessous reviennent, sur une épaisseur de 327 mètres, des couches d'argile, d'anhydrite et de sel

Digitized by Google

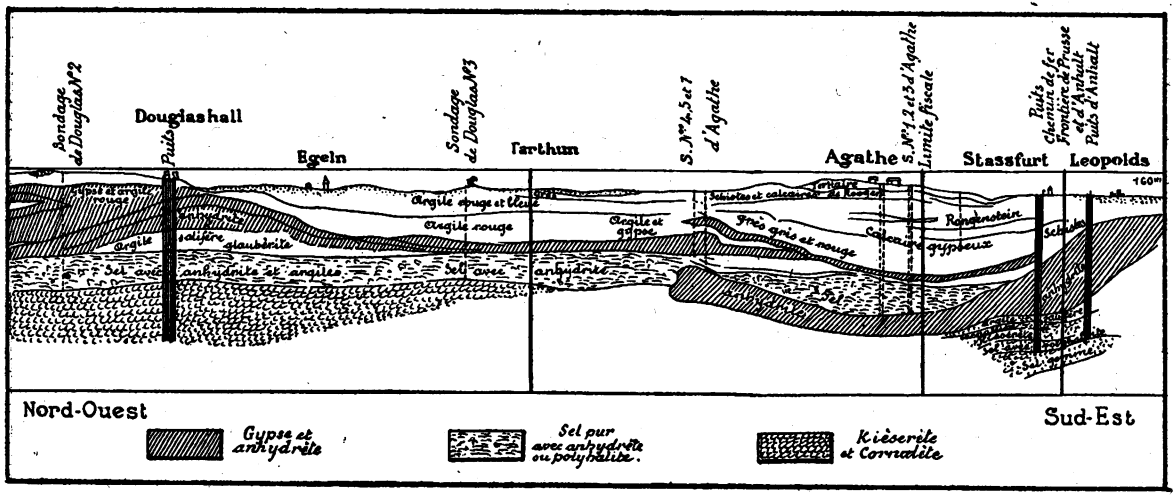

2. — Coupe en long, NW-SE, du bassin de Stassfurt, d'après M. DELAUNAY.

Digitized by Google

gemme, parmi lesquelles une couche de sel dont la puissance atteint 13 mètres. Le tout repose sur un conglomérat, c'est-à-dire sur un mélange de blocs qui marquent la base du tertiaire. Ce n'est donc qu'au-dessous de cet ensemble, que l'on pourrait trouver les couches carbonifères qui ont provoqué le sondage.

L'âge de ces sels est le même que celui des pétroles de Péchelbronn Ajoutons ici, que dans le langage chimique, le potassium étant désigné sous le nom de *Kalium*, et le chlorure de la même substance, sous le nom de *Sylvine* ; on s'est habitué en Alsace à nommer *Kali* ou *Sylvinite*, les sels de potasse exploités.

Le sondage de Nonnenbrück en a vite entraîné plusieurs autres qui ont atteint la précieuse substance sur une grande étendue de terrain, mais à des profondeurs qui vont en augmentant à mesure que l'on s'avance vers le Rhin, au Nord-Est de Mulhouse. Près du fleuve, les couches salifères sont à une profondeur deux fois plus grande que dans la région des premières recherches. A l'heure qu'il est, la surface totale des sondages est d'au moins 400 kilomètres carrés, jalonnée par des puits, qui dépassent le Rhin pour atteindre le grand duché de Bade, aux environs de Staufen. (Voir les cartes 4 et 5).

Je tiens de renseignements particuliers qui m'ont été fournis par l'éminent conservateur du Musée de Belfort que la potasse y est encore à l'état de chlorure, comme au gisement de Staasfurt ; seulement, tandis qu'à Staasfurt le chlorure de potassium est associé surtout au chlorure de magnésium et un peu au chlorure de sodium en Alsace, c'est le chlorure de sodium, qui lui forme presque exclusivement compagnie. C'est un avantage très grand, car le chlorure de magnésium et les sels de magnésie sont contraires à l'agriculture et difficiles à éliminer, tandis que le chlorure de

Digitized by Google

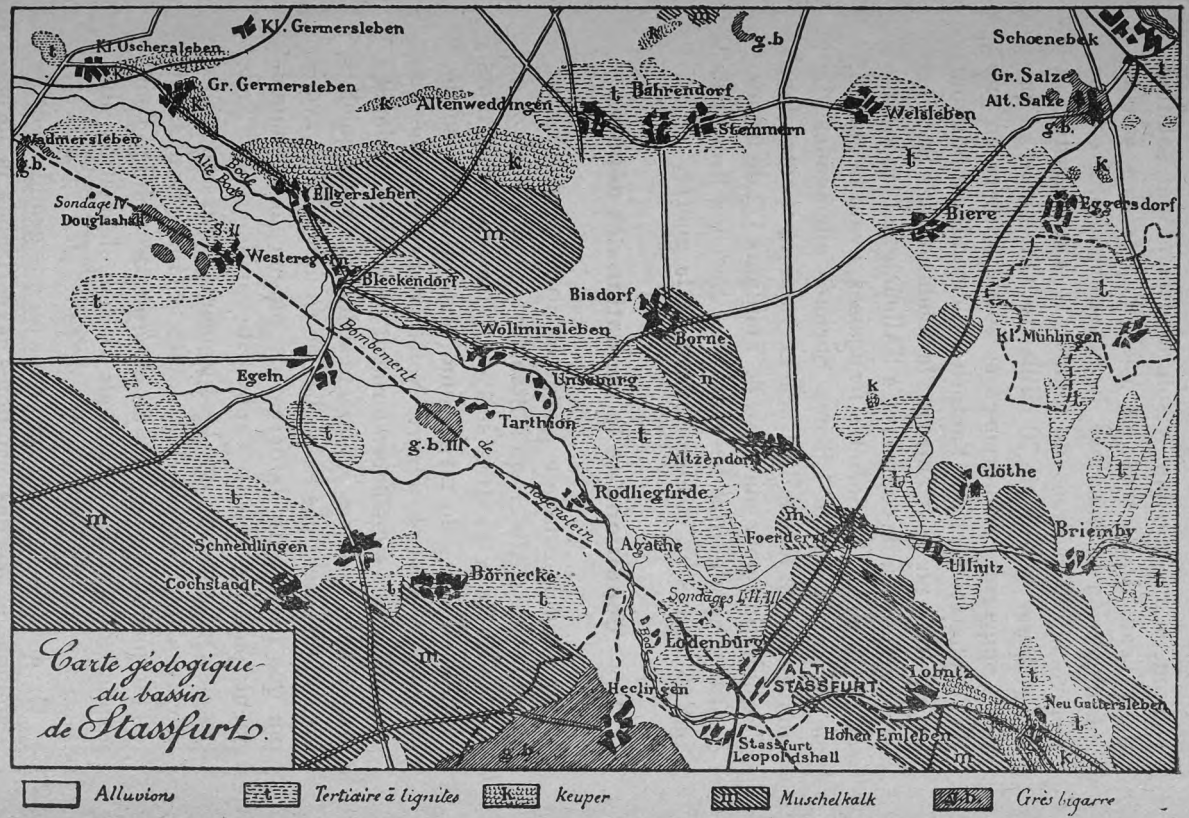
Kl. Germersleben
Kl. Uscheraleben
Gr. Germersleben
Altenweddingen
Bahrendorf
Stemmern
Schoenebeck
Gr. Salze
Alt. Salze
Welsleben
Wadmersleben
Alte Bode
Ellgersleben
Sondage IV
Douglashall
Westeregeln
Bleckendorf
Bisdorf
Biere
Eggersdorf
Wolmirsleben
Borne
Kl. Mühlingen
Bombernent
Egeln
Unseburg
Tarthun
Altzendorf
Glöthe
Rodlieg fürde
Briemby
Schneidlingen
Cochstaedt
Börnecke
Abgabe
Foerderst
Ullnitz
Sondages I, II, III
Lodenburg
ALT STASSFURT
Lohmitz
Neu Gattersleben
Hecklingen
Hohen Emleben
Stassfurt Leopoldshall
Carte géologique du bassin de Stassfurt.
Alluvions
Tertiaire à lignites
Keuper
Muschelkalk
Grès bigarre

sodium, moins nuisible, s'isole facilement par solution dans l'eau. Dans tous les cas, d'après des calculs qui n'ont rien de téméraire, la masse exploitable connue s'élève à 700 millions de tonnes, ce qui constituerait une richesse voisine de 70 milliards. On comprend que des Compagnies nombreuses se soient formées en vue de l'exploitation et que l'autorité allemande ait fait tout ce qu'elle a pu pour entraver la fondation des Sociétés étrangères afin de conserver à l'Allemagne le monopole de la potasse. Les Sociétés françaises, avant la guerre, ne formaient que le 1/8 des Sociétés allemandes. Le gouvernement même d'Alsace-Lorraine était entré dans l'exploitation pour une mise de 7 millions 1/2 de francs. Inutile d'ajouter que les puits des Sociétés françaises ont été murés au commencement de la guerre.

II. — Conditions de la formation des dépôts.

Nous avons constaté que le chlorure de potassium, aussi bien en Alsace qu'à Staasfurt, était associé à du sel marin et à d'autres sels dont les plus importants sont le chlorure de magnésium, les sulfates de soude, de magnésie et de chaux. Nous avons remarqué que ces différentes substances forment des assises enclavées dans d'autres assises également sédimentaires et qu'elles ne se présentent pas en poches ou en filons. Nous avons vu que les dépôts salifères s'y annoncent communément par des dépôts d'anhydrite ou de gypse. Nous avons reconnu enfin que les gisements potassiques sont enclavés entre des couches de sel, comme s'ils n'étaient qu'un épisode des dépôts de chlorure de sodium. Toute explication sur les conditions de leur formation doit tenir compte de ces 4 séries de fait.

Or, de même qu'il fut un temps où nos grandes écoles expliquaient par des éruptions geyseriennes la forma-

Digitized by Google

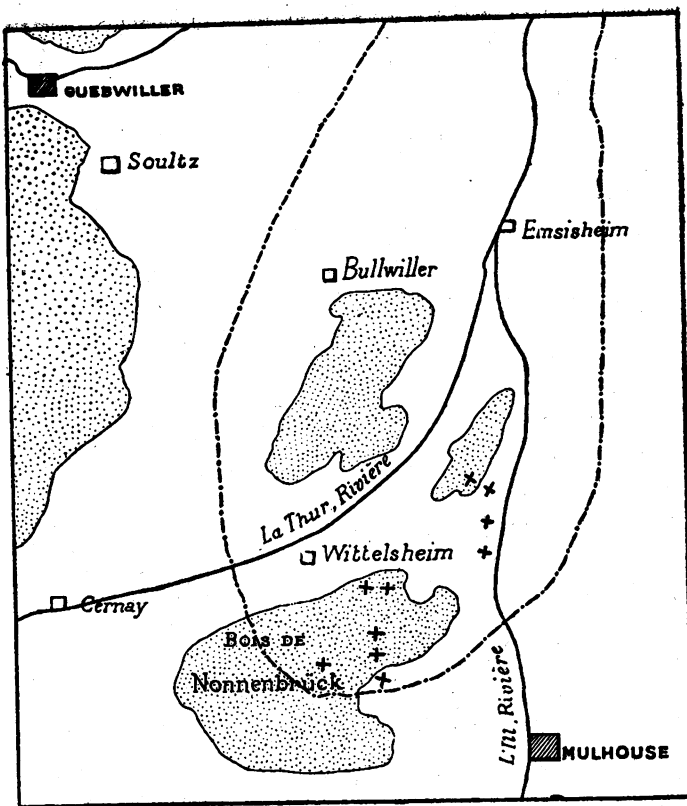

Echelle au $\frac{1}{200}$ à peu près

BASSIN POTASSIQUE D'ALSACE

Limites connues du Bassin

Alluvions recouvrant les terrains tertiaires

Terrains tertiaires

Premiers puits d'exploitation

Digitized by Google

tion du minerai de fer en couches ; de même aussi il fut une époque, presque aussi longue en durée, où l'on recourait aux mêmes éruptions pour rendre compte de la présence du sel dans la terre. De Lapparent, dans les premières éditions de son grand *Traité de Géologie*, était très formel à cet égard. A la quatrième, il s'apercevait qu'il fallait changer d'avis ; et, après avoir rendu un hommage respectueux à la théorie éruptive de son illustre maître, Elie de Beaumont, il ajoutait : « Toutefois, si l'on considère que les gisements de sel gemme et de gypse occupaient certainement entre la mer triasique et la terre ferme de l'époque des espaces lagunaires tour à tour visités et abandonnés par les eaux marines, il paraîtra bien difficile de se refuser à y voir des produits d'évaporation (1) ». C'est ce qu'avait dit, 40 ans plus tôt, notre bon frère Ogérien, et ce que j'avais cherché à mettre en lumière en 1888, dans une assez longue note imprimée dans le *Bulletin* de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

Ce qui portait surtout les géologues à recourir aux éruptions, c'est qu'ils ne pouvaient s'expliquer comment le sel gemme, qui est soluble, avait pu être déposé par la mer et comment surtout il n'avait pas disparu sous l'action des eaux de pluie, une fois le sol émergé. Ce fut un professeur de la Faculté des Sciences de Marseille, le chimiste Dieulafait, qui fit disparaître l'objection et ouvrit la voie à la solution du problème. Comme il était dans les meilleures conditions pour observer les dépôts qui s'effectuent dans les marais salants, il constata, qu'en y faisant évaporer l'eau de mer, on obtient les résultats suivants :

La première chose qui s'y passe, lorsque l'eau de mer y a été introduite, est la précipitation des matières

(1) *Traité de Géologie*, 4e édition, page 1035, année 1900.

Digitized by Google

qui en altéraient la limpidité. Ces matières sont des carbonates de chaux et de magnésie et surtout des substances argileuses qui forment une véritable boue.

Carte V

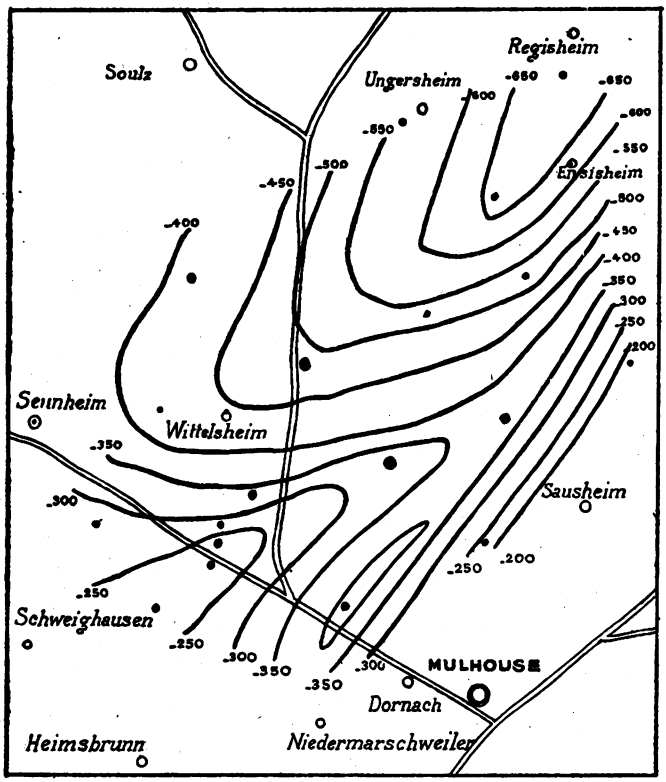

Carte des gîtes potassiques d.Alsace, d'après DELAUNAY. — Gîtes minéraux et métallifères (Tome II, p. 112, 1913).

L'eau se concentre ensuite pendant longtemps sans rien précipiter ; mais, lorsqu'elle est réduite au $\frac{10}{100}$ de son volume primitif, on voit le gypse recouvrir d'un enduit blanc les argiles bariolées du fond. L'eau se concentre ainsi jusqu'à ce qu'elle ait encore perdu $\frac{8}{100}$ de son premier

Digitized by Google

volume. Alors, se produit un second arrêt, et ce n'est qu'au moment où l'eau est réduite à ses $\frac{10}{100}$ c'est-à-dire à $\frac{1}{10}$ que le sel gemme apparaît d'abord impur, puis cristallin, puis mélangé de chlorure de magnésium. Enfin, lorsqu'il ne reste plus que les $\frac{8}{100}$ de l'eau, on voit tomber au fond du réservoir le chlorure double de magnésium et de potassium, le borate de magnésie et les substances charbonneuses qui surnageaient la surface avec un peu de gypse que les sels déposés maintenaient en dissolution. Le gypse ou sulfate de chaux, presque insoluble dans les eaux douces, se trouve donc à la base et au sommet des dépôts d'évaporation des eaux marines. Il les renferme en quelque façon comme l'enveloppe de l'amande contient le noyau et il les préserve ainsi de l'action des eaux atmosphériques. Que l'on suppose d'ailleurs de l'eau de mer rentrant dans le bassin lorsque les premières eaux sont déjà concentrées et ont par exemple déposé le sel, les eaux mélangées recommenceront ou le dépôt du gypse ou celui du sel, suivant les proportions du mélange. Or, dans les lagunes marines où les barrages se déplacent à chaque instant, de pareils mélanges sont fréquents aux temps présents et ne l'ont pas moins été aux époques passées.

Après Dieulafait est venu le chimiste hollandais Van T'hoff, que l'Allemagne a appelé à Berlin, dans la dernière partie de sa carrière, pour étudier spécialement les gisements de Staasfurt et en diriger l'exploitation.

Cet illustre savant a bien vite reconnu que ces gisements sont dus à une évaporation des eaux de la mer. Poussant ses études plus loin que le chimiste français, il a, par une analyse minutieuse des eaux de mer, constaté que dans toutes on trouve un poids de potasse

Digitized by Google

qui n'est que le $\frac{1}{50}$ de celui de la soude. Il a remarqué que ces deux matières ne se précipitent ensemble qu'au moment où la proportion est de 1 à 2. Il faut donc, dans les conditions ordinaires de température, que le chlorure de sodium se soit déposé en grande quantité pour que le chlorure de potassium se dépose avec lui. Il a en outre examiné l'influence que les variations de température exercent sur ce phénomène si complexe, et reconnu que la Kiéserite en particulier ne peut être associée au chlorure de potassium que si la température d'évaporation de l'eau s'élève à 70° ce qui suppose un climat bien chaud au temps de la formation de Staasfurt. Quoiqu'il en soit de ce dernier point, les observations des deux savants s'harmonisent très bien pour attribuer à l'évaporation des eaux marines, les dépôts en question.

En admettant qu'un régime lagunaire ait régné longtemps dans les régions où ils se présentent, la disposition en couches est des plus naturelles. La discontinuité de ces couches est le résultat de la multiplicité des lagunes séparées par des seuils qui se déplaçaient facilement au gré des flots. La succession des sels est conforme aux observations faites dans les gisements ; et s'il y a d'un gisement à l'autre quelques différences, elles s'expliquent très bien par les différences de température de l'évaporation. Enfin, on comprend sans peine que les gisements soient entourés, comme en Alsace, d'assises contenant des végétaux carbonisés. M. Meyer, à qui je dois de si précieux renseignements sur cette région, me cite, parmi les végétaux trouvés, des *Cinnamomum*, des *Sequoia*, des *Glyptostrobus*, qui en marquent l'âge tertiaire. La présence des grès et des argiles barriolées n'a rien d'énigmatique, alors que ces argiles comme les grès seraient d'étranges voisins dans la théorie des éruptions.

Digitized by Google

III. — Peut-il se trouver des gisements de potasse au Jura.

Pour savoir maintenant s'il peut se trouver des gisements de potasse au Jura, il n'y a qu'à chercher s'il existe chez nous des formations géologiques qui rappellent les formations salifères de Staasfurt et d'Alsace. Or, pour qui connaît un peu le pays, la question ne présente pas de doute. Il n'est guère de personne qui ignore que toute la bande de terrain qui s'étend au pied du vignoble de Lons-le-Saunier à Salins est une bande salifère. Elle est accusée comme telle par les sources salées et mieux encore par les sondages qui y ont été faits à Montmorot, à Lons-le-Saunier, à Grozon, à Salins et à Poligny. Ces sondages ont traversé une série de couches de sels qui alternent avec des assises de marnes bariolées, de gypse et d'anhydrite. Souvent le sel s'y trouve mélangé au gypse ou à l'anhydrite ou même à des argiles, ce qui indique un arrêt dans le dépôt d'évaporation. Les couches de sel sont nombreuses et souvent d'une épaisseur respectable. Ainsi on n'en compte pas moins de 15 que la sonde a traversées à Montmorot, et parmi ces 15 il en est une de 4 m. 05 de puissance. A Salins, les bancs connus sont moins nombreux, mais il en est un qui mesure 2 m. 87 et un autre 3 m. 42. A Poligny, d'après les renseignements qui m'ont été fournis avec beaucoup d'obligeance par M. Cantenot, le premier sondage, poussé à 156 mètres, a atteint trois bancs de sel, dont deux atteignent à peu près 6 mètres. Le second sondage, poussé à 162 mètres, a traversé quatre bancs, dont le plus inférieur mesure 4 m. 40. La variété d'épaisseur du sel de l'un de ces deux sondages à l'autre est en harmonie avec les variétés que présentent

Digitized by Google

les gisements salifères de Staasfurt. De même qu'en Alsace et à Staasfurt on rencontre des végétaux carbonisés au contact des formations salifères, de même aussi nos assises du Jura présentent, en certains points, comme à Marnoz et au voisinage de Vadans, une houille terreuse, sur laquelle on avait fondé trop d'espérances, mais qui n'en accuse pas moins l'existence de seuils émergés entre les bassins d'évaporation. La Polyhalite qui se montre en couches à Staasfurt, se présente à plusieurs niveaux en lentilles isolées dans le Jura. Enfin, le fameux chlorure de potassium est loin d'être absent de nos gisements jurassiens. Frère Ogérien nous dit que les eaux mères de Montmorot contiennent 8/100 de sel de potasse et que leur traitement a donné autrefois 200 quintaux de chlorure de potassium par année. Celles de Salins ont à peu près la même composition. Est-ce que ce chlorure est associé au sel dans toutes les couches ou bien forme-t-il une couche spéciale ? C'est là une question qui n'a pas été résolue. Comme en pratiquant les sondages, on était presque uniquement préoccupé de trouver le sel, on s'est peu soucié des matières étrangères. Il est bien regrettable que la plupart des carottes venant de ces sondages aient été perdues. L'analyse en serait très intéressante.

Quoiqu'il en soit, il ne me semble pas téméraire de croire que la potasse peut se trouver dans le Jura aussi bien qu'en Alsace et dans le Nord de l'Allemagne. Les couches salifères du Jura ne sont assurément pas de même âge que celles de Staasfurt ou de Mulhouse. Elles appartiennent à l'époque du Trias qui est intermédiaire entre le Permien de Staasfurt et le Tertiaire d'Alsace. Mais la date géologique n'a aucune importance ; car, à tous les âges, il y a eu des lagunes et des dépôts de sel. Que faudrait-il donc faire pour résoudre

Digitized by Google

la question ? Evidemment il serait imprudent d'engager des capitaux pour multiplier à l'aventure les sondages dans la région. Mais la recherche du sel conduira à la pratique d'autres sondages que ceux qui ont été faits. Ce sera le cas d'analyser avec soin les matériaux que la sonde ramènera Il serait important aussi de pousser les recherches plus bas, car de même qu'en Alsace et à Staasfurt la potasse est au-dessous d'une épaisseur sérieuse de couches de sel gemme, de même il se peut bien qu'au Jura la potasse se trouve en couches au-dessous des sondages qui ont été pratiqués. Ils n'ont pas pénétré au-delà de 220 mètres sauf celui de Salins qui est descendu un peu plus bas. Or, en Alsace, c'est au-dessous d'une formation de plus de 500 mètres qu'on a trouvé la potasse et à Staasfurth au-dessous d'une série assez puissante de couches constituant le sel récent. Il y a peut-être un sondage d'une grande surface de front qui pourrait jeter des lumières sur la question. C'est celui du grand tunnel de la Faucille. Le Trias salifère doit se retrouver en effet au-dessous de nos montagnes formant des saillies et des dépressions correspondants à celles des calcaires qui les recouvrent. Comme le grand tunnel et surtout le tunnel accessoire d'au-dessous des Molunes auraient la chance de le traverser, on pourrait tout-à-l'aise y étudier les dépôts salifères.

Ce que nous savons du bassin d'Alsace suggère une réflexion importante au sujet des Vosges et de la Forêt Noire. Le sol qui est un dépôt de rivage se montre en Alsace dans des assises tertiaires qui descendent jusqu'à 1000 mètres au-dessous du niveau actuel du sol, qui n'est guère de plus de 200 mètres au-dessus du niveau actuel de l'Océan Il faut donc que la plaine d'Alsace aussi bien que les montagnes qui la bordent soient descendues de 800 mètres au moins depuis le commen-

Digitized by Google

cement de ces formations. Quant on songe à cet affaissement, on n'est pas étonné que la Meuse, dont les eaux se jetaient autrefois dans le bassin de Paris, ait été ramenée vers l'Est par cet affaissement et que son cours en Lorraine s'effectue sur une zône de terrains qui l'expose beaucoup à être captée à nouveau vers le bassin de Paris.

BOURGEAT.

Digitized by Google

Digitized by Google

A. LEJAY.

RECHERCHES PRÉHISTORIQUES

aux Environs de Lons-le-Saunier

III

LA STATION PRÉHISTORIQUE

DE BORNAY

Digitized by Google

Digitized by Google

LA STATION PRÉHISTORIQUE DE BORNAY

La présentation, à la séance de la Société d'Emulation du 10 avril, des objets qui vont être décrits dans cette petite note a été motivée par l'annonce d'une communication de M. GIRARDOT, Conservateur du Musée de la ville de Lons-le-Saunier, sur un sujet ayant pour titre : *Le préhistorique dans le Vallon de Vaux-sous-Bornay*. Depuis quatre ans et demi, j'avais fait des recherches dans cette région, et, en montrant les objets recueillis, mon but était de venir confirmer les indications que pouvait donner mon savant collègue de la Société d'Emulation.

C'est ainsi que, sans nous en douter, nous avons été conduit à un même résultat : la recherche et la reconnaissance d'une station préhistorique.

J'ai déjà indiqué, et je ne crois pas inutile de rappeler à nouveau les circonstances qui ont orienté mes recherches de ce côté.

Il y a une huitaine d'années, j'eus le plaisir de rencontrer M. Maurice PIROUTET, notre collègue, sur le terrain des fouilles de la station de Montmorot. Après un examen sommaire des travaux en cours d'exécution, nous revînmes près de la vieille tour, sur la plate-forme qui domine le village de Montmorot. De là, la vue s'étend au loin ; les points importants de : L'Etoile, Pymont, Saint-Etienne-de-Coldre apparaissent nettement. En scrutant l'horizon, le regard de M. PIROUTET se fixa sur un point en me disant : *Je ne serais pas surpris que cet emplacement ait été choisi par les populations préhistoriques* et il me désignait du doigt

Digitized by Google

les pentes boisées, surmontées de roches à pic, sorte de gigantesques murailles servant d'assises au vieux château de Bornay ; mamelon portant la cote 527 de la carte d'état-major, d'accès difficile sur la plus grande partie de son pourtour et plus particulièrement dans la portion ouest où, cependant, sur ce flanc, existe une interruption entre les deux masses rocheuses, cassure qui a donné naissance à une dépression ou petit ravin d'érosion, permettant l'escalade en partant de la base où coule le ruisseau le Savignard.

Plusieurs années devaient s'écouler avant que j'aie eu le loisir de profiter de l'indication qui m'avait été ainsi donnée par M. Piroutet.

Ce n'est qu'en octobre 1914 que je pris la direction de Bornay avec l'intention de visiter les deux grottes qui se trouvent dans les falaises rocheuses limitant à droite et à gauche la dépression, à quelques mètres au-dessus du sentier des grottes établi au faîte des éboulis et au point où apparaissent les roches à nu qui se dressent verticalement. Dans la traversée de la dépression, le sentier s'élargit formant terrasse et ressaut avant la chute rapide dans la pente. Le tramway en construction de Lons-le-Saunier à Saint-Julien a emprunté ce sentier sur tout son parcours ; et c'est dans la tranchée du tramway coupant longitudinalement cette terrasse que de nombreux tessons de poterie et éclats de silex attirèrent mon attention. La station préhistorique devait être dans le voisinage, non pas dans les grottes qui ont pu servir de refuge — les pentes en regard de l'ouverture de celles-ci n'ont pas donné de silex — mais en un point voisin du sommet. Elle devait être accolée et protégée par le flanc du mont. Il suffisait d'effectuer des recherches et d'examiner avec soin les pentes. C'est ce que je fis. Voici le résultat de mes nombreuses visites pendant plus de quatre années.

Digitized by Google

Dans la tranchée du tramway, la terre est noire formée de débris de matière animale, remplie de fragments d'os, de tessons de poterie et d'éclats de silex. Toute la surface de la dépression est plaquée d'une couche de ce terreau que l'on retrouve à l'emplacement des stations.

Silex. — Les éclats de taille sont très nombreux. C'est par centaines que je les ai recueillis, de dimensions moyennes. Bon nombre de ces éclats avec leurs arêtes vives et coupantes pouvaient être utilisés. Les pièces travaillées présentant des retouches certaines et voulues sont au nombre d'une soixantaine environ. Comparativement aux éclats, cette proportion est faible.

Tous ces silex ont cette belle patine du blanc porcelaine. Ils proviennent probablement du gisement qui affleure la surface du sol à Cesancey et se retrouve à Cuiseaux et plus particulièrement dans la région de Saint-Julien.

Il existe bien quelques pièces peu nombreuses en chaille du bajocien ; mais elles semblent avoir été employées à une époque plus tardive que le néolitique.

Parmi les pièces, on retrouve toute la série des divers outils en usage à cette époque.

Percuteurs.— Un percuteur en quartzite, de la grosseur du poing porte sur toute sa surface de nombreuses trace d'utilisation. Après un usage d'une assez longue durée, il a pris une forme plus ou moins arrondie.

Les quartzites se trouvent assez fréquemment dans les terrains de transport du glacier jurassien. J'ai pu recueillir, l'an dernier, un certain nombre de blocs assez volumineux dans la ballastière de Crotenay ouverte par la Compagnie P.-L.-M. pour l'entretien de ses voies. Il est probable que nos populations de l'époque allaient s'approvisionner sur le deuxième plateau.

Digitized by Google

Pour quelques-uns de moindre dimension, ce sont les rognons de silex eux-mêmes qui ont été utilisés comme percuteurs.

Lames et couteaux. — Présentent une longueur et une largeur moyenne de 0 m. 04 sur 0 m. 015. Quelques lames ont un méplat médian.

Grattoirs et racloirs. — Quelques-uns sont de petite taille mais ils sont généralement épais et robustes. On retrouve toutes les formes : discoïdes nucléiformes, sur bout de lames, grattoirs doubles. La coche grattoir existe également.

J'ai trouvé aussi quelques pièces en forme de demi-disque (fig.), que l'on peut rattacher aux grattoirs et aux racloirs. Ces pièces ont fait l'objet d'une étude particulière de M. le professeur Bellucci au congrès préhistorique de Lons-le-Saunier, en 1913 (1).

Tranchets. — Ce ne sont pas, à proprement parler, des tranchets. Ils sont formés de petits fragments de lames.

Pointes de flèches. — Elles sont de petites tailles. Formes : en amandes et ovalaires, bien retouchées sur les deux faces.

Triangulaires. Appelées à tranchant transversal parce que l'un des côtés est tranchant naturellement alors que les deux autres côtés ont été retouchés pour régulariser les contours et donner à l'objet la forme d'un triangle isocèle bien équilibré. Des flèches de même forme ont été trouvées : à la station de Montmorot, collection Delayat ; dans les vignes entre Villeneuve-sous-Pymont et l'Etoile, par M. Lebrun, dans sa col-

(1) Compte-rendu du Congrès, 9e session. Paris, 1914, page 211.

Digitized by Google

lection ; une flèche semblable a également été trouvée par moi-même à Cesancey. Il semble donc qu'elle était d'un usage courant.

Je tiens plus spécialement à attirer l'attention sur de petits éclats retouchés, aux formes dites géométriques, sorte de fléchettes, se rattachant à l'industrie tardenoisienne. J'ai déjà signalé cette industrie à la station de *La Condamine* (1). Ici, les outils sont plus abondants, plus caractéristiques. Résumant les observations faites sur cette industrie, DÉCHELETTE écrivait, il y a quelques années, dans son manuel (2) : « *Les stations tardenoises sont ordinairement placées sur le bord des cours d'eau, des étangs, dans le voisinage de la mer ; les débris de repas démontrent que les habitants s'adonnaient surtout à la pêche et se nourrissaient de poisson. On peut admettre qu'un grand nombre de petits silex à deux pointes ont dû servir d'hameçons.* »

Or ces conditions ne se trouvent pas réunies ici. Les rivières sont éloignées. Seul le petit ruisseau du Savignard qui ne fût certainement jamais poissonneux ne fournissait de l'eau que pour les besoins journaliers. Ce n'était pas une population de pêcheurs. Aimaient-ils néanmoins la pêche et préparaient-ils leurs outils à la station pour se livrer au loin à leur passion favorite ? Le fait est possible. On peut aussi émettre cette hypothèse : ici, ces outils étaient-ils destinés plutôt à la chasse aux oiseaux, au gibier de petite taille qui remontait ou descendait la vallée étroite et resserrée de Vaux-sous-Bornay ? Pour ce genre de chasse, il fallait un trait léger armé simplement d'une petite fléchette. Rien

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1912, page 123.

(2) DÉCHELETTE. — *Manuel d'Archéologie préhistorique*, tome I, page 508.

Digitized by Google

ne m'autorise à émettre cette opinion sinon la situation et l'emplacement particulier de cette station.

Haches polies. — Aucune n'est entière. Il a été trouvé simplement quelques fragments ; puis une portion du sommet d'une hache en roche étrangère et la partie entière du tranchant d'une hache, celle-ci est intéressante parce qu'elle a été préparée avec une roche (variété de granit) présentant une dureté relative qui explique qu'elle se soit brisée facilement sous l'effort du coup porté sans cependant que le tranchant ait été abîmé. Il ne porte, en effet, aucune ébrèchure. Elle est également curieuse d'aspect avec ses grains blancs mouchetant la masse brune. Je n'en connais pas de semblables dans les collections de la région.

Hachette en silex. — Je considère comme une petite hachette, un silex taillé sur ses deux faces, et qui semble préparée pour le polissage. Elle en a bien la forme. Ce serait un objet intéressant, les haches polies en silex étant très rares dans nos stations.

Quelques silex ont subi l'action du feu.

Roches étrangères à la région. - On peut citer en dehors des haches déjà signalées : un morceau assez volumineux de granit trouvé par mon collègue M. Lebrun, dans le talus de la tranchée du tramway, à l'une de nos visites à la station. Puis un morceau de grès à gros grains, présentant une surface assez plane qui semble avoir servi à polir les objets. Outre l'emploi de ces grès à cet usage, on peut se demander si les grains de cette roche écrasée n'ont pas servi à la confection des vases en terre en les utilisant comme dégraissant.

Poteries. — Tous les âges sont représentés : la poterie assez grossière du néolitique à pâte sobrement préparée. On trouve plus particulièrement des

Digitized by Google

débris de vases de grandes dimensions et d'écuelles et, parmi les débris une anse perforée verticalement.

La poterie de l'âge de bronze à panse sphérique ornée à la partie supérieure de trois filets entourant le col peu élevé et largement ouvert.

La poterie à paillette micacées de l'âge du fer.

Un débris d'une jolie coupe gallo-romaine.

Enfin des débris d'époques barbares.

Bronze. — Il est représenté spécialement par les poteries et quelques débris informes. Un fragment appartiendrait à une boucle d'oreilles ou bien à l'arc d'une fibule de faible dimension. Dans ce dernier cas, son classement à l'âge du fer serait plus rationnel.

Faune. — Les débris osseux sont nombreux. Ils sont répandus sur toute la surface de la dépression et dans la tranchée du tramway Les os entiers sont rares. Après le repas, les os étaient jetés sur le sol. Les dents ont mieux résisté aux agents destructeurs. J'ai pu en recueillir un certain nombre appartenant plus particulièrement aux espèces domestiques : cheval, porc ou sanglier, bœuf, mouton et chèvre, chien ou renard.

Comme on peut le voir, l'emplacement a été occupé pendant un laps de temps très long et sans doute avec des intervalles assez espacés. Au début, au néolitique, il y avait là sans doute, une population de pasteurs et de chasseurs.

J'ai désigné la station du nom de Bornay en raison de la proximité de ce village.

A. Lejay.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉMILE LONGIN.

UN DOCUMENT INÉDIT

SUR

GIRARDOT DE NOZEROY

(1619)

Digitized by Google

Digitized by Google

UN DOCUMENT INÉDIT

SUR

GIRARDOT DE NOZEROY

(1619)

Rien de ce qui concerne les hommes qui ont joué un certain rôle dans une nation ne peut manquer, selon moi, d'intéresser leurs compatriotes ; aussi, malgré son peu d'importance, n'hésité-je pas à publier un document relatif à Girardot de Nozeroy (1) ; le lecteur franc-comtois y trouvera quelques détails généalogiques que MM. Philippe Perraud et Maurice Perrod me paraissent avoir ignorés (2).

On sait que l'auteur de l'*Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne* (3) appartenait à une ancienne famille de Salins. Dire que celle-ci confinait à

(1) J'ai été mis sur la trace de ce document par le *Répertoire sommaire des titres de familles conservés aux archives du Doubs* (Besançon, 1918, in-8 de V-372 pages), guide précieux dont tous ceux qui y recourent ne sauraient assez exprimer leur reconnaissance à M. Adrien Dornier, archiviste adjoint du département. Il n'y a pas, du reste, de comparaison à établir, au point de vue de l'intérêt, entre cette pièce et celle que j'ai naguère publiée sous ce titre : *Un document inédit sur Boyvin (1640)*.

(2) P. Perraud et M. Perrod, *Étude sur Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, conseiller en la cour souveraine de parlement de Dole, intendant des armées de la province*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1900, p. 133.

(3) C'est en 1843 qu'a été intégralement publié ce livre immortel ; trois chapitres avaient seuls été donnés en 1822 dans les *Guerres de la Franche-Comté sous le règne de Louis XIII, en ce qui concerne le baron d'Arnans* ; il est infiniment désirable qu'une réimpression en soit faite, en tenant compte des *Remar-*

Digitized by Google

la noblesse d'épée et à la noblesse de robe est donner une légère entorse à la vérité (1) ; en fait, dans la seconde moitié du seizième siècle, elle pouvait simplement se réclamer de la classe qui, enrichie par le commerce et par l'épargne, quand ce n'était pas par la fraude et par l'usure, effectuait sans bruit ce qu'un judicieux écrivain a nommé la conquête de la terre paysanne (2), ne négligeant pas de profiter des embarras des gentilshommes endettés. Avocat au parlement de Dole, l'ambition du jeune docteur ès droits semble avoir été de s'élever au-dessus de sa condition ; avant que les événements ne lui eussent inspiré la philosophie un peu désabusée dont ses derniers ouvrages portent la marque (3), il aspirait à mieux qu'à faire admirer une

ques sur l'édition de l'Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne parues dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1910, p. 351.

(1) Je vois bien, dans les papiers de Girardot de Nozeroy, qu'un Christophe de Raincourt lui écrivait : *Mon cher cousin*, mais j'ai inutilement cherché quels liens de parenté ou d'alliance le rattachaient au vaillant gentilhomme qui, après avoir défendu Lons-le-Saunier en 1637 contre le duc de Longueville, périt l'année suivante au siége de Verceil.

(2) L. Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 237.

(3) Notamment l'écrit intitulé : *Du repos ou retraite chrestienne au déclin de nostre âge*, que M. l'abbé Maurice Perrod a publié sous ce titre : *Le livre de la retraite* (Lons-le-Saunier, 1900, in-16 de XV-170 pages.

Les ouvrages de Girardot de Nozeroy parus de son vivant sont les suivants :

1° *La justice de S. A. implorée pour la défense des loix contre la calomnie.* Anvers, Henry Aertzens, 1619, in-8 de 73 pages.

2° *Le chemin d'honneur de la noblesse catholique dans le monde.* Dole, Antoine Binart, 1627, in-4 de 187 pages.

3° *La Franche-Comté protégée de la main de Dieu contre les efforts des François en l'an 1636. M. DC. XXXVI.* S. l., 1636, in-4 de 40 pages.

4° *Oratorium matutinum viri christiani in republica agentis.* Dolæ, ex typis Antonii Binart, 1639, in-12 de 248 pages.

Digitized by Google

parole élégante, un jugement nourri de fortes études ; c'est pourquoi il acheta aux environs de 1611 la seigneurie de Beauchemin (1) ; son cousin germain François Girardot (2) avait peu auparavant acquis par décret la seigneurie de Raze (3), et il ne pouvait moins faire que de se mettre à son niveau.

L'achat de ce modeste fief était un premier pas vers la prise de possession de la noblesse (4). Ses « malveillants », il en avait déjà à cette époque, n'entendirent pas qu'il en jouît paisiblement et, les rappelant, son cousin et lui, à leur roture, ils rédigèrent dans ce but la dénonciation qui suit :

MÉMOIRES DONNÉS A LEURS A. A. S. S.

CONTRE

LES S^rs LIEUTENANT ET ADVOCAT GIRARDOT.

« Son Al^ze Sér^me (5) sera servie que François et Jean Girardot, de Salins, cousins germains, issus de père, ayeul et bisayeul routuriers, s'arrogent faucement le

(1) Beauchemin, village du département du Jura, réuni à la commune de Chemin le 1^er mars 1826.

(2) François Girardot, lieutenant au bailliage de Salins, fut parrain du premier enfant de Jean.

(3) Raze, village du département de la Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Scey-sur-Saône.

(4) Ce fut seulement comme membre de la cour de Dole que M. de Beauchemin, pour donner à Girardot de Nozeroy le nom sous lequel les contemporains le désignent, prit rang dans la noblesse de robe. Nommé conseiller par patentes du 30 mai 1629, il prêta serment en cette qualité le 17 juin suivant. P. PERRAUD et M. PERROD, *op. cit.*, pag. 317.

(5) Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche, infante d'Espagne, souveraine, puis, après la mort de l'archiduc Albert, son époux, gouvernante des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fille de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Élisabeth de Valois, sa troisième femme (12 août 1566–1^er décembre 1633).

Digitized by Google

tiltre de noblesse, au préjudice des nobles du comté de Bourgongne, et que pour le faire de tant mieux vendicquer ilz ont acquis doiz quelque temps chacun d'eulx une terre ou seigneurie féodale qu'ilz tiennent et possèdent au veu et sceu de chacun contre le prescript des ordonnances dudit comté. En quoy spéciallement ilz contreviennent à l'édict sur ce publié au parlement d'illec en janvier 1609 (1), dont la coppie est cy joincte, par lequel les fiefz possédez par gens non nobles, telz que lesditz Girardot, sont *ipso jure* commis à Son Al^ze^ Sér^me^ ou aultre seigneur du fiefz, dez si tost qu'ils en auront prins la possession, ainsi qu'il est porté par ledit édict ès nottes 1, 2 et 6.

Lequel édict ilz ne peuvent ignorer, estans comme ilz sont gens de justice (en apparence), l'un, sçavoir François, lieutenant au bailliage de Salins, l'aultre, qui est Jehan, advocat patrocinant audit parlement, qui ne sont toutesfois charges ny offices mentionnez audit édict, nottes 7 et 8, par lesquelz ilz soient renduz idoines à tenir des fiefz, d'où ilz sont de tant plus culpables de contrevenir ainsy sciemment aux ordonnances establies et publiées en leurs présences mesmes audit conté.

L'on tient que les deux terres féodales possédées par lesditz François et Jehan Girardot sont et meuvent du fiefz de Son Al^ze^ Sér^me^, mais, quant oires elles n'en déppendroient, que sy tousjours luy seroient-elles commises par la notoire connivence et participation qu'auroient les seigneurs du fiefz à la contravention dudit édict, selon que par icelluy est statué en la notte

(1) Mandement de leurs Altesses Sérénissimes concernant les fiefs, donné à Mariemont, le 24 octobre 1607, publié en la cour de parlement à Dole, le 9 janvier 1609, dans *Les coustumes générales de la Franche-Conté de Bourgongne* (Dole, 1619, in-fol.), p. 7.

Digitized by Google

5, d'aultant qu'il n'y at personne quelconque en Bourgongne qui ne cognoisse lesditz Girardot et leurs prédécesseurs pour routuriers telz qu'ilz ont toujours esté.

Ledit François Girardot at acquis par décret la seigneurie de Raze avant la publication dudit édict, par lequel ès nottes 3 et 4 il est ordonné à tous routuriers tenans fiefz de s'en deffaire dans deux ans après la publication d'icelluy, à peine que, oultre que le fond, les fruictz, proufficts et revenuz qui dez lors en avant en procéderoient seroient commis au prouffict du seigneur du fiefz, encoires que la main de justice n'y eust esté mise, et sans qu'il soit besoing d'autre semonce ou interpellation que la publication dudit édict, si que les levées de ladite seigneurie de Raze appartiennent par droict de commise à Son Alze Sérme doiz le mois de janvier 1611, que seroit huit années qu'expireront au mois de janvier prochain (1 , lesquelles au feur de six cens frans par an ou environ que peult valloir de revenu ladite seigneurie, monteroient à quattre milz huict cens frans, oultre le capital qui peult valloir de XVI à XVIII m. frans.

Jehan Girardot at achepté dez six ou sept ans la seigneurie de Belchemin qu'est en valleur de trois à quattre milz et le revenu d'environ cinquante escus, qu'est aussi commis avec la seigneurie à Son Alze Sérme, pour estre ledit Girardot incapable de le tenir et n'en avoir aulcune permission.

Le moien qu'il fault tenir pour faire déclarer ladite commise est qu'il convient escripre au procureur général (2) et aux fiscaulx du parlement de Bour-

(1) C'est d'après ce passage que je crois pouvoir assigner à la dénonciation la date de 1619.

(2) Le procureur général au parlement de Dole était Étienne Michotey.

Digitized by Google

gongne (1) de faire convenir lesditz François et Jehan Girardot, pour voir déclarer sur eux lesdites seigneuries commises à Son Al^ze Sér^me, ensemble les fruictz par eulx en perceuz, à cause de leur incapacité, en conformité dudit édict, avecq ordonnance bien expresse ausditz fiscaulx de le faire observer à ce regard et tout aultre sans dissimulation.

Mais il convient ordonner particulièrement audit procureur général de incontinent qu'il aura reccu l'ordre de faire ladite poursuitte, avant que d'en parler à personne, se saisir de touttes les pièces du décret dudit Raze, spéciallement de l'envoy en possession d'icelle au prouffict dudit François Girardot, qui sont ès mains de Caubert, l'un des clercs jurez dudit parlement (et pour cause), afin de par après à la participation desditz fiscaulx intenter ladite poursuitte et la poursuivre sans discontinuation ny connivence au préjudice dudit édict.

Pour démonstrer que lesditz François et Jehan Girardot ont tousjours esté et ont faict acte de routuriers fault sçavoir que :

François Girardot a eu pour père Guyenet Girardot, r., nottaire.

Le père de Jehan estoit Louys Girardot, simple advocat au bailliage de Salins, frère dudit Guyenet (2).

(1) Au printemps de 1619, les charges d'avocats généraux, de « fiscaux », étaient remplies par Philibert Froissard et François Bigeot ; ce dernier vint à mourir dans le courant de l'année et fut remplacé par Claude Toytot.

(2) Louis Girardot, docteur ès droits, fils de feu Pierre Girardot, contrôleur en la saunerie de Salins, et de Clauda Alepy, avait épousé, par contrat du 27 janvier 1583, Marguerite de Nozeroy, fille de feu Guillaume de Nozeroy, gardien du puits à muire du Bourg-Dessus, et de Claudine Vigoureux. P. Perraud et M. Perrod, *Etude sur Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, conseiller en la cour souveraine de parlement de Dole, intendant des armées de la province*, p. 311.

Digitized by Google

Lesdits Guyenet et Louys estoient filz de Pierre Girardot, qui fut déporté de la charge qu'il tenoit en la saulnerie de Salins pour les crimes qu'il avoit commis en icelle.

Ledit Pierre Girardot estoit filz de Guyenet, r., aussy nottaire et personne publicq, dont il conste

Par trois lettres en parchemin de divers traictez et contractz receuz et signez par ledit Girardot, r., leur bisayeul, en ladite qualité de nottaire ès années 1509, 1513 et 1536, icelles lettres cottées A^1, A^2 et A^3.

Par l'arrest rendu au parlement de Bourgongne contre ledit Pierre Girardot, leur ayeul, et consors en l'an 1568, par lequel ilz furent déportez de leurs charges de clercs des roolles de ladite saulnerie et condampnez à dix milz livres d'amende pour les crimes raportez audit arrest cotté B, par où, oires il fut esté noble, que non, il perdoit telle qualité.

Par aultre arrest, rendu audict parlement en l'an 1564, d'une cause appellatoire d'entre François Melin et ledit Guyenet Girardot, r., père de François, par où il conste qu'il avoit esté admodiateur fermier de la clergie du bailliage de Salins, cotté C^1.

Par aultres lettres d'achapt de l'an 1572, cottées C^2, receues et signées par ledit Guyenet Girardot, r., père de François, en qualité de nottaire, que sont tous actes de routuriers.

Il s'en trouvera encor infinité d'aultres enseignemens en Bourgongne, tant par escript que de vive voix, et aussy il est véritable qu'il y a encor gens en ceste court qui ont eu charge en Espagne et par deçà de poursuivre ung anoblissement pour lesditz Guyenet et Louys Girardot frères et pères desditz François et Jehan à quoy ilz n'ont peu parvenir, faulte de mérites et services (1). »

(1) *Titres de famille*. Arch. du Doubs, E 3068.

Digitized by Google

Cette dénonciation ne porte pas de date, mais la circonstance qu'il y est seulement fait mention de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie ne doit pas induire en erreur; elle est antérieure au décès de l'archiduc Albert (1). Au surplus, elle n'aboutit pas et, lorsque Girardot de Nozeroy s'établit (2), il prit dans son contrat de mariage la qualité de seigneur de Beauchemin sans que personne la lui contestât (3). Le mémoire qu'on vient de lire, œuvre évidente d'un légiste, fut-il seulement envoyé aux Pays-Bas ?

Dix ans après qu'on lui eut ainsi jeté à la face la condamnation de son aïeul paternel par le parlement de Dole, Girardot de Nozeroy entra dans l' « auguste Sénat », et peu après s'ouvrit pour lui la carrière politique dont son livre retrace les péripéties. Bras droit du vieux marquis de Conflans (4), puis conseiller écouté

(1) Albert, archiduc d'Autriche, cardinal archevêque de Tolède, gouverneur, puis souverain des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Maximilien II, empereur, et de Marie d'Autriche (13 octobre 1559-13 juillet 1621).

(2) Par contrat du 24 janvier 1623, Girardot de Nozeroy épousa Étiennette de Merceret, fille de feu François de Merceret, seigneur de Vaudrey, Montmarlon, etc., et d'Antoinette Huot, qui lui apporta en dot la somme de 6.000 francs. P. Perraud et M. Perrod, *op. cit.*, p. 315.

(3) Les actes de catholicité de la paroisse de Montigny ne se contentent pas de le qualifier, à l'occasion du baptême de ses enfants, de *nobilis* ; ils lui donnent aussi du *clarissimi et nobilissimi* ; parrain d'une cloche de l'église, le 9 juillet 1645, il est dit *nobilissimus ac illustrissimus dominus dominus Joannes Girardot dictus a Nozeroy, dominus a Beauchemin*, etc. Arch. de Montigny-les-Arsures.

A noter que ce ne fut qu'en 1626 que Jean Girardot obtint l'autorisation d'ajouter à son nom celui de sa mère. R. de Lurion. *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 348.

(4) Guérard de Joux, dit de Watteville, marquis de Conflans, maréchal de camp général des armées de S. M. Catholique au comté de Bourgogne, bailli d'Aval, fils de Nicolas III de Watte-

Digitized by Google

du généreux marquis de Saint-Martin (1), il surmonte la faiblesse de son tempérament pour répondre à la confiance de l'un et de l'autre (2) ; il assiste le premier en campagne (3) ; le second l'enlève au repos qu'il croyait pouvoir prendre après la délivrance de Dole, s'aide de ses avis, de sa connaissance du pays, le charge de fortifier la ville de Salins et le château de Sainte-Anne, le défend avec Sarmiento (4) contre les

ville, marquis de Versoix, et d'Anne de Joux (1576–16 octobre 1637) Ne portant pas encore le titre de marquis de Conflans, Guérard de Watteville avait tenu sur les fonts du baptême le second fils de Girardot de Nozeroy.

(1) Jean-Baptiste de la Baume, marquis de Saint-Martin, baron et seigneur de Montmartin, Vaudrey, etc., gouverneur et capitaine général du comté de Bourgogne, capitaine des gardes du cardinal infant, colonel d'un régiment de cavalerie et général d'artillerie pour S. M. Catholique en Allemagne, gouverneur de Dole, fils d'Antoine de la Baume, comte de Montrevel, et de Nicole de Montmartin (1593-21 décembre 1641).

(2) On le voit souvent arrêté par la fièvre. Après la campagne de 1635, il fut « réduict à deux doigts du tombeau ; les plus expers médecins assemblez trouvoient un deffaut universel en toutes les facultés vitales et animales qui procédoit d'espuisement d'esprit. » Même chose l'année suivante : « L'assistance particulière de Dieu, dit-il, et le secours d'un principal médecin qui estoit tousjours auprès de moi me firent achever cette campaigne, qui fut heureusement terminée à la confusion de l'armée ennemye. » *Le livre de la retraite*, p. 28. Cf. Le marquis de Saint-Martin au conseiller de Beauchemin, Besançon, 11 août 1637 ; le trésorier général de Bourgogne au même, Dole, 22 juillet 1638. — Bibl. de Besançon, papiers de Girardot de Nozeroy, t. V, fol. 82 et 131.

(3) Cf, sur les campagnes du marquis de Conflans, Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 30 ; E. Longin, *La dernière campagne du marquis de Conflans (1636–1637)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1896, p. 247 ; Id., *Lure pendant la guerre de Trente ans*, dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1897, p. 149.

(4) D. Antonio Sarmiento, vicomte de Crescente, fils de

Digitized by Google

injustes attaques de ses confrères et le rappelle encore auprès de lui, quand le sieur du Hallier (1) envahit le bailliage d'Amont.

Le courageux magistrat survécut à peine dix ans à Jean-Baptiste de la Baume : dans la nuit du 7 au 8 février 1651, il s'éteignit à Salins (2) et le parlement de Dole paya un légitime tribut de regrets à sa mémoire dans la lettre qu'il écrivit à ses fils (3). Trois mois auparavant, il avait fait son testament (4). Des nombreux enfants qu'Étiennette de Merceret lui avait donnés (5),

D. Diego Sarmiento de Acuna, premier comte de Gondomar, et de Dª Francisca Maria de Toledo. V. Sarmiento à la cour. Salins, 6 août 1638.— *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 238.

(1) François de l'Hôpital, seigneur du Hallier, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Champagne, fils de Louis de l'Hôpital, marquis de Vitry, et de Françoise de Brichanteau. En recevant le bâton, le 23 avril 1643, il prit le nom de maréchal de l'Hôpital.

(2) Il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame, où rien ne rappelle actuellement son souvenir. M. l'abbé Renaud, curé de Notre-Dame, me fait savoir qu'il a vainement recherché dans son église l' « épitaphe qui s'efface sur une pierre qui s'use » dont parle la notice biographique insérée dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura.

(3) P. Perraud et M. Perrod, *Étude sur Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, conseiller en la cour souveraine de parlement de Dole, intendant des armées de la province*, p. 310. M. Jules Crestin avait déjà donné cette lettre à la fin de son introduction à l'*Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne.*

(4) Le 17 octobre 1650.

(5) Dans le courant de l'été de 1639, Étiennette de Merceret était morte de la peste au château de Sainte-Anne, où elle résidait avec son époux. Ce « fut la première qui mourut de la contagion et dit-on qu'elle avoit pris la peste à la procession qui s'estoit faite le jour de la Feste-Dieu. » Enquête des habitants de Sainte-Anne contre le sieur de Combaron : déposition d'Anne Carisey, dite la Quille, femme de Renobert Rose, de Byans. — *Parlement.* Arch. du Doubs, B 0806.

Digitized by Google

il ne lui en restait que quatre : une fille, Hélène (1), et trois fils, Guérard (2), François (3) et Louis (4) ; il recommande à ceux-ci de vivre en communion avec sa bien-aimée fille jusqu'à ce qu'elle parvienne au saint sacrement de mariage et de l'honorer comme leur sœur et gouvernante ; « telle est, dit-il, nostre volonté (5). »

La grande préoccupation de Girardot de Nozeroy

(1) « Hélène-Marguerite, fille de noble seigneur Jean Girardot de Nozeroy et de damoiselle Étiennette de Merceret, a esté baptisée le 5 février 1629. Parrains, Claude de Merceret, écuyer, seigneur de Vauldrey, etc., et damoiselle Hélène de Merceret. » — Arch. de Salins.

(2) « Guerardus, filius nobilis dñi Joannis Girardot, jurium doctoris, dñi de Beauchemin et in suprema curia consiliarii, et dna Stephanettæ de Vauldrey, baptisatus fuit die septima martii 1633. Levantes altus et potens dñus Guerardus de Wateville, marchio de Versel et baro de Confland, et dna Ludovica de Baufremond, vidua defuncti Caroli de Montfort, in suprema curia equitis. » — Arch. de Dole.

(3) « Franciscus, filius nobilis dñi Joannis Girardot, senatoris, et dllæ Stephanetæ de Merceret ejus uxoris, baptisatus fuit die 27 aprilis 1634. Levantes dñus Franciscus de Merceret, pbter canonicus eclesiæ Sti Anatholii de Salinis, et dlla Margareta de Merceret. » — Arch. de Dole.

(4) Je n'ai pu retrouver l'acte de baptême de Louis. Où E. Clerc, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole, sa vie, ses écrits, sa correspondance politique*, p. 140, a-t-il pris que son frère François et lui furent tonsurés le même jour en 1649 ? Le testament de leur père ne laisse rien soupçonner de semblable ; ils étaient d'ailleurs bien jeunes l'un et l'autre pour recevoir la tonsure.

Outre ces quatre enfants, Girardot de Nozeroy avait eu d'Étiennette de Merceret Antoinette, baptisée à Montigny, le 28 juillet 1624, Jeanne-Marguerite, baptisée au même lieu, le 8 août 1625, Charlotte, baptisée à Salins, le 13 novembre 1627, Anne, baptisée à Dole, le 26 juillet 1630, Louis-Claude, né à Montigny, le 4 octobre 1631, baptisé le 20 novembre suivant, et Jean-Claude, baptisé à Montigny, le 15 septembre 1635.

(5) P. Perraud et M. Perrod, *op. cit.*, p. 326.

Digitized by Google

paraît avoir été de partager le plus également possible ses biens entre ses héritiers (1). Sa fortune, comme celle du président Boyvin (2), mort tout récemment, était médiocre ; son train de vie n'avait jamais approché de celui du fastueux Antoine Brun (3). Il avait cependant maison à Salins (4) et maison à Dole (5) ; il possédait aussi une maison champêtre et

(1) Il avait pourtant écrit autrefois : « S'il y a pluralité d'enfans, pour riche que soit le père, tous les enfans sont pauvres, après que le partage de ses biens a esté faict entre eux. » *Le livre de la retraite*, p. 116.

(2) Jean Boyvin, président du parlement de Dole, fils de Jean Boyvin, procureur postulant au bailliage de Dole, et de Véronique Fabry (5 août 1575-13 septembre 1650). V. « Estat du peu de bien que possédoit messire Jean Boyvin, chevalier, conseiller d'Estat au Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne. » — *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, t. I, p. 33. Un contemporain a dit de ce vertueux magistrat : « Il mourut aussi pauvre qu'il étoit entré en charge. » J. Chifflet, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 9.

(3) Antoine Brun, procureur général au parlement de Dole, puis plénipotentiaire de S. M. Catholique au congrès de Munster et ambassadeur à la Haye, fils de Claude Brun, conseiller au parlement de Dole, et de Marie Dard (29 juin 1599-2 janvier 1654). Girardot de Nozeroy le montre dans l'*Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 115, « ordinairement splendide en sa maison. » Cf J. Gauthier, *Le ménage d'un ambassadeur d'Espagne au milieu du XVII^e siècle*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1900, pag. 333.

(4) C'est dans cette maison, située sur la paroisse de Notre-Dame, que fut passé le testament du 17 octobre 1650 ; Girardot de Nozeroy l'habitait, quand en 1638 il eut surnaturellement connaissance du danger que courait la ville de Salins. E. Longin, *Une veuve franc-comtoise : Mme de Châteaurouillaud (1562-1635)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1915, p. 115.

(5) Il avait en outre obtenu du marquis de Saint-Martin et du conseil de ville de Dole la jouissance d'un jardin au Prélot,

Digitized by Google

des terres à Montigny (1), une « grande vigne » à Rennes, des « chevances » à Chay (2), à Saint-Aubin (3), à Saizenay (4), à Boisset (5), indépendamment de la terre féodale dont il portait le nom. Son testament montre que la noblesse à court d'argent n'hésitait pas à recourir à la bourse des gens vêtus d'écarlate qu'elle jalousait ; le marquis d'Yenne (6), qui devait succéder au baron de Scey (7) comme gouverneur du comté de Bourgogne, lui avait emprunté 7.500 francs, dont la rente annuelle était de 600 francs Au surplus, cette

entre le boulevard des Bénits et le boulevard du Pont. V. Délibération du 9 mars 1641.— Arch. de Dole.

Pendant le siége de Dole par le prince de Condé, la populace irritée de la temporisation de l'armée de secours, qu'elle attribuait à la trahison, voulut démolir la maison de Girardot de Nozeroy. *Responce à un certain libel diffamatoire et escrit injurieux distribué depuis un an en la cour de Bruxelles contre l'honneur et réputation du procureur général Brun*, fol. 9.

(1) Montigny-les-Arsures, village du département du Jura, arrondissement de Poligny, canton d'Arbois.

(2) Rennes, Chay, sur la Loue, villages du département du Doubs, arrondissement de Besançon, canton de Quingey.

(3) Saint-Aubin, village du département du Jura, arrondissement de Dole, canton de Chemin.

(4) Saizenay, village du même département, arrondissement de Poligny, canton de Salins.

(5) Boisset, village du même département, réuni à la commune d'Aresches le 25 octobre 1826.

(6) Philippe de la Baume, marquis d'Yenne, baron de Beaujeu, Saint-Loup, Saint-Vallier, Quitteur, Pierrejux, Motey, Mercey, Autet, Dampierre, Denèvre, etc., fils d'Emmanuel-Philibert de la Baume, dit de Poupet, de Bruges et de Corgenon, comte de Saint-Amour, marquis de Saint-Genix et d'Yenne, et d'Hélène Perrenot de Granvelle, dame de Renaix, Beaujeu, Saint-Loup, Cromary et Champagney (1616-14 novembre 1688).

(7) Claude de Bauffremont, baron de Scey et de Clairvaux, seigneur de Chariez, Pusey, Rans, Aumont, Commenailles, etc., gouverneur et capitaine général du comté de Bourgogne, fils de Guillaume de Bauffremont, baron de Scey et de Sombernon, et de Chrétienne de Villelume (1596-22 septembre 1660).

Digitized by Google

rente, à la sûreté de laquelle était affectée la terre de Beaujeu (1), avait été fort irrégulièrement payée, puisque les arrérages s'élevaient en 1650 à 3.000 francs, près de la moitié du capital.

Des trois fils que Girardot de Nozeroy laissa à son décès, un seul, Guérard, a droit à une brève mention dans les annales de notre province pour la part qu'il prit en 1668 à la défense de Salins (2) et en 1674 au secours d'Arbois (3); ce fut lui qui vendit à un Froissard-Broissia la seigneurie de Beauchemin (4). François

(1) Beaujeu, village du département de la Haute-Saône, arrondissement de Gray, canton de Fresne-Saint-Mamès.

(2) A Salins, Guérard Girardot de Nozeroy se montra le digne fils de son père. La ville ayant capitulé le 7 février 1668, « le lendemain, sur les neuf ou dix heures du matin, le duc de Luxembourg monta au fort Belin pour en demander la remise. Mais le sieur Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, qui, deux jours auparavant, y avoit été envoyé avec 30 hommes pour y commander, refusa l'entrée à ce duc, lui disant qu'il ne connoissoit pas d'autre maître que le Roi catholique, qu'il eût à se retirer, sinon qu'il le chargeroit. A quoi le duc ayant répliqué que la ville et les autres forts étoient déjà rendus et que le sieur de Chevroz, gouverneur, avoit aussi bien capitulé pour le fort Belin que pour les autres, le sieur de Beauchemin, qui n'y avoit trouvé aucunes munitions de bouche ni de guerre et qui néanmoins étoit résolu à se défendre plutôt à coups de pierres que de rendre le fort sans combattre, attendu que l'accès en est difficile, si le sieur de Chevroz avoit eu autant de courage que lui, répondit qu'il ne le rendroit point qu'il n'en ait ordre par écrit du sieur de Chevroz, qui, en ayant avis, le lui envoya aussitôt et l'obligea à le remettre le soir du même jour en la puissance de ce duc. » A. Vayssière, *Huit ans de l'histoire de Salins*, dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, année 1875, p. 39.

(3) Il figura dans cette expédition comme volontaire sous les ordres du prince de Vaudémont. A. Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté : département du Jura*, t. I, p. 43.

(4) Id., *op. cit.*, t. II, p. 95.

Digitized by Google

avait embrassé la carrière des armes et fut tué à l'ennemi ; on ignore où il trouva la mort. Louis, le plus jeune, se fit capucin (1). Quant à leur sœur, à qui leur père avait légué ses « bagues, perles, diamans et autres joyaux (2) », ainsi que ses meubles les plus précieux, elle ne se maria point : quatre ans après la mort de Girardot de Nozeroy, elle entra au Carmel de Dole, où elle prit le nom de sœur Hélène-Marie de la Trinité ; par acte du 19 janvier 1655, elle s'était constitué une dot de 600 francs (3).

(1) R. de Lurion, *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 349. Je dois dire que dans les annales manuscrites des capucins du comté de Bourgogne, conservées aux archives de Sainte-Claire de Poligny, je n'ai trouvé aucune mention de ce religieux.

(2) P. Perraud et M. Perrod, *étude sur Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, conseiller en la cour souveraine de parlement de Dole, intendant de la province*, p. 325.

(3) *Titres de famille.* Arch. du Doubs, E 3069.

Digitized by Google

Digitized by Google

R. GENOUD.

QUELQUES SOUVENIRS

de Belgique

AU MOMENT DE L'ARMISTICE

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES SOUVENIRS DE BELGIQUE

au moment de l'Armistice (1)

Le 11 novembre, jour de l'armistice, notre régiment, le 2e de dragons, se trouvait dans la région d'Ooschloss où nous étions arrivés la veille au soir, après deux étapes. Mon escadron, le 4e, était cantonné à Mæter, petit hameau intact accroché au flanc d'un coteau. Nous nous préparions, ce matin même, bien avant le jour, à monter à cheval, et nous étions déjà prêts lorsqu'on vint nous avertir que le départ était différé.

Nous étions là, à deux kilomètres environ des lignes Boches, et il était certain que, si nous partions, ce serait pour aller de l'avant prendre contact avec l'ennemi et activer son mouvement de retraite que l'on prévoyait vaguement.

Nous restons donc là toute la matinée sans rien savoir sur nos destinées. Savoir attendre est le grand point au régiment, et jamais peut-être notre patience fut à pareille épreuve. Dans ces sortes d'attente

(1) Le Président de la Société m'a prié de mettre par écrit quelques souvenirs de notre séjour en Belgique.

Je me suis rendu bien volontiers à son désir, bien que je trouve que ce soit un grand honneur pour un aussi mince personnage que moi.

Je ne sais si ces quelques pages intéresseront les lecteurs de ces Mémoires : je me suis contenté du récit des quelques journées qui ont suivi l'armistice. Je réclamerai beaucoup d'indulgence pour un soldat plus habitué à monter à cheval qu'à manier une plume.

Digitized by Google

une sorte de fièvre d'agir, de partir, se mêle à une certaine anxiété, et les minutes paraissent bien longues, impatient que l'on est d'être fixé. L'ordre arrive enfin de desseller ; ce fut, à dire vrai, un soulagement pour tous.

A onze heures, une estafette arrive de la brigade, au galop, et nous annonce la grande nouvelle. Du bas de la côte qu'elle avait à gravir et qu'elle monte à grande allure, elle nous crie : « C'est fini ! l'armistice est signé ».

Nous nous attendions si peu à cette nouvelle, nous étions tellement persuadés que l'estafette apportait des ordres de départ que, sur le moment, nous sommes complètement stupéfaits ; — on se congratule en pensant aux périls auxquels on échappé, mais on a peine à prendre cette si bonne nouvelle pour vraie. Un léger doute persiste chez chacun, et le grondement ininterrompu du canon semble le confirmer (nous avons su plus tard que tout ce bruit venait des feux de salve que firent les Américains).

Pourtant, voyant que nous ne bougeons pas, nous sommes bien obligés de nous rendre compte que ce doit être la fin. On envahit l'unique estaminet du hameau, et beaucoup se réjouissent dans de copieuses libations.

Quelques cavaliers essayent, vainement d'abord, de faire comprendre aux femmes qui sont là, les causes de notre joie. Ils répètent: « Guerre finie! plus kaput », avec cette intonation amusante des gens qui se figurent se faire comprendre des étrangers en leur parlant nègre. Après des efforts vraiment laborieux, elles finissent par saisir. Alors la joie devient générale, on nous acclame : « Vivent les Français ! »

Le soir, ce n'est que musique et danse, et la fête dure jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Nous restons là quelques jours avant de reprendre

Digitized by Google

notre marche en avant, durant laquelle nous avons pu juger de l'enthousiasme de ces pauvres gens délivrés du joug allemand.

Nous partons le 16 et nous nous rendons en une seule étape à Téralphène, un gros bourg situé à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Bruxelles. Les régiments de dragons de la brigade sont les premiers régiments français que voient les Belges de cette région. Aussi quels magnifiques transports d'enthousiasme de la part des habitants ! A l'entrée de chaque village se dressent des arcs de triomphe pavoisés aux couleurs alliées, avec de grandes inscriptions: « *Honneur aux Français ! Soyez les bienvenus !* »

A toutes les fenêtres flottent les drapeaux noir, jaune, rouge, les drapeaux des nations alliées, mais plus particulièrement les drapeaux tricolores français, — sur presque chaque façade, sont attachés les portraits des souverains belges. Partout sur notre passage, ce ne sont que bravos et hurrahs, que regards de joie et d'espérance.

Nous sommes accueillis au cri de : « Vivent les Français ». Le colonel est comblé de fleurs qu'il accepte avec une parfaite bonne grâce. Il en est de même des cavaliers : chacun a son bouquet ou son petit drapeau. Quelques gens manifestent leur joie d'une façon peu banale. Je me souviendrai toujours d'une vieille femme qui, à notre arrivée dans un village, plantée au milieu de la chaussée, soufflait éperdument dans un cornet à piston.

Comme la chaussée, par suite de la gelée, est fort glissante, ces bons habitants devancent notre colonne et jettent de la cendre.

Et nous arrivons à Téralphène ; les habitants avertis par notre campement nous attendent sur la place. C'est à qui aura chevaux et cavaliers ; ils nous installent eux-mêmes dans nos cantonnements, dessellent nos chevaux,

Digitized by Google

font la litière. Nous n'avons qu'à regarder, peu habitués que nous sommes à de pareils égards.

Le lendemain eut lieu une grand'messe en musique avec *Te Deum* d'actions de grâce, sous la présidence du colonel de Masson d'Authume, un franc-comtois, commandant la brigade. La fanfare du village qui, pour l'occasion, a ressorti de leur cachette les instruments aux cuivres ternis, et nos trompettes y assistent. Les fanions des régiments et des escadrons, présentés par des gradés ceinturonnés et casqués d'azur sont dans le chœur, donnant à cette cérémonie un caractère tout à fait guerrier.

L'église, assez vaste pourtant, est bientôt trop petite pour contenir les dragons et les habitants du village qui s'y pressent en grand nombre. C'est une véritable bousculade, et l'arc de triomphe dressé à l'entrée de l'église ne reste debout que par miracle ! On joue, durant l'office, la *Marseillaise* et la *Brabançonne*, on chante, et c'est tout juste si on n'applaudit pas, tant l'enthousiasme est ardent.

Après une allocution de circonstance de notre aumônier, qui est traduite après en flamand aux paroissiens, le curé nous lit une lettre du Cardinal Mercier, qu'il commente d'une façon amusante et pittoresque, ce qui, malgré la sainteté du lieu, fait sourire chacun. A la sortie, la fanfare se rassemble sur la place et joue sans discontinuer ; la *Marseillaise* et la *Brabançonne* ont tous les honneurs. C'est un véritable chaos d'allégresse, des cortèges s'organisent : hommes, femmes, enfants, dragons, se prennent bras dessus bras dessous, et une farandole immense se déroule autour de la musique, puis la précède dans sa marche à travers le village.

Tout l'après-midi, ce n'est que musique et danse. Le soir, les jeunes gens du village se rendent dans une certaine maison où les femmes sont accusées d'avoir eu

Digitized by Google

trop de complaisance pour les Boches, et après un beau charivari, pour flétrir leur conduite et les stigmatiser, ils leur coupent les cheveux au ras des épaules.

Telles furent les quelques journées où des cavaliers de France furent fêtés dans les villages belges qu'ils traversèrent. Notre randonnée en Belgique se termina là, à Téralphène, aux portes de Bruxelles. Après quelques journées de repos bien gagné, nous reprîmes la route de France, emportant le meilleur souvenir de cette reconnaissance dont les témoignages nous étaient allés droit au cœur, et le regret de cette bonne hospitalité qui nous avait été partout donnée si gracieusement.

Digitized by Google

Digitized by Google

E. ROBIN.

Les Expressions populaires

Excursions à travers les patois.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES EXPRESSIONS POPULAIRES

Excursions à travers les patois.

Dès ma jeunesse, j'ai été pris de curiosité en entendant, parmi nos populations du Jura, certains mots patois qui n'ont pas de correspondants en français, et je me demandais : « D'où viennent-ils ? » Et maintenant, à la fin de ma vie, ma tâche faite, j'ai été repris de cette curiosité et j'ai essayé de la satisfaire en rédigeant, dans mes loisirs, un *Glossaire étymologique* du patois du Bas-Jura, de la région du vignoble.

Ce n'est pas œuvre facile de rechercher et de découvrir des étymologies, et on pourra me reprocher d'avoir bien souvent « *marché sur l'herbe qui égare* », suivant une expression comtoise du vieux temps des légendes superstitieuses. Je ne suis pas le seul, depuis MÉNAGE, qui emporte la palme en cette matière. C'est parfois dans les cas les plus simples que l'on erre le plus et qu'un épais bandeau vient s'appliquer sur vos yeux. En voici un exemple curieux, pris chez l'éminent lexicographe du patois lyonnais, NIZIER DU PUITSPELU, dans son Dictionnaire étymologique : ... « *Marchi à piot-* « *de-chaussi*, marcher avec ses bas sans souliers. « Composé de *piot*, pied du bas, de la conjonction de, « et du substantif *chausses*. *Piot* est évidemment tiré « de *pedem*... *Piot de chausses* représente le français « *bas de chausses*, ainsi qu'on nommait ce que nous « appelons aujourd'hui simplement des bas. » — Le

Digitized by Google

savant lyonnais a été trompé par la manière erronée d'écrire cette expression en trois mots, et il s'est trop arrêté à l'explication superflue qu'on lui a donnée : marcher « *avec ses bas* » ; il n'a pas eu l'intuition de la rectifier en lisant en deux mots seulement « *piots* « *dechaussis* », comme il avait lu maintes fois « *les Carmes Deschaux* », notamment sur la plaque d'une rue de Lyon. Nous avons la même locution dans notre patois jurassien : « *allai à pids déchaux* », à pieds déchaussés, c'est-à-dire sans souliers ou sabots, et pieds-nus aussi bien qu'avec des bas. C'est du reste la pure forme du vieux français ; RONSARD nous parle du bonhomme qui

« A pieds deschaux cache le vin nouveau ».

(*cache*, *écache* = foule, écrase, vieux mot conservé en patois).

Sans compter les méprises de ce genre, le sens d'expressions populaires qui semblent simples est souvent très difficile non-seulement à découvrir, mais encore à expliquer exactement comme origine. Ainsi dans le patois du Lyonnais se trouve le mot composé » *grossi-poullalli* », par lequel on désigne la plante-salade appelée mâche ou doucette, la *Valerianella olitaria* des botanistes ; les citadins de Lyon, qui ne veulent pas parler patois, ont cru franciser le mot en disant *poule grasse*. Voici ce que PUITSPELU écrit à ce sujet : « Il est difficile « de comprendre le rapport entre une poule grasse et « la mâche. Aussi je crois que le mot primitif est « *engraissi-poulailli*, parce que l'on a supposé que la « mâche engraissait la volaille (ce qui me semble fort « douteux) ; à moins que l'on n'ait supposé qu'il faut « graisser la poularde avec une salade de mâche pour « que la première passe mieux : mais ce dernier sens « me paraît forcé. *Engraissi-poulailli* aura été trans-

Digitized by Google

« formé en *grassi poulalli*, et de celle-ci on aura fait « *poule grasse* pour parler français ». — Sans vouloir critiquer le très docte NIZIER DU PUITSPELU, dont je voudrais bien posséder l'érudition, je suis forcé de remarquer qu'il a été insuffisamment informé, et que la notion de *graisse* à laquelle il s'est attaché n'est pour rien dans le mot patois. Il n'a pas su ou ne s'est pas souvenu que dans les dialectes du Midi le nom de cette plante est *graisseta* dans les environs de Nîmes, *grasseta* dans les environs de Toulouse, et que dans cette dernière région on a même le nom de *graïssa-poula* pour désigner certaines petites plantes ; or, tous ces noms se rapportent au languedocien *graissous*, *graissoun*, qui signifie *cresson*. De sorte qu'au fond le mot lyonnais signifie littéralement *cresson-des-poules*.

Encore quelques mots sur un sujet semblable. Je voyais dernièrement, dans un dictionnaire patois : « *Mâtan*, mauvais temps », ce qui est très exact, mais à la suite : « En français *matan*, avec un sens plus ou « moins expliqué, peut être pour *mal temps*, chose « après laquelle on peste, juron léger » ; puis comme exemple la ronde enfantine :

Oh ! le beau château !
Matan tire tire lire ;
Oh ! le beau château !
Matan tire tire lô !

Or, vous avez tous, comme moi, entendu les enfants chanter :

Oh ! le beau château
Qu'est à ma tante à Vire, Vire...

et vous devez trouver un peu singulière l'altération qui, de *ma tante*, a fait *mâ temps*, mauvais temps.

Ces méprises proviennent généralement de ce qu'on n'a pas cherehé et obtenu la forme réelle des mots,

Digitized by Google

leur figure, leur physionomie, et qu'on se contente d'une figuration phonétique qui est à peu près sans valeur au point de vue de leur personnalité, puisque le même mot se prononce souvent de quatre ou cinq manière différentes d'un village à l'autre, s'allongeant, se raccourcissant et surtout modifiant ses voyelles d'une manière extrêmement variée. Aussi, je me rattache de plus en plus à mon idée première d'écrire les mots patois avec l'orthographe mi-française qui peut nous aider à les reconnaître, et à n'utiliser la représentation phonétique des linguistes d'aujourd'hui que pour en indiquer, en préciser la prononciation ; employée comme unique graphie, cette représentation phonétique ne donne que des hiéroglyphes.

Si je vous ai présenté ces exemples de grosses méprises dans la recherche des étymologies de la part de plus habiles que moi, c'est pour m'excuser d'avance de l'insuffisance que je vais peut-être vous montrer en essayant l'explication d'un mot très original de notre patois jurassien. Vous savez que l'expérience d'autrui nous est rarement un guide : je vais aussi tenter la fallacieuse divination des origines.

Dans les fermes et dans les exploitations un peu importantes, lorsqu'on a terminé l'un des gros travaux de récolte qu'il faut faire en toute hâte, les foins, les moissons, les vendanges, on donne aux domestiques et aux ouvriers un repas de réjouissance le jour de la dernière voiture de denrées. C'est ce qu'on appelle dans le patois de ma région, faire le *Tyuatsin* des foins, de la moisson, des vendanges. Dans beaucoup de pays, on offre un tel régal ; mais les noms varient sans qu'on y trouve de corrélation ; en Suisse, dans le canton de Vaud, on l'appelle *ressat*, dans celui de Genève *rechat* ; en Savoie, les *crozets* ou *beignets* ; en Provence, *souide* ; en Dauphiné et en Lyonnais, *rivoula*, *revola*, c'est à-dire révolu,

Digitized by Google

fini, terminé ; en Normandie, *repliuméte*, « pour se remplumer ». En Bourgogne, d'après J. DURANDEAU, le repas de la *paulée* est le souper qui se donne à la fin du battage : ainsi nommé de la dernière *pellée* de blé que l'on vient de ramasser ; c'est également le nom du dernier repas que l'on donne aux gens du pressoir, après le pressurage qui termine les vendanges. D'après MM. CUNISSET-CARNOT et MAILLARD DE CHAMBURE, le nom de ce repas serait pour *poëlée* de mets préparés à la poële. M. Clément JANIN observe que dans la Côte-d'Or, et une partie de l'Auxerois, on donne le nom de *paulée* à la fête qui termine les moissons ; là, il n'y a plus à parler de la pelle ; aussi MM. DELMASSE et MIGNARD voient l'étymologie du nom de la *paulée* dans le latin *epulia*, repas publics qu'on donnait dans les solennités ou simplement festins. Enfin M. FERTIAULT, dans son *Dictionnaire du langage populaire verduno-chalonnais*, nous fait connaître l'expression « Prendre le renard : c'est se « livrer aux réjouissances qui, tous les ans, terminent « la grande opération de la moisson. Le soir du dernier « jour, pour la rentrée à la ferme, on enjolive la « voiture finale, que les plus ingambes surmontent « d'une croix confectionnée avec des épis et ornée « de fleurs et de rubans entremêlés. Toute la bande « des gars et des fillettes, que précèdent les vieux, « suit le char en chantant et surtout en *huchant* « c'est-à-dire en jetant à tout propos et hors propos « leur cri favori de *you coucou* ! qui se répercute, « sonore, tout le long de la route. Arrivé à la ferme, ce « nombreux personnel s'attable, fait au copieux dîner « l'honneur d'un appétit et d'une soif pantagruéliques ; « puis, pour aider à la digestion, l'on gagne la grange « où l'on danse aux sons du *crincrin* et de la gonfle qu'on « a toujours sous la main pour la circonstance... Mais « le « *renard* ? » on ne le voit guère apparaître dans

Digitized by Google

« tout cela ? C'est vrai. La coutume a survécu à son « étiquette. On ne retrouve pas le pourquoi de cette « dénomination ».

Dans notre pays, pour désigner cette réjouissance et le repas qui en est le principal élément, on dit en pur patois du vignoble faire le *tyuatsin* : c'est ainsi que j'ai toujours entendu prononcer le mot dans maints villages. Mais les bourgeois campagnards qui ne parlent pas patois ne veulent pas prononcer ce mot comme les paysans : ils le tripatouillent (selon l'expression d'Emile BERGERAT) et en font *tue-chien*, persuadés qu'ainsi ils parlent le français. Sous la même idée, sans doute, une déformation analogue s'est produite en certains endroits dans le langage populaire, puisqu'un lexique du patois de Chaussin nous donne le vocable *tue-chèin*, et celui du patois de Petit-Noir *tu' chèn* ; quand la connaissance de l'origine d'un mot se perd, le mot éprouve fréquemment de telles déformations. M. Désiré MONNIER, qui habitait pourtant un village où l'on dit *tyuatsïn*, mais qui a trop fréquemment francisé les mots qu'il donne dans ses annuaires de 1857 et 1859, écrit *tue-chin* avec cette explication : « On sup- « pose burlesquement qu'on tue le chien de la maison « pour le faire manger aux ouvriers ». — Or, je le répète, le mot que j'ai toujours entendu de la bouche des paysans n est pas *tue-chin*, mais bien *tyuatsïn*, et les premières syllabes ne peuvent pas me donner l'idée du sacrifice d'un chien comme bête de boucherie : *tyuya* n'est pas l'infinitif patois du verbe tuer, qui est *tyuaï* ou *tyai*, et *tyua* ne se trouve dans aucun mode, aucun temps, aucune personne de sa conjugaison. Il faut donc trouver un autre sens à la première partie de ce mot.

Mais, d'abord, qu'est-ce que l'idée de chien vient faire ici ? A mon avis, le voici : d'un travail ardu, fati-

Digitized by Google

guant, épuisant, on dit *c'est un travail de chien* ; tels sont les travaux de fenaison, de moisson, de vendange, toujours poussés avec la plus grande hâte par la nécessité de les achever le plus tôt possible. Et quand on arrive à la fin, on a eu la *queue* du chien, on est au bout de ses peines : alors on fête la *tuya-de-tsïn* tuyua = queue). Je suis très porté à croire que là est l'idée et aussi la forme vraie de l'expression en question Comme il n'est pas possible, en prononçant les consonnes *d* et *t* l'une à la suite de l'autre (avec élision de l'*e* muet) de les faire sonner toutes deux, la première s'oblitère, disparaît et, au grand dommage de la signification *tuya-de-tsïn* se prononce *tuyatsïn*. On peut encore songer à la forme *tuya-o-tsin*, la *queue au chien*.

J'ai dit plus haut que lorsque la connaissance de l'origine d'un mot se perd, ce mot éprouve souvent des déformations ; c'est ainsi que *tue-chien* est devenu *tue-chat* à Salins et dans le Val-d'Amour (Chissey) ; on a substitué le nom d'un animal à un autre : autant vaut manger un chat qu'un chien. — Enfin je viens de trouver, dans le Glossaire du patois de Braye-les-Pesmes par le Dr Perron, l'explication : « *prendre* ou *faire le chat*, c'est terminer une besogne importante » ; c'est exactement l'idée que l'on peut apercevoir dans le bourguignon « *prendre le renard* » : c'est arriver au bout du champ de blé dans lequel le renard ou le chat est censé se cacher ; et c'est la même idée ou à peu près que j'ai eue en pensant que lorsqu'on terminait l'un de ces travaux *de chien*, on manifestait la joie d'être arrivé à la fin, à la *queue du chien*.

Notre expression n'est pas le seul exemple de l'emploi métaphorique de l'*idée du chien*. Dans la Suisse romande on appelle *neihie-djein*, à Genève *noie-chrétien*, un petit bateau fort dangereux dans lequel il n'y a place que pour une personne. — A citer aussi « *repas du*

Digitized by Google

loup », terme des campagnards de Suisse, repas donné le troisième jour de la noce aux personnes avec lesquelles on est moins en relation. Pour dire qu'il n'y avait personne, ou dit souvent : *il n'y avait pas la queue d'un chat.* Enfin HUMBERT dans son *Glossaire génevois*, dit : « Dans notre langage populaire, *avoir la queue cuite* signifie être penaud, être hontenx, tout mortifié ; *il s'en retourna la queue cuite* ». Je cite cela comme des exemples de sens figuré ressemblant beaucoup à notre expression jurassienne.

Si non e vero... excusez l'insuffisance de mon explication, ou plutôt son défaut d'authenticité et de certitude, et laissons la discussion ouverte. On m'a dit parfois : Mieux vaut, pour un Dictionnaire, se passer complètement de toute étymologie même certaine que d'en avancer quelques-unes qui soient inexactes ou douteuses. Cela équivaut à condamner toute hypothèse en matière de sciences, puisque tant de ces hypothèses ont été renversées les unes après les autres, et que les dernières vacillent grandement depuis trente ans. Pourtant, il est impossible de s'en passer ; elles sont la charpente d'une science ; même quand elles sont fausses, elles contribuent à son avancement en constituant le lien provisoire des faits et en provoquant les discussions.

Pour terminer, voulez-vous me permettre de répondre à deux questions que j'ai remarquées dans « *Le Vieux Lons* » ? La première concerne la signification du mot *gargaille* ; ce mot et ses diminutifs *gargaillot* et *gargaillotte*, signifient *gosier*, *gorge*, du grec *gargaréon* par le latin *gurgulio* = *le gavion*, dit le Dictionnaire de CALEPIN ; comme nom de lieu, la *Gargaille* doit donc signifier soit un chemin entre des murs, un couloir encaissé entre des talus, soit un vallon entre des collines ; bref, un rétrécissement — La seconde se rapporte à l'expression « *droit de poule* » ; *la poule* était

Digitized by Google

une ancienne danse, dont le nom est resté à la troisième figure du quadrille ; dans nos campagnes, la *poule* est encore le bal que les nouveaux mariés donnent à tous les jeunes gens du village, et au besoin ce droit de *poule* est rappelé aux mariés récalcitrants par un charivari. A Lons-le-Saunier, en raison évidemment des difficultés qu'il y aurait eu à donner un tel bal public, ce droit était par coutume devenu rachetable, et il semble même que les garçons en imposaient le rachat en argent, sous peine de charivari.

E. Robin.

Digitized by Google

Digitized by Google

E. ROBIN.

SECONDE EXCURSION

à travers les Coutumes

et les patois de la Franche-Comté

Digitized by Google

Digitized by Google

SECONDE EXCURSION A TRAVERS LES COUTUMES

et les patois de la Franche-Comté.

D'après ce que m'ont dit plusieurs de nos collègues, ma première communication sur les patois aurait été accueillie non seulement avec indulgence, mais avec plaisir, et notre président m'a invité à continuer ces causeries.

Je le ferai très volontiers, car deux choses de notre pays, entre autres, excitent vivement ma curiosité. L'une est sa langue rustique qui, étudiée dans ses origines, nous ramène aisément à un millier d'années en arrière, à une époque où nos ancêtres parlaient latin, sinon comme Cicéron, du moins un latin populaire dont on retrouve les vestiges absolument nets dans des mots patois qui n'ont aucun correspondant en français, comme certains de nos collègues retrouvent les vestiges des âges anciens dans les couches de notre sol. La seconde de mes curiosités se rapporte aux légendes et aux coutumes anciennes, dont la connaissance nous permettrait de voir l'état d'esprit, les croyances, la manière de sentir et de vivre des anciens habitants du pays; ce *folk-lore* a été commencé par M. Désiré Monnier il y a un siècle, d'abord dans deux ouvrages imprimés à Lonsle-Saunier, l'un en 1819 intitulé *Essais sur l'origine de la Séquanie*, l'autre en 1834 ayant pour titre *Du Culte des esprits dans la Séquanie* ; il a été continué ensuite, bien plus tard, en collaboration avec M. Vingtrinier de Lyon, dans un volume intitulé

Digitized by Google

Croyances et traditions populaires recueillies dans la Franche-Comté, le Lyonnais, la Bresse et le Bugey. Mais il y a encore beaucoup à glaner dans ce champ.

Je vais donc vous promener une seconde fois à travers les coutumes et les patois de la Franche-Comté, heureux si je puis vous intéresser quelques instants. — Voici d'abord un mélange des deux sujets : langue et légende.

Dans toute la Franche-Comté, Haute-Saône, Doubs, Jura, on a employé jadis le mot *enfantôma, enfantoumai*, pour dire ahuri, hors de sens, hébété, comme si l'individu était le jouet d'un fantôme, d'un lutin. Dans la partie nord, Haute-Saône et Doubs, on avait aussi le mot *éfarfantâ, aforfantâ, afouairfantâ* signifiant égaré au propre et au figuré ; il se disait plus spécialement d'une personne qui ne peut retrouver sa route, comme si elle était sous l'effet d'un charme (chanoine Dartois). Cet adjectif est évidemment apparenté avec le nom de *Farfadet, lutin, esprit follet.* — Il y avait aussi le mot *encharmeilli* : sous le charme, sous le coup d'un enchantement.

A Besançon, comme dans nos montagnes, au Vaudioux, aux Fourgs, on se sert toujours de l'adjectif ou participe passé *ensarra, essaré, essara*, signifiant égaré dans sa route, attardé et surpris par la nuit. On tire ce mot du latin *serius*, tard. M. Tissot, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, le fait venir du bas-latin *serare*, par le vieux français *enserre*. Mais on peut aussi le confronter avec le vieux français *charaude, charaute*, signifiant charme, sortilège, et ce rapprochement est d'autant plus fondé que la légende populaire a précisément attaché au fait une idée d'enchantement ; elle a imaginé l'*Encharayeur*, nom donné à un certain être, esprit ou sorcier, qui égare les voyageurs et les retarde dans leur route. Enfin M. D. Monnier parle d'une

Digitized by Google

légende analogue, attribuant le charme dont il s'agit à *l'herbe qui égare* les malheureux qui marchent dessus ; il ne nous dit pas, malheureusement, quelle est cette plante, et sans doute il n'y a jamais eu de précision à ce sujet dans l'esprit des campagnards d'autrefois.

Barbey d'Aurevilly, je crois, a employé un jour l'expression « *un grand escalabreux* », en parlant d'un homme ; le mot, tout-à-fait inconnu de ses lecteurs, a suscité un peu de curiosité et on en a demandé l'explication. Nous pouvons la trouver dans nos patois ; M. le chanoine Dartois a relevé à Villers-sous-Montrond (Doubs), l'adjectif vieilli et presque oublié *dâcalambrai*, signifiant « dont la raison s'altère ». Ce mot se rattache au Languedocien *descalabra*, fou, écervelé, qui lui-même se relie à l'italien *celabro*, *celebro*, venu du latin *cerebrum*, cervelle. J'ai entendu maintes fois dans ma jeunesse, en Franche-Comté, deux mots qui ont la même origine : *escabre*, étourdi, qui a un grain de folie (ex. hors de...), et en parlant d'un homme en proie au délire de la fièvre : *il bat la calabre* : comme on dit : *il bat la campagne* ; il y a là un jeu de mots voulu, par homonymie, entre la cervelle (*calabra*) en délire et la province italienne de Calabre.

Il y a quelques semaines, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, où M. le docteur Perron a publié une monographie très détaillée sur Broye-les-Pesmes, j'ai trouvé un mot patois que je ne connaissais pas. C'est le mot *mirlique*, ainsi traduit : hydromel, eau dans laquelle on a lavé les couteaux et ustensiles employés pour retirer le miel des ruches. Le mot est original, un peu bizarre même, et j'aurais aimé à en voir l'étymologie après l'explication. Mais elle n'a pas été difficile à trouver ; il est construit sur le latin dans les règles les plus strictes de la dérivation populaire. La

Digitized by Google

première partie, la syllabe *mi*, vient du latin *mel, mellis* = miel, qui a donné *mie* dans les patois ; la seconde partie est le latin *reliquies*, ce qui reste, lequel a donné au langage religieux le mot reliques (des saints); de sorte que le vocable patois *mirlique*, parfaitement composé par les paysans d'autrefois, signifie littéralement restes de miel.

L'un des mots de notre patois du Jura qui m'ont le plus intrigué et que vous connaissez sans doute pour l'avoir entendu plus d'une fois dans le langage populaire est celui de *Tsarmouése*, francisé en charmoise, et par lequel on désigne le rhume de cerveau. Je savais que dans d'autres lieux de Franche-Comté on dit *charmoge, chairmouge*, formes à peu près identiques ; j'ai trouvé aussi que dans les environs de Belfort on dit *camoudje, camouëtcho*, en Lorraine *charmoture*. Mais d'où ces mots peuvent ils tirer leur origine ? Aucune lumière ne me venait de nulle part, et le mystère m'irritait un peu. Vous savez que tout ce que les médecins ont pu faire jusqu'à ce jour contre le rhume de cerveau, ça a été de l'appeler coryza. Je n'avais même pas une telle consolation ; le mot m'était donné et je ne pouvais pas le changer en le traduisant en grec. Or, tout récemment, j'ai entrevu une lueur. Le Glossaire du patois de l'ancienne Bresse chalonnaise de M. Guillemin donne le mot : « *Escarmoucher, éternuer* : mot expressif dont la composition s'explique naturellement », dit l'auteur. J'avoue que je ne comprends pas ; a-t-il voulu dire qu'il faut le décomposer ainsi : *se moucher à l'écart ?* cela ne signifie rien. Bien que je n'aperçusse aucun rapport entre l'engagement préliminaire, le petit combat d'avant-poste ou de tirailleurs que l'on nomme escarmouche et l'acte d'éternuer ou l'affection nasale indiquée par notre mot franc-comtois, j'ai voulu consulter le Dictionnaire

Digitized by Google

étymologique de SCHELER, et à ma grande surprise voici ce que j'ai trouvé au mot *Escarmouche* : Bas-latin, *scaramutia*; italien, *scaramuccia, schermugio*: provençal et espagnol, *escarmuza* ; allemand, *scharmützel* ; la forme italienne est la primitive, dit-il, et dérive d'un verbe signifiant faire des armes, faire de l'escrime, d'où est venu le sens de combattre. Or, tous ces mots ressemblent étonnement aux mots patois que j'ai reproduits, et le sens d'éternuer que l'on donne au franco-patois *escarmoucher* dans la Bresse chalonnaise les relie singulièrement les uns aux autres. Mais comment peut-on passer de la signification de combat d'avant-poste, de premier engagement, ou d'escrime, à celle de rhume de cerveau ? Serait-ce par une métaphore vraiment forte, en considérant le coryza comme un prodrome du rhume de poitrine, une attaque préliminaire du mal dans les fosses nasales ? En somme, j'ai trouvé une lanterne et une lampe, mais je n'ai pas encore la lumière. Qui me donnera l'étincelle que j'attends, il me fera grand plaisir.

Permettez-moi maintenant de vous offrir une petite anecdote comique touchant une traduction en français de deux mots patois. Elle a été contée par M. TOUBIN, un Salinois, qui était professeur au Lycée d'Alger il y a cinquante ans.

La *Baume au Solier* est une grotte située près de Salins, et dont l'accès est barré aujourd'hui par la voie du chemin de fer. Le nom de *baume*, qui est d'origine celtique et désigne un antre, une caverne, une grotte, est fréquent en Franche-Comté ; le village de Beaume-les-Messieurs doit son nom à trois excavations de ce genre dans les rochers de sa vallée si curieuse. Celui de *solier* est très répandu dans l'Est et jusque dans le centre de la France ; venu du bas-latin *solarium*, dérivé

Digitized by Google

de *solum* désignant la surface du sol, il a désigné tout particulièrement le grenier situé au-dessus des pièces d'habitation, le plus haut étage d'une maison, et au besoin toute aire plane : une terrasse, un balcon. La *Baume au Solier* est en effet ornée d'un balcon naturel donnant sur le vallon de la Furieuse. Les vignerons du pays commencèrent par défigurer son nom en l'appelant *Bombe au soulier* ; mais la déchéance devait être encore plus grande ; vint un ingénieur du chemin de fer qui, voulant franciser une expression patoise qu'il ne comprenait pas et qui, au fond, était vraiment poétique, l'appela dans les papiers administratifs de la compagnie *Rocher de la Savate !*

Nos documents du cadastre nous montreraient beaucoup de cas analogues. Les géomètres du cadastre ne pouvaient évidemment pas rabaisser leur œuvre en lui laissant la saveur agreste des mots patois qu'ils ne comprenaient pas ; alors, aidés par les notables du village, ils les déformaient pour leur donner une figure française, un masque plutôt qui n'avait rien de commun avec le sens de l'appellation rustique méconnue.

Voici, pour terminer par une locution populaire des plus gracieuses, une citation que j'emprunte littéralement à M. Toubin. « En voyant une troupe de jeunes garçons et de jeunes filles partir gaiement pour la campagne, les Salinois ne manquent guère de dire : « *Il ne pleuvra pas aujourd'hui ; les belles nuées sont en route* ». Il y a ici un jeu de mots, et un jeu de mots tout latin, s'il vous plaît, portant sur la ressemblance de *nubes*, nuées, et de *nubiles*, jeunes gens. Un jeu de mots romain ayant encore cours aujourd'hui ! on n'en citerait pas beaucoup ».

Digitized by Google

A. LEJAY.

Les Bornes Armoriées de Rosnay

(commune de Lavigny).

Digitized by Google

Digitized by Google

LES BORNES ARMORIÉES DE ROSNAY

(Commune de Lavigny)

Je voudrais, aujourd'hui, signaler deux bornes armoriées. C'est ainsi que je les désigne parce qu'elles-mêmes ont donné, à cette partie du bois de Rosnay, appartenant à la famille Besson, de Lons-le-Saunier, le nom de « *Canton des deux bornes.* »

Tout d'abord, pour ceux de mes collègues qui désireraient les voir, voici quelques indications qui permettront de les retrouver avec assez de facilité. Le chemin qui conduit au hameau de Rosnay aboutit à la route de Champagnole près du poteau placé par le Touring-Club de France pour indiquer un chemin de traverse qui conduit plus rapidement aux Roches de Baume que la grande route. Prendre le chemin de Rosnay et le suivre jusqu'au moment où, arrivé à la maison forestière, il se divise en deux parties : l'une passant à droite, l'autre à gauche de la maison. Suivre ce dernier chemin et, après avoir parcouru 7 à 800 mètres, regarder à droite, en bordure du bois. Les deux bornes, qui émergent de la surface du sol d'environ un mètre, ombragées par un gros hêtre qui étend ses longues branches comme pour les protéger, ne peuvent passer inaperçues. Elles sont accolées par l'un de leurs côtés. Ce sont deux plaques de calcaire local, épaisses de 15 à 20 centimètres dont les deux grandes faces sont ornées d'armoiries. Elles sont identiquement semblables. Les faces extérieures regardant le chemin, portent des armoiries qui se lisent :

Digitized by Google

Coupé au premier d'azur, au sautoir d'or, accompagné de douze billettes de même, posées 3. 3. 3 et 3 ; au deuxième d'argent au lion rampant de gueules. Ces armes appartiendraient à la famille CHARRETON.

ROUSSET nous apprend, dans son Dictionnaire, T. V, page 88, que la terre du Pin fut achetée, en 1596, par Benoit CHARRETON, sieur de Chassey ; puis elle passa successivement à Maximilien CHARRETON, Philibert CHARRETON dit Jean du Louverot, Jean-Claude du Louverot, enfin à Claude-François CHARRETON dit du Louverot, dont l'unique héritière épousa François FROISSARD DE BROISSIA le 12 février 1705. Ainsi s'éteignit cette famille qui avait possédé la baronnie du Pin pendant un peu plus d'un siècle et qui avait donné un abbé : Philibert CHARRETON, à l'abbaye de Rosières.

Sur la face intérieure sont reproduites les armes suivantes :

Dans l'écu entouré de palmes : *Trois demi-vols posés deux et un en pointe.*

Armes appartenant à la famille de WATTEVILLE. M. MARCHANDON DE LA FAYE, dans sa notice sur l'abbaye de Château-Chalon, a reproduit, page 19, ces armes pour Françoise-Elisabeth DE WATTEVILLE, abbesse de Château-Chalon. MM. J. GAUTHIER et DE LURION dans leur travail ; les ex-libris Franc-Comtois ont donné sous les numéros 70, 231 et 356 les mêmes armes pour divers membres de la famille DE WATTEVILLE.

Puis, posée sur l'écu, *une couronne de marquis sommée à droite d'une crosse et à gauche d'une mitre.*

Enfin, en haut, surmontant le tout, sur la face de la pointe de diamant de la borne, dans un cartouche rectangulaire : *deux clefs de Saint Pierre en sautoir*, séparant en deux parties égales la date en chiffres de 1682.

Digitized by Google

Sur cette dernière face, nous trouvons donc réunies : les armes de la famille DE WATTEVILLE, la mitre et la crosse d'un abbé. De plus, la date de 1682 coïncide avec le séjour de l'abbé de WATTEVILLE à Baume-les-Messieurs et, en haut, sommairement indiquées les armes de l'abbaye de Baume. Il y a donc là un ensemble d'éléments qui permettent de supposer que l'on se trouve en présence des armes de l'abbé Jean de WATTEVILLE.

A n'en pas douter, ces bornes ont été faites ou exécutées sur son ordre. Mais à quelle occasion ont-elles été érigées ? Sont-elles à leur emplacement primitif ? Etaient-elles destinées à délimiter les propriétés de l'abbaye de celle de la baronnie du Pin dont Lavigny et le hameau de Rosnay faisaient partie ? Mes recherches ne m'ont pas permis de répondre à ces diverses questions.

Tels sont les deux petits monuments sur lesquels j'ai pensé qu'il était bon d'appeler l'attention, d'autant mieux que je ne les ai vu signaler nulle part.

Ces monuments ne sont pas dépourvus d'intérêt puisqu'ils se rattachent à l'existence de Jean de WATTEVILLE, abbé de Baume-les-Messieurs, qui a joué un rôle dans l'histoire de la Franche-Comté.

A. LEJAY.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES

Membres de la Société d'Émulation du Jura

POUR 1919.

Morts pour la France dans la Guerre de 1914-1918

Le prince d'Arenberg.
L. Bonnefous.
J. Déchelette.
L. Guillot.
L. Lautrey.
H. Prost.
H. de Villard.
M. de la Villerabel.

Membres du bureau.

MM.

Le Préfet du Jura, *Président d'honneur.*
Président annuel : Emile Monot, Professeur de Première au Lycée Rouget-de-Lisle, 10, place Perraud. 1888.
Vice-Président : Philippe Guichard, homme de lettres, 7, Place de la Liberté. 1866.
Secrétaire-archiviste et Trésorier : Honoré Carrez, directeur d'école honoraire, route de Courbouzon. 1902.

Membres résidant à Lons-le-Saunier.

MM.

Baille, Pierre, 34, rue Lecourbe. 1892.
Benoit, avocat, 6, rue de la Préfecture. 1913.
Bertrand, route de Conliège.

Digitized by Google

MM.

Bey, Edmond, directeur de la Compagnie d'assurances « Le Jura », 33, avenue Gambetta. 1912.

Bidot, Augustin, architecte, route de Conliège. 1897.

Billet, Edouard, docteur en médecine, 1, rue de la Préfecture. 1882.

Billot, Achille, artiste peintre, à Lons-le-Saunier et à Sellières. 1865.

Blaise, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, route de Montaigu. 1912.

Brune (le Chanoine), curé doyen des Cordeliers, rue du Puits-Salé. 1885.

Desbrest, Pierre, étudiant, Lons-le-Saunier. 1918.

Declume, Lucien, imprimeur, Lons-le-Saunier. 1883.

Dodane, professeur au Lycée, route de Courbouzon. 1918.

Drieu, professeur au Lycée, route de Montciel. 1914.

Le Directeur de l'Agence des Mines de Blanzy. 1918.

Genevois, avocat, 18, rue Sebile. 1912.

Genoud, greffier du Tribunal civil, rue des Cordeliers, 8. 1912.

Genoud, Robert, étudiant, rue des Cordeliers, 8. 1917.

Girardot, Louis-Abel, professeur honoraire du Lycée, conservateur du Musée, 28, rue des Salines. 1876.

Golion, pharmacien, 12, rue Saint-Désiré. 1912.

Jacquet, Paul, directeur départemental de la Cie d'assurances, « L'Ancienne Mutuelle de Rouen », 3, rue du Four. 1911.

Lachiche, Paul, professeur au Lycée, 6, rue Perrin. 1908.

Lebrun, Jules, avocat, 20, rue Rouget-de-Lisle. 1908.

Lebrun, Louis, professeur-adjoint au Lycée, 8, rue du Puits-Salé. 1907.

Lejay, Albert, chef de service à la Trésorerie générale, 12, rue Richebourg. 1913.

Digitized by Google

MM.

LETOREY, Alfred, licencié en droit, 1, place Pasteur. 1912.

LIBOIS, Hippolyte, archiviste du département, 13, place de la Paix. 1882.

LOMBARD, Léon, professeur au Lycée Rouget-de-Lisle, route de Courbouzon. 1903.

MAITRE, Paul, notaire, rue Brichard. 1918.

MARTEAU, Georges, capitaine au 44e d'infanterie, boulevard des Dombes. 1913.

MARÉCHAL, Antonin, ingénieur-électricien, 12 *bis*, rue de Vallière. 1914.

MASSOT, sous-intendant militaire, Versailles. 1913.

MERCIER, Charles, négociant, route de Conliège.

MIAS, Edmond, ancien professeur au Lycée Rouget-de-Lisle, ancien Président de la Société, 13, rue Saint-Lazare. 1878.

MICHEL, Eugène, licencié en droit, ancien avocat, 6, place Perraud. 1908.

PERROD, Maurice (l'abbé), aumônier des Lycées, 26, rue Rouget-de-Lisle. 1897.

POULIN, Elie (le chanoine) curé de Saint-Désiré, 20, rue Saint-Lazare. 1902.

PROST, Henri, banquier, 14, rue Rouget-de-Lisle. 1899.

PROST, Maurice, banquier, 14, rue Rouget-de-Lisle. 1891.

ROBIN, sous-intendant militaire en retraite, 11, place de la Paix. 1918.

Mlle TAVIOT, professeur au Lycée de Jeunes Filles, 16, quai Thurel. 1906.

THEVENET, docteur en médecine, conseiller général, 37, rue du Commerce. 1912.

THEVENOT, proviseur du Lycée Rouget-de-Lisle. 1912.

Digitized by Google

MM.

Tixier, Albert, substitut du procureur de la République, 14, rue des Cordeliers, 1919.

Mme Trouillot, 4, place de la Paix. 1913.

Vagniot, Charles, docteur en médecine, route de Montaigu. 1909.

Vaucher, Xavier, photograveur, route de Courbouzon. 1898.

Viannay, Louis, inspecteur d'assurances, 14, rue des Cordeliers. 1913.

51.

Membres résidant dans le département.

MM.

Aligny (le baron d'), conseiller général, au château de Montmirey-la-Ville. 1911.

Mme Arbez-Gindre, institutrice publique, au Vaudioux. 1911.

Berlier (le comte), à Châtillon-sur-l'Ain. 1886.

Berton, Paul, professeur honoraire de l'Université, à Arbois. 1914.

Boilley, Emile, à Arbois. 1915.

Bonnotte, Edmond, à Saint-Lothain. 1885.

Bourgeat, (le chanoine), professeur honoraire à la Faculté catholique de Lille, à Dole. 1885.

Bourguignon, greffier de la justice de paix, à Moirans. 1903.

Challan de Belleval, docteur en médecine, Le Chalet, Impasse Maria, 9, Marseille-St-Gigniez. 1874.

Chauvin, Léon, maire de Montain. 1913.

Chevrot, docteur en médecine, à Bletterans. 1896.

Chivré (le vicomte Urbain de), à Arlay. 1908.

Digitized by Google

MM.

COMPAGNON, Jules, docteur en médecine, à Montmirey-le-Château. 1899.

COUSANÇA, Ernest, à Saint-Amour. 1900.

DESARBRES, instituteur public, à Villevieux. 1913.

EPAILLY, à Miéry. 1912.

FAVRE, (le chanoine Eugène), directeur de la Maîtrise à Saint-Claude. 1908.

FEUVRIER, Julien, professeur honoraire de l'Université, archiviste de la ville et conservateur du Musée archéologique de Dole, à Dole-la-Bedugue. 1888.

FÉVRET, Louis, conservateur du Musée d'archéologie de Dole, à Azans. 1902.

FROMONT (l'abbé), à Dole. 1897.

GAGNEUR, Désiré, avoué à Dole. 1908.

GAILLARD, Alphonse, aux Bouchoux. 1912.

GAILLARD, M., instituteur public à Saint-Laurent-la-Roche. 1912.

GARDIEN, professeur de musique à Dole. 1917.

GIROD, instituteur public honoraire, secrétaire de la mairie, à Moirans. 1897.

GRAND, Georges, capitaine, Services administratifs, à Beyrouth (Syrie). 1914.

GROSJEAN, Henri, à Clairvaux. 1900.

GUICHARD (le chanoine Xavier), curé de Dole. 1904.

GUYON, instituteur public à Vevy. 1908.

HÉTIER, François, industriel à Arbois. 1902,

HUGON, Edouard, instituteur public à Savigna. 1897.

JACQUES, Joseph, imprimeur à Dole et rue Poitune, à Besançon. 1908.

JEANTET, Félix, à Saint-Lupicin. 1917.

JENOT, directeur honoraire d'école, à Saint-Amour. 1914.

JOLY, Louis, ingénieur agronome, à Montmirey-la-Ville. 1911.

Digitized by Google

MM.

LARGER, docteur en médecine, à Dole. 1904.

LÉGEROT, docteur en médecine, à Beaufort. 1904.

MARAUX (l'abbé André), professeur au Séminaire de Courtefontaine (Jura) par Bians (Doubs). 1904.

MIODON, Louis, conservateur du Musée de Champagnole. 1908.

MONNIER, Léon, publiciste, à Dole. 1914.

MONTRICHARD (le comte de), au château de Montmirey-la-Ville.

PALLUY, Jean, rue des Arènes, à Dole. 1912.

PINAULT. Louis, capitaine en retraite, 27, rue d'Orgemont, à Salins. 1904.

PIROUTET, Maurice, professeur au Collège, rue du Pavillon, à Salins. 1902.

PLANTET, Eugène, secrétaire honoraire d'ambassade, à Montmorot et rue Hamelin, 28, à Paris. 1890.

POTARD, instituteur public, à Charcier. 1913.

RIGOULET, instituteur public, à Fort-du-Plasne. 1913.

ROBERT, ancien magistrat, à Domblans. 1880.

ROMAND, Louis, docteur en médecine, à Champagnole. 1908.

Mme Marguerite HENRI-ROSIER, rue des Templiers, à Dole. 1911.

REVERCHON, employé de banque, à Morez. 1917.

ROUCHE, docteur en médecine, à Salins. 1915.

SAUVIN, Maurice, industriel, à Pont-de-Poitte. 1913.

THORAX, Ferdinand, propriétaire, à Saint-Lupicin. 1911.

VERNIER, directeur d'école honoraire, à Poids-de-Fiole. 1891.

VUILLERMET, François, directeur de la *Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne*, Poligny. 1891.

VUILLOT, avenue de Gray, à Dole. 1912.

Digitized by Google

Membres correspondants.

MM.

Albert, Joseph, artiste-peintre, à Cuiseaux, (Saône-et-Loire). 1896.

Azan, Paul, lieutenant-colonel, 21, Avenue de Suffren, Paris. 1902.

Baille, Alfred, colonel, 34, rue Lecourbe, à Lons-le-Saunier. 1896.

Bérard, Victor, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, 75, rue Denfert-Rochereau, à Paris. 1890.

Berthod, chef de comptabilité à la Banque de France, à Arras. 1908.

Besson (l'abbé Marius), professeur d'histoire à l'Université de Fribourg (Suisse). 1910.

Blondeau, Substitut du Commissaire du Gouvernement, près le Tribunal supérieur d'Alsace-Lorraine, à Colmar. 1899.

Bourdon, docteur en médecine, à Etrépagny (Eure). 1908.

Bouvier, Louis-Eugène, membre de l'Institut, professeur au Muséum, 14, avenue Voltaire, à Maisons-Lafitte. 1906.

Brochet, Jérôme, professeur au Lycée Victor-Hugo, à Besançon. 1914.

Brun, Xavier, professeur au Lycée, 5, rue Sainte-Catherine, à Lyon. 1904.

Bruchet, Max, archiviste du département du Nord, à Lille. 1914.

Chapoy, Edmond, avocat, 8, boulevard Victor-Hugo, à Bourg-en-Bresse. 1910.

Chaudey, Conservateur des Forêts, à Valence. 1911.

Digitized by Google

MM.

Chevaux, Henri, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, 38, rue de Patras, à Tunis. 1890.

Clément (l'abbé Octave), Chanoine de Notre-Dame de Paris, 5, rue Guynemer, à Paris. 1890.

Cordier, professeur de dessin, à Louhans. 1914.

Cour, conseiller à la Cour d'appel, à Besançon. 1897.

Courtot, Pierre, 9, rue Théodule-Ribot, à Paris-XVII^e^. 1919.

Courtot, Jean, 9, rue Théodule-Ribot, à Paris-XVII^e^. 1919.

Coutil (de l'Eure), Léon, ancien Président de la Société préhistorique de France. 1915.

Mme David, professeur à l'Ecole normale d'institutrices de Vesoul. 1911.

Descher, Marc, publiciste à l'agence Havas, 51, rue Denfert-Rochereau, à Paris. 1914.

Fardet, administrateur colonial, en congé à Saint-Laurent (Jura). 1912.

Febvre, Lucien, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg. 1913.

Gascon, Louis, professeur au Lycée Ampère, 90, quai Pierre-Scize, à Lyon. 1909.

Gaurichon, Joseph, officier d'administration, 58, rue de la Fuye, à Tours. 1913.

Gauthier, Emile, ingénieur, 67, boulevard de Charonne, à Paris. 1912.

Gauthier, Henry, procureur de la République, à Fougères. 1897.

Gauthier, Léon, archiviste aux Archives nationales, 1, quai aux Fleurs, Paris. 1913.

Gazier, Georges, conservateur de la Bibliothèque municipale, 1, rue Gambetta, à Besançon. 1913.

Germain, Léon, président du Tribunal du Puy. 1908.

Digitized by Google

MM.

GUICHARD (le Dr), médecin-major, à Marrakech (Maroc). 1917.

GUIGAUT, Hippolyte, docteur en droit, à Louhans. 1863.

GUILLAUMOT, maître des requêtes au Conseil d'Etat, 18, place de Vaugirard, à Paris. 1h18.

GUYENOT, mécanicien-chef de la marine, 7, boulevard Sainte-Colombe, Saint-Barnabé, à Marseille. 1911.

HUE, Edmond, vice-président de la Société préhistorique de France, 60, rue de la Pompe, à Paris. 1910.

JEAN, inspecteur primaire, à Chalon-sur-Saône. 1912.

JOUSSERANDOT, Louis, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris. 1914.

LABLOTIER, archéologue, à Bourogne (Haut-Rhin). 1909.

LALOY, Léom, publiciste, 33, avenue des Gobelins, à Paris.

LALOY, Louis, publiciste, 17 *bis*, rue des Capucines, à Bellevue (Seine-et-Oise]. 1918.

LAURENT-VIBERT, professeur d'histoire au Lycée Ampère, 15, boulevard du Nord, à Lyon. 1910.

LÉGER, Charles, 49, rue de Paris, à Meudon. 1912.

LEMOISNE, Paul, attaché au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, 1, rue de Richelieu, à Paris. 1906.

LONGIN, Emile, ancien magistrat, à Dijon et à Montagney (Hte-Saône). 1897.

LYAUTEY (le général), de l'Académie française, résident général de France au Maroc. 1913.

MAGNIN, Antoine, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, à Besançon. 1893.

MAIRE, Victor, Président de la Société d'Emulation de Gray. 1909.

MARTIN, LOUIS, professeur au Collège de Salins. 1914.

MOURAUX, Joseph, professeur au lycée de Dunkerque. 1910.

Digitized by Google

MM.

Nourry, receveur des finances, à Louhans. 1913.

Perrenot, Théophile, professeur au Lycée de Marseille. 1909.

Petitclerc, Paul, géologue, à Vesoul. 1917.

Roche, à Conliège. 1912.

Rollier, Louis, docteur ès-sciences, professeur au Polytechnicum de Zurich. 1909.

Roux, Roger, juge au Tribunal civil de Belfort. 1910.

Schardt, Hans, professeur au Polytechnicum de Zurich. 1888.

Sirot, 1, rue des Bons-Enfants, à Dijon. 1902.

Stouff, professeur à l'Université de Dijon, docteur ès-lettres. 1918.

Ventard, professeur d'allemand au collège de Lure. 1910.

Vernerey, Charles, professeur au Lycée Victor-Hugo, 15, rue Fontaine-Ecu, à Besançon. 1909.

Vingtrinier, avocat à la Cour d'Appel de Lyon. 1884.

Viré, Armand, ancien président de la Société préhistorique de France, 8, rue Lagarde, à Paris. 1896.

64.

Membres résidant à Lons-le-Saunier.....	51
— — dans le département du Jura.	57
— correspondants.....	64
Total.....	172

Digitized by Google

LISTE

DES

Sociétés Savantes et des Revues correspondantes.

Depuis

1819. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

— Société d'agriculture de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

1820. Académie de Dijon.

1821. Académie de Mâcon.

— Société d'Emulation de l'Ain, à Bourg.

1837. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées Orientales, à Perpignan.

— Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).

1863. Académie d'Aix, en Provence.

— Académie d'Arras.

— Société d'Emulation d'Abbeville.

— Académie de Metz.

— Comité des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.

— Commission de météorologie de la Haute-Saône, à Vesoul.

— Société académique de Saint-Quentin (Aisne).

— Société archéologique de l'Orléannais, à Orléans.

Digitized by Google

1863. Société d'Emulation de Cambrai.
— Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.
— Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
— Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
1873. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
1874. Société archéologique de Soissons.
— Société d'Emulation de Montbéliard.
— Société littéraire et archéologique de Lyon.
1875. Académie Stanislas, Nancy.
— Société belfortaine d'Emulation (Belfort).
— Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
— Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
1881. Académie des sciences et belles-lettres de Lyon.
— Musée Guimet, à Paris.
— Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
1884. Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
1887. Société nationale des antiquaires de France, à Paris.
— Société philomatique de Paris.
1909. Archives de la France Monastique, Revue Mabillon (Abbaye de Ligugé à Chevotogne, par Leignan, Belgique).
— Bibliothèque municipale de Besançon.
— Société Grayloise d'Emulation, à Gray.
1910. Bibliothèque municipale de Dole.
— Bibliothèque municipale de Salins (Jura).
— Société d'agriculture, sciences, belles-lettres d'Orléans.
— Société éduenne, à Autun.
— Société historique, archéologique, scientifique et littéraire « Le Bugey », à Belley.

Digitized by Google

1910. Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel (Suisse).
— Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.
— Société des sciences de Semur (Côte-d'Or).
— Revue bibliographique « Polybiblion », 5, rue Saint-Simon, boulevard Saint-Germain, Paris.
1911. Société d'histoire naturelle et de palethnologie de la Haute-Marne, à Chaumont.
1912. Société des Beaux-Arts, de la Haute-Saône, à Vesoul.
1913. Société Gorini, à Belley.
Société d'archéologie de Beaune (Côte-d'Or).
Académie florimontane d'Annecy.
Académie d'agriculture, Paris.
Société des études historiques, Paris.
Société d'histoire du canton de Fribourg (Suisse).
Académie de Nîmes.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Procès-verbaux des séances I

Communication de M. MONOT : La plaque d'identité au VII[e] siècle avant J.-C..... IV

Communications de M. l'Abbé PERROD : L'auteur du *Te Deum*; — Fragment d'inscription tumulaire rapporté d'Italie..... IX

Communication de MM. LEBRUN et LEJAY : Objets trouvés lors de fouilles dans la grotte d'Arlay..... XIII

Communication de M. LEBRUN : A propos des fruits du *Madura aurantiaca* XIV

Communication de M. MONOT : La frontière Franco-Suisse au Noirmont. Un projet de rectification..... XX

Communication de M. l'Abbé PERROD : A propos des récents biographes de Rouget de Lisle et de la Marseillaise.... XXVI

Communication de M. FEUVRIER : Coup-de-poing Chelléen ?..... XXXIII

P. GUICHARD. — *Après la Victoire*, poèmes..... 1

L.-A. GIRARDOT. — *La station préhistorique du Val de Bornay et les Epées en bronze du château de Bornay.* 27

E. LONGIN. — *Un émule de La Cuson. Le capitaine la Courbière* 45

Abbé BOURGEAT. — *Le problème de la potasse au Jura* (avec cartes)..... 67

Digitized by Google

A. Lejay. — Recherches préhistoriques aux environs de Lons-le-Saunier. — III. *La station préhistorique de Bornay*..... 89

E. Longin. — *Un document inédit sur Girardot de Nozeroy (1619)*..... 99

R. Genoud. — *Quelques souvenirs de Belgique au moment de l'armistice*..... 117

E. Robin. — *Les expressions populaires. Excursions à travers les patois*..... 125

E. Robin. — *Seconde excursion à travers les patois et les coutumes de la Franche-Comté*..... 137

A. Lejay. — *Les bornes armoriées de Rosnay* (commune de Lavigny)..... 145

Liste des membres de la Société..... 149

Liste des Sociétés savantes et des Revues correspondantes 159

Digitized by Google

Digitized by Google

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE L. DECLUME, LONS-LE-SAUNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.J8
S6
Ser. 10
v. 3-5

Digitized by Google

3 2108 05839 4878

Digitized by Google